

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2003-2004

17 NOVEMBRE 2003

PROJET DE DECRET

CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES
DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2004

—
FASCICULE I

FASCICULE II
—

TABLE DES MATIERES

Justifications du dispositif	6
Dispositif	13
Liste des programmes	35
Chapitre I - Services généraux	36
Division organique 01 - Dotation au Parlement de la Communauté française	36
Division organique 02 - Cabinet de la Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé.....	36
Division organique 03 - Cabinet du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales.....	36
Division organique 04 - Cabinet du Ministre de la Culture et de l'Education permanente	36
Division organique 05 - Cabinet du Ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique ..	36
Division organique 06 – Cabinets ministériels.....	36
Division organique 10 – Services du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques.....	37
Division organique 11 - Affaires générales	38
Division organique 12 – Informatique.....	39
Division organique 13 – Gestion des immeubles	39
Division organique 14 – Relations internationales et Actions du Fonds social européen	39
Chapitre II – Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport.....	40
Division organique 15 – Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport.....	40
Division organique 16 – Santé.....	41
Division organique 17 - Aide à la Jeunesse.....	41
Division organique 18 - Aide sociale spécialisée.....	42
Division organique 19 – Enfance.....	42
Division organique 20 - Affaires générales – Culture.....	42
Division organique 21 - Arts de la scène	44
Division organique 22 – Livre	44
Division organique 23 - Jeunesse et Education permanente	45
Division organique 24 - Patrimoine et Arts plastiques.....	46
Division organique 25 - Audiovisuel et Multimédia	46
Division organique 26 – Sport	47
Chapitre III- Education, Recherche et Formation	48
Division organique 40 - Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation - relations internationales.....	48

Division organique 41 – Inspection pédagogique interréseaux	50
Division organique 44 - Bâtiments scolaires.....	50
Division organique 45 - Recherche scientifique	50
Division organique 46 - Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	50
Division organique 47 - Allocations et prêts d'études	51
Division organique 48 - Centres P.M.S.....	51
Division organique 50 – Affaires pédagogiques et Pilotage de l'Enseignement de la Communauté française	52
Division organique 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire.....	52
Division organique 52 - Enseignement secondaire	53
Division organique 53 - Enseignement spécial.....	54
Division organique 54 - Enseignement universitaire	55
Division organique 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles.....	56
Division organique 56 - Enseignement de Promotion sociale	57
Division organique 57 - Enseignement artistique	59
Division organique 58 - Enseignement à distance	59
Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française.....	60
Division organique 85 - Dette directe	60
Division organique 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires ..	60
Division organique 87 - Dette liée aux emprunts des organismes d'intérêt public pris en charge par la Communauté française.....	60
Chapitre V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	61
Division organique 90 - Dotations à la Région wallonne et à la Commission Communautaire française	61
Tableau budgétaire	62
Notice explicative.....	62
Chapitre I - Services généraux.....	63
Division organique 01 - Dotation au Parlement de la Communauté française	63
Division organique 02 - Cabinet de la Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé.....	63
Division organique 03 - Cabinet du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales.....	64
Division organique 04 - Cabinet du Ministre de la Culture et de l'Education permanente	65
Division organique 05 - Cabinet du Ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique..	66
Division organique 06 – Cabinets ministériels.....	67
Division organique 10 – Services du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques.....	74

Division organique 11 - Affaires générales	76
Division organique 12 – Informatique.....	84
Division organique 13 – Gestion des immeubles	85
Division organique 14 – Relations internationales et Actions du Fonds social européen	87
Chapitre II – Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport.....	90
Division organique 15 – Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport.....	90
Division organique 16 – Santé.....	94
Division organique 17 - Aide à la Jeunesse.....	97
Division organique 18 - Aide sociale spécialisée.....	101
Division organique 19 – Enfance.....	101
Division organique 20 - Affaires générales – Culture	102
Division organique 21 - Arts de la scène	108
Division organique 22 – Livre	115
Division organique 23 - Jeunesse et Education permanente	119
Division organique 24 - Patrimoine et Arts plastiques.....	122
Division organique 25 - Audiovisuel et Multimédia	125
Division organique 26 – Sport	128
Chapitre III - Education, Recherche et Formation	134
Division organique 40 - Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation - relations internationales.....	134
Division organique 41 – Inspection pédagogique interréseaux	140
Division organique 44 - Bâtiments scolaires.....	143
Division organique 45 - Recherche scientifique	144
Division organique 46 - Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	147
Division organique 47 - Allocations et prêts d'études	149
Division organique 48 - Centres P.M.S.....	149
Division organique 50 – Affaires pédagogiques et Pilotage de l'Enseignement de la Communauté française	152
Division organique 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire.....	156
Division organique 52 - Enseignement secondaire	163
Division organique 53 - Enseignement spécial.....	169
Division organique 54 - Enseignement universitaire	173
Division organique 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles.....	177
Division organique 56 - Enseignement de Promotion sociale	183
Division organique 57 - Enseignement artistique	188
Division organique 58 - Enseignement à distance	193

Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française	195
Division organique 85 - Dette directe	195
Division organique 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires	196
Division organique 87 - Dette liée aux emprunts des organismes d'intérêt public pris en charge par la Communauté française.....	197
Chapitre V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	198
Division organique 90 - Dotations à la Région wallonne et à la Commission Communautaire française.....	198
Section particulière	199
Organismes d'intérêt public	201
Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française	201
Commissariat général aux Relations internationales	202
Services à gestion séparée	211
Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	211
Enseignement obligatoire	213
Hautes écoles.....	214
Centres P.M.S.	215
Fonds des bâtiments scolaires de la Communauté française	216
Fonds des bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné.....	217
Fonds de garantie	218
Observatoire des politiques culturelles	219
Agence Fonds social européen	220
Ecole d'Administration publique	221
Fonds d'exploitation de la ferme de Gembloux	222
Centre technique de Frameries.....	223
Centre d'autoformation et de formation continuée (Tihange)	225
Ecoles supérieures des Arts	227
Enseignement de promotion sociale	228
Internats autonomes de l'enseignement supérieur.....	229
La Cambre - Institut d'architecture	230
Centres de dépaysement et de plein air	231
Centre des technologies agronomiques (STREE).....	251
Centre technique horticole (GEMBLoux).....	253
 Annexe 1 : Table de concordance.....	 255

**JUSTIFICATIONS DU DISPOSITIF
DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES
DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2004**

Article 1er

Cet article ouvre les crédits non dissociés et les crédits dissociés pour l'année budgétaire 2004 conformément à la liste des programmes et au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en allocations de base.

Quant aux dépenses à charge des crédits variables, repris à la dernière colonne du tableau récapitulatif, ils reflètent le montant des dépenses estimées, étant entendu que le montant de ces crédits est lié, d'une part au solde du fonds organique au 1er janvier de l'année budgétaire, et d'autre part au montant des recettes affectées réalisées.

Article 2

Cette disposition autorise le paiement des allocations de naissance, de la cotisation de responsabilisation en matière de pension, ainsi que les indemnités pour frais funéraires sous forme de dépenses fixes.

Article 3

Cet article annexe au présent décret budgétaire les opérations des services à gestion séparée.

Article 4

Cet article précise au dernier alinéa que l'article 45 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, n'est pas d'application pour l'année 2004 en ce qui concerne les fonds budgétaires figurant dans la section particulière subsistant au tableau budgétaire.

Quant aux autres alinéas de cet article, ils déterminent le mode de disposition et de paiement des avoirs des fonds budgétaires et des services à gestion séparée.

Article 5

Les agents contractuels subventionnés et le personnel du Fonds budgétaire interdépartemental sont payés à l'intervention des crédits variables qui, en cas de situation débitrice, peuvent bénéficier d'avances de trésorerie octroyées dans la limite des montants attribués par les régions respectives.

Article 6

L'article 6 organise la manière dont peut s'effectuer la gestion de la trésorerie à court terme, de l'émission de papier commercial et de l'utilisation de produits dérivés et cela, tant au plan des prélèvements opérés par le caissier qu'en ce qui concerne la régularisation à charge du budget général des dépenses.

Article 7

L'article 7 permet le paiement des dotations au profit de la Région wallonne et de la Commission communautaire française, en application du décret II du 19 juillet 1993, selon la procédure des dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des Comptes.

Article 8

Les dépenses relatives au service et au remboursement de la dette de la Communauté et celles associées aux charges d'intérêts et d'amortissements liées aux immeubles acquis par la Communauté française, ainsi que les loyers versés aux S.P.A.B.S., peuvent être effectuées selon la procédure des dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des Comptes.

Article 9

Cet article définit les différentes dépenses se rapportant aux frais de fonctionnement des administrations. Cette distinction par rapport aux autres dépenses - celles relatives aux objectifs des programmes d'activités - est imposée par le deuxième alinéa de l'article 12 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat.

Article 10

Cette disposition doit permettre au Ministre-Président de faire face aux engagements financiers liés à cette compétence.

Article 11

Cette disposition permet de répartir par arrêté les provisions entre les différentes allocations de base concernées.

Article 12

Cet article définit la manière dont il faut considérer, au plan de la détermination de la capacité d'emprunt de la Communauté, les opérations de dépenses d'amortissement de la dette de la Communauté française.

Article 13

Il s'indique, afin d'éviter le non paiement en temps opportun de créances arriérées effectivement dues et les intérêts de retard qui pourraient en résulter, de prévoir le dispositif utile afin de parer à pareille situation dans le cadre strict des crédits budgétaires existants.

Article 14

Il est indispensable d'autoriser juridiquement l'ordonnancement et l'engagement des dépenses de rémunérations avant le 1er janvier 2004 afin d'en permettre le paiement au début du mois de janvier.

Article 15

Cet article autorise la position débitrice du crédit variable repris à l'allocation de base 60.01.56 de la D.O. 56, destiné à l'acquisition de matériel nécessaire aux formations en Promotion sociale.

Article 16

Cette disposition permet le transfert d'un crédit variable de la division organique 11 à la division organique 10.

Article 17

Cet article autorise le comptable du compte du crédit variable relatif aux activités dans le domaine sportif, à alimenter, en fonction de ses liquidités, le crédit variable relatif aux rémunérations des personnes chargées de l'encadrement des activités sportives.

Article 18

Cet article est modifié dans le but de prévoir une disposition qui concorde avec l'article 41 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des communautés et extension des compétences fiscales des régions qui stipule qu'à partir de l'année budgétaire 2002, la Communauté française reçoit un pourcentage fixe du bénéfice à répartir de la loterie nationale au moyen d'avances versées à termes fixes.

Article 19

Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes, l'article 19 définit les possibilités de dépenses au moyen de fonds avancés.

Article 20

Cet article définit le plafond des moyens qui peuvent être octroyés aux comptables extraordinaires.

Article 21

Cet article permet le paiement au moyen de fonds avancés, des frais liés à des missions à l'étranger, dans le cadre de festivals et de marchés internationaux pour le domaine de l'Audiovisuel et du Multimedia.

Article 22

L'article 22 définit la nature des paiements que certains comptables extraordinaires peuvent exécuter au moyen de fonds avancés.

Article 23

Cet article précise que tous les engagements pris sur une ligne de crédit sont soumis au visa du Contrôleur des engagements qui les communique à la Cour des Comptes.

Article 24

Cet article est destiné à permettre de financer les frais de personnel du CSA par transfert de crédits en provenance du Ministère de la Communauté française, où ce personnel était repris jusqu'à présent.

L'élargissement du champ d'application de la ligne de crédit a fait l'objet de l'avenant n° 4 de la convention-cadre du 24 juin 1993 relative à cet objet.

Article 25

L'article 25 détermine la manière dont s'effectuent les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement et d'équipement des écoles, des centres psycho-médico-sociaux ainsi que des cabinets de consultation et d'inspection médicale scolaire établis sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne.

Article 26

L'article 26 autorise le comptable extraordinaire chargé d'effectuer les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement et d'équipement des écoles, ainsi que des cabinets de consultation et d'inspection médicale scolaire établis en R.F.A. à honorer au moyen de soldes créditeurs de fonds avancés à charge d'exercices budgétaires antérieurs des engagements et des dépenses relatifs à l'année budgétaire 2003.

Article 27

En dérogation à certaines dispositions des lois sur la comptabilité de l'Etat, l'article 27 habilite les Ministres compétents à autoriser certains responsables de la gestion financière des écoles et des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, des centres de dépaysement et de plein-air, du centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française, du centre des technologies agronomiques de l'enseignement de la Communauté française, des centres d'autoformation et de formation continuée, et du centre technique et pédagogique de Frameries, à gestion séparée, à procéder à la vente d'objets mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Article 28

L'article 28 autorise le paiement de dépenses arriérées sur les allocations de base correspondantes de l'année courante.

Article 29

Cet article permet la liquidation des dépenses relatives aux allocations et aux prêts d'études sous forme de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des Comptes.

Article 30

Cet article permet le paiement des subventions-traitements des membres du personnel des enseignements préscolaire et primaire, secondaire, supérieur non universitaire, spécial et de promotion sociale, de l'enseignement artistique et des centres psycho-médico-sociaux qui peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des Comptes.

Article 31

Cet article autorise les allocations de base servant au paiement des rémunérations et des subventions-traitements à supporter le paiement d'avances à l'Office national des allocations familiales des travailleurs salariés, sous forme de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des Comptes.

Article 32

Les allocations de base relatives aux traitements et subventions-traitements de la Division organique 51 peuvent supporter les dépenses relatives aux allocations octroyées aux maîtres de stage dans l'enseignement fondamental.

Les dépenses peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des Comptes.

Article 33

Cet article autorise la mise à charge des remboursements liés au contentieux en matière de droits d'inscription aux allocations de base relatives au paiement des dotations ou subventions de fonctionnement des établissements scolaires.

Article 34

Cet article autorise la mise à charge de l'allocation de base prévue au budget de l'année 2004 des dépenses afférentes à l'année budgétaire 2003.

Article 35

Les agents engagés contractuellement dans le cadre du programme de transition professionnelle prévu à l'article 14 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives, sont notamment payés à l'intervention d'un crédit variable qui, en cas de situation débitrice, peut bénéficier d'avances de trésorerie octroyées dans la limite des montants attribués par la Région wallonne, la Région de Bruxelles-capitale et par les établissements scolaires concernés.

Article 36

Cet article permet d'appliquer la procédure des dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des Comptes, au paiement des traitements des membres du personnel oeuvrant dans le cadre de la médiation scolaire et visés à l'allocation de base 01.01.90 de la division organique 52.

Article 37

Cet article autorise la position débitrice du crédit variable repris à l'allocation de base 01.02.90 - DO 40 et destiné notamment au paiement d'une partie des membres du personnel oeuvrant dans le cadre de la médiation scolaire.

En cas de situation débitrice, des avances de trésorerie sont limitées aux montants attribués par le Gouvernement fédéral à l'intervention du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés.

Article 38

Cet article autorise la position débitrice des crédits variables de la D.O. 40 et de la D.O. 56, destinés au paiement des programmes d'action et de formation de la Promotion sociale pour la D.O. 40 et pour les subventions de fonctionnement et de personnel pour la D.O. 56.

En cas de situation débitrice les avances de trésorerie sont limitées à concurrence des montants attribués par les conventions institutionnelles conclues avec le Fonds social européen, le Forem, l'Orbem, la Région wallonne et l'Etat fédéral.

Article 39

L'article 40, en application de l'article 12 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, précise en l'absence d'une disposition légale ou décrétole, les subsides et les subventions qui peuvent être accordés dans les limites des allocations de base concernées.

Article 40

Cet article autorise la position débitrice des crédits variables de la division organique 11 (allocations de base 11.07.01 et 11.08.01) destinés au paiement des rémunérations et des charges sociales patronales y afférentes des agents « Rosetta » (selon la procédure des dépenses fixes).

Article 41

La répartition du bénéfice annuel de la loterie nationale est décidée par le Gouvernement fédéral. Cependant, les promoteurs des projets ponctuels désignés dans ce plan de répartition ne disposent pas de la totalité des aides prévues. L'article 41 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des communautés et extension des compétences fiscales des régions stipule qu'à partir de l'année budgétaire 2002, la Communauté française reçoit un pourcentage fixe du bénéfice à répartir de la loterie nationale au moyen d'avances versées à termes fixes. Le nouveau fonds budgétaire créé est alimenté en recettes par les dotations et avances de la loterie nationale. La répartition de la dépense entre les promoteurs est décidée par le Gouvernement.

Article 42

Cet article autorise le Gouvernement à décider de la répartition de la dotation de la loterie nationale entre les attributaires, y compris le Fonds des Sports – Activités.

Article 43

Cet article autorise expressément le comptable du compte du crédit variable 01.01.36, de la division organique 11 (Fonds Loterie nationale) à alimenter le crédit variable du Fonds des Sports – Activités en application de la répartition décidée par le Gouvernement.

Article 44

Cet article autorise la position débitrice du crédit variable repris à l'AB 01.02.94 de la DO 52, destiné à l'achat d'équipements pédagogiques (y compris les formations) pour les écoles de l'enseignement technique et professionnel.

Les fonds de la Région wallonne arrivent sur le compte de la Communauté française dans un délai qui ne permet pas d'assurer le bon fonctionnement de ce programme en relation avec l'année scolaire. Une situation débitrice de ce CV permettra d'anticiper le paiement de la Région wallonne.

Article 45

Cet article autorise la position débitrice du crédit variable repris à l'AB 01.04.91 de la DO 52, destiné aux expériences d'immersion linguistique. Les fonds de la Région wallonne arrivent sur le compte de la Communauté française dans un délai qui ne permet pas d'assurer le bon fonctionnement de ce programme en relation avec l'année scolaire. Une situation débitrice de ce CV permettra d'anticiper le paiement de la Région wallonne.

Article 46

Cet article doit permettre le regroupement de cours d'année des moyens budgétaires supportant des dépenses en rapport avec les activités de pilotage de l'enseignement et avec la formation en cours de carrière.

Article 47

Cet article doit permettre à l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication de faire face aux engagements juridiques et comptables découlant de la mise en vigueur du décret du 27 mars 2002.

Article 48

Dans la mesure où la région wallonne assure le remboursement des valeurs payées, il y a lieu de prévoir une situation débitrice pour ce crédit variable.

Article 49

Cette disposition permettra de rattacher l'encours existant au 31 décembre de certaines allocations de base de la structure 2003 aux allocations de base correspondantes dans la structure 2004.

Article 50

Cette disposition permet d'organiser la division organique 06 en fonction de la composition du prochain gouvernement et de la répartition des compétences.

Article 51

Cet article permet d'alimenter en cours d'année les allocations de base liées aux frais de personnel supportés par la division organique 10, et cela en fonction des besoins réels.

CHAPITRE II
Section particulière**Article 52**

Cet article est destiné à percevoir des recettes du pouvoir fédéral en vue de concourir au financement des activités du FEOGA.

Article 53

Cet article permet le préfinancement des actions du Fonds social européen.

CHAPITRE III
Organismes d'intérêt public

Article 54

Cet article précise que les budgets :

- du Commissariat général aux Relations internationales,
 - du Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement de la Communauté française,
- sont approuvés et annexés au décret budgétaire conformément aux prescriptions légales relatives aux organismes d'intérêt public de type A

CHAPITRE IV
Services à gestion séparée

Article 55

Cet article énumère les services à gestion séparée dont les budgets sont approuvés et annexés au présent décret budgétaire.

Dispositif**PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET GENERAL
DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2004**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur proposition du Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française, chargé des Relations internationales, du Ministre de la Culture, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports, du Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'accueil et des missions confiées à l'O.N.E, du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial, du Ministre du Budget, du Ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel, de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale et de la Recherche scientifique et de la Ministre de l'Aide à la jeunesse et de la Santé,

ARRETE

Le Ministre du Budget est chargé de présenter, au nom du Gouvernement au Parlement de la Communauté française, le projet de décret dont la teneur suit:

**CHAPITRE 1er
Dispositions générales****Article 1er**

Des crédits non dissociés et des crédits dissociés destinés à couvrir les dépenses de la Communauté française de l'année budgétaire 2004 sont ouverts conformément aux programmes énumérés dans la liste des programmes et au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en allocations de base, annexés au présent décret; le tableau budgétaire dont un récapitulatif figure ci-après, donne l'estimation des dépenses à imputer en 2004 à charge des crédits variables.

Tableau récapitulatif

(En milliers d'Euros)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
CHAPITRE I Services généraux	339.957	508	508	27.956
CHAPITRE II Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	735.185	20.574	19.281	33.306
CHAPITRE III Education, Recherche et Formation	5.099.712	10.015	9.827	59.237
CHAPITRE IV Dette publique de la Communauté française	427.709	-	-	-
CHAPITRE V Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	350.846	-	-	-
Total général	6.953.409	31.097	29.616	120.499

Ces crédits sont ventilés en allocations de base dans le tableau budgétaire annexé au présent décret.

Dans les articles du présent décret, les abréviations suivantes sont utilisées :

"D.O." pour "division organique";

"A.B." pour "allocation de base".

Article 2

Les allocations de naissance, la cotisation de responsabilisation en matière de pension, ainsi que les indemnités pour frais funéraires peuvent être liquidées selon la procédure des dépenses fixes.

Article 3

Pendant l'année budgétaire 2003, les opérations des services à gestion séparée, des centres PMS et des établissements et fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement sont estimées aux sommes mentionnées dans leurs budgets respectifs annexés au présent décret.

Article 4

Le mode de disposition des avoirs mentionnés sur les fonds et le mode de paiement des dépenses des services à gestion séparée sont indiqués en regard du numéro de l'article ou du littéra se rapportant à chacun d'eux.

Les fonds dont les dépenses sont soumises au visa préalable de la Cour des Comptes sont désignés par l'indice A.

Les fonds et comptes sur lesquels il est disposé à l'intervention du Gouvernement sont désignés par l'indice B.

Les fonds et comptes sur lesquels il est disposé directement par les comptables qui ont opéré les recettes sont désignés par l'indice C.

L'article 45 des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991 n'est pas d'application pour l'année budgétaire 2004 en ce qui concerne les fonds budgétaires figurant dans la section particulière reprise dans le tableau budgétaire.

Article 5

Les agents contractuels subventionnés et le personnel relevant du Fonds budgétaire interdépartemental sont payés à l'intervention des crédits variables du tableau budgétaire créés à cet effet et alimentés par la contribution de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale.

En cas de situation débitrice de ces allocations de base, des avances de trésorerie peuvent être octroyées dans la limite des montants attribués par les régions concernées.

Article 6

Les intérêts débiteurs résultant de la gestion de la trésorerie dans le cadre du court terme, les montants à payer à l'échéance dans le cadre des émissions de papier commercial ainsi que de l'utilisation de produits dérivés avec le caissier, peuvent être prélevés d'office par le caissier sur les comptes ad hoc et font l'objet d'une régularisation à charge du budget général des dépenses.

Article 7

Les dotations prévues au profit de la Région wallonne et de la Commission Communautaire française en application du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, peuvent faire l'objet de liquidations par tranches d'avances mensuelles, selon la procédure des dépenses fixes.

Article 8

Les dépenses relatives au service et au remboursement de la dette de la Communauté et celles associées aux charges d'intérêts et d'amortissements liés aux immeubles acquis par la Communauté française, ainsi que les loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires peuvent être effectuées selon la procédure des dépenses fixes.

Article 9

Les crédits afférents aux programmes se rapportant aux frais de fonctionnement des administrations et des cabinets ministériels comportent :

1°) Les rémunérations et indemnités généralement quelconques du personnel actif et en disponibilité, les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités de préavis et pour accidents du travail - en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès - ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire; ces dépenses peuvent être effectuées selon la procédure des dépenses fixes.

2°) Les dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services :

- Honoraires des avocats et des médecins - Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales - Jetons de présence, frais de route et de séjour de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française - Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers;
- Dépenses de consommation relatives à l'occupation des locaux - en ce compris les dépenses de consommation énergétique "mazout, gaz, essence, électricité, charbon" et dépenses d'entretien - Frais de bureau, location d'équipement informatique, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration;
- Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, frais de transport afférents aux voyages de service et primes d'assurance des délégués du département se rendant à l'étranger, intervention de la Communauté française dans le prix des abonnements sociaux ;
- Les autres dépenses relatives au fonctionnement ou aux actions des services dont la description est indiquée dans le programme justificatif.

3°) Les dépenses exceptionnelles pour achat de biens non durables et de services, tels que les travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux et les frais de déménagement.

4°) Les loyers des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments.

5°) Les indemnités aux tiers, victimes d'accidents dont la responsabilité incombe à la Communauté française ainsi que les divers frais de procédure se rapportant à ces accidents.

6°) Les dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables, machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.

7°) Les redevances pour droits d'auteur.

Article 10

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, l'allocation de base 12.01.91 de la D.O. 06 peut bénéficier de valeurs complémentaires par voie de redistribution de toute allocation de base, toutes divisions organiques

confondues, se rapportant aux contrats liés à la gestion des bâtiments occupés par les services des Cabinets des ministres du Gouvernement.

Article 11

Les crédits des allocations de base 01.05.02 de la D.O. 11, 01.02.20 de la D.O. 40 et 01.01.07 de la D.O. 17 peuvent être répartis par voie d'Arrêté du Gouvernement entre les différentes allocations de base concernées.

Article 12

Les opérations de dépenses d'amortissement de la dette de la Communauté française peuvent être considérées comme des opérations de trésorerie.

En pareil cas, l'amortissement opéré ne détermine pas d'augmentation correspondante de la capacité d'emprunt de la Communauté.

Article 13

Des redistributions d'allocations de base peuvent être effectuées, par application de l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, afin de couvrir exclusivement des créances d'années antérieures.

Article 14

L'engagement et l'ordonnancement des dépenses relatives aux rémunérations et aux subventions-traitements du mois de décembre 2003, imputables sur le budget de 2004, peuvent intervenir à dater de l'approbation du présent budget par le Parlement, afin d'en permettre le paiement au début du mois de janvier 2004.

Article 15

Le crédit variable, permettant l'acquisition de matériel nécessaire aux formations, repris à l'allocation de base 60.01.56 de la D.O. 56, peut se trouver en situation débitrice à concurrence des montants affectés par le FOREM ou l'ORBEM dans le cadre des conventions avec l'Enseignement de Promotion sociale. Le contrôleur des engagements est chargé du respect du plafond de ces avances de trésorerie.

Article 16

Le crédit variable 01.01.36 de la D.O. 11 du budget 2003 est transféré au crédit variable 01.01.42 de la D.O. 10 du budget 2004.

Article 17

Le comptable du compte du crédit variable 12.33.11 de la division organique 26 (Fonds des Sports - Activités) est autorisé à alimenter le compte du crédit variable 11.05.11 de la division organique 26 (Fonds des Sports - Rémunérations) en fonction de ses liquidités.

Article 18

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées au crédit variable 11.05.11 de la division organique 26, à concurrence d'un montant équivalent, au maximum, à deux cinquièmes des dépenses annuelles de personnel, augmenté des créances fermes de la Communauté française sur la Loterie nationale et de la part de la dotation de la loterie nationale réservée par le Gouvernement au profit du Fonds des Sports.

Article 19

Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes, les avances de fonds visées à l'article 20 peuvent servir à payer les rémunérations, les allocations et les indemnités de toutes espèces en faveur du personnel rétribué par la Communauté, les créances résultant de marchés n'excédant pas 5.500 Euros hors T.V.A., y compris les acquisitions d'œuvres d'art, ainsi que les secours et les allocations à caractère social, et les subventions inférieures à 3.100 Euros.

Article 20

Par dérogation à l'article 15 de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes :

Des avances de fonds d'un montant maximum de 375.000 Euros peuvent être consenties aux comptables extraordinaires.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 625.000 Euros peuvent être consenties aux comptables extraordinaires de l'Infrastructure, de la Santé, de l'Education permanente et de l'Enseignement obligatoire.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 875.000 Euros peuvent être consenties au comptable extraordinaire de l'Aide à la jeunesse.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 1.250.000 Euros peuvent être consenties aux comptables extraordinaires du Secrétariat général et du Sport.

Ces plafonds peuvent être adaptés sur décision du Gouvernement de la Communauté française.

Article 21

Le comptable extraordinaire de l'Audiovisuel et Multimedia est autorisé à effectuer des paiements lors de missions à l'étranger dans le cadre de festivals et de marchés internationaux, dans la limite de 12.500 Euros.

Article 22

Le comptable extraordinaire de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire est autorisé à payer au moyen des fonds avancés, l'intervention de la Communauté dans les frais de pension des enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe et confiés par leurs parents soit à un internat de l'enseignement officiel subventionné, soit à un internat de l'enseignement libre subventionné. En outre, il est autorisé à payer cette intervention sous forme d'avances trimestrielles.

Le comptable extraordinaire de la Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique est autorisé à payer, au moyen de fonds avancés, les bourses de voyage et les prix en espèce octroyés aux lauréats de concours universitaires. En outre, il est autorisé à payer, de la même manière, les frais de voyage des personnes qui viennent de l'étranger ou qui s'y rendent.

Article 23

Tout engagement à prendre dans le chef de l'ouverture d'une ligne de crédit pour la réalisation d'un programme pluriannuel de gros investissement est soumis au visa du contrôleur des engagements et à la Cour des Comptes.

Article 24

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, l'allocation de base 41.02.12 de la D.O. 25 peut bénéficier, par voie de redistribution,

de compléments de crédits en provenance des allocations de base 11.03.01 et 11.04.01 de la D.O. 11, en vue de couvrir les dépenses du personnel du Conseil supérieur de l'Audiovisuel.

Article 25

Sans préjudice des règles relatives aux délégations de pouvoir et des dispositions de l'arrêté du Gouvernement du 11 décembre 1995 relatif au contrôle administratif et budgétaire, les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement et d'équipement des écoles, des centres psycho-médico-sociaux ainsi que des cabinets de consultation et d'inspection médicale scolaire établis sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne et à réaliser sur place par les services relevant de la Défense nationale, peuvent être effectuées conformément aux règles en vigueur dans la République fédérale et faire l'objet d'ordonnances d'ouverture de crédit quel que soit leur montant, au profit d'un compte extraordinaire désigné par le Ministre de la Défense nationale avec l'accord du Gouvernement de la Communauté française auquel il transmet le compte de l'utilisation des fonds avancés.

Article 26

Par dérogation à l'article 34 des lois sur la Comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991, les soldes créditeurs des ordonnances d'ouvertures de crédits, émises à charge d'exercices budgétaires antérieurs, consenties au profit du compte extraordinaire désigné en vue d'effectuer les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement et d'équipement des écoles, ainsi que des cabinets de consultation et d'inspection médicale scolaire établis sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne, peuvent servir à honorer des engagements et des dépenses relatifs à l'année budgétaire 2003.

Article 27

Par dérogation à l'article 143, premier alinéa, des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991, les Ministres compétents peuvent autoriser les responsables de la gestion financière des écoles et des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, des centres de dépaysement et de plein-air, du centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française, du centre des technologies agronomiques de l'enseignement de la Communauté française, du centre d'autoformation et de formation continuée et du centre technique et pédagogique, à gestion séparée, à procéder à la vente des objets mobiliers mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Article 28

Les crédits non dissociés relatifs aux allocations de base 12.02.91 de la D.O. 06, 22.22.14, 71.01.14 et 71.02.14 de la D.O. 13, 21.01.21 et 63.26.21 de la D.O. 15, 33.06.11 de la D.O. 19, 11.03.20, 43.01.43 et 44.01.44 de la D.O. 56, peuvent couvrir des dépenses se rapportant à des années budgétaires antérieures.

Article 29

Les dépenses relatives aux allocations d'études et aux prêts d'études, imputées à la Division organique 47, peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Article 30

Les subventions-traitements des membres du personnel des enseignements préscolaire et primaire, secondaire, supérieur non universitaire, spécial et de promotion sociale, de l'enseignement artistique et des centres psycho-médico-sociaux, peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Article 31

Les allocations de base relatives au paiement des rémunérations et de subventions-traitements reprises aux chapitre I et chapitre III du tableau budgétaire peuvent supporter le paiement d'avances à l'Office national des allocations familiales des travailleurs salariés concernant les allocations familiales dues au personnel enseignant et les frais y afférents.

Les dépenses visées à l'alinéa précédent peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Article 32

Les dépenses relatives aux allocations octroyées aux maîtres de stages dans l'enseignement fondamental peuvent être imputées sur les allocations de base de la division organique 51 relatives aux traitements et subventions-traitements des réseaux concernés.

Les dépenses visées à l'alinéa précédent peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Article 33

Les remboursements relatifs au contentieux en matière de droits d'inscription spécifiques payés par les élèves et étudiants visés aux articles 58 et suivants de la loi du 21 juin 1985 concernant l'enseignement peuvent être imputés sur les allocations de base relatives au paiement des dotations ou subventions de fonctionnement des établissements fréquentés par les élèves ou étudiants susvisés.

Article 34

Les subventions octroyées en 2004 à charge de l'allocation de base 33.01.02 de la division organique 44 peuvent couvrir des dépenses afférentes à l'année budgétaire 2003.

Article 35

Les agents engagés contractuellement dans le cadre du programme de transition professionnelle prévu à l'article 14 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives, sont notamment payés à l'intervention d'un crédit variable alimenté par la Région wallonne, la Région de Bruxelles-capitale et par les établissements scolaires concernés. Le crédit variable est repris à l'allocation de base 01.06.90 de la DO 40. En cas de situation débitrice de cette allocation de base, des avances de trésorerie peuvent être octroyées de l'accord du Ministre du Budget et au maximum dans la limite des montants restant à percevoir des pouvoirs publics et des établissements scolaires concernés. Le contrôleur des engagements est chargé de la vérification du respect du plafond de ces avances de trésorerie.

Article 36

Les traitements et les subventions-traitements des membres du personnel oeuvrant dans le cadre de la médiation scolaire et visés à l'allocation de base 01.01.90 de la division organique 52 peuvent être liquidés selon la procédure des dépenses fixes.

Article 37

Le crédit variable repris à l'AB 01.08.90 de la DO 52 peut se trouver en situation débitrice et donner lieu à des avances de trésorerie à concurrence des montants attribués par le Gouvernement fédéral à l'intervention du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés.

Article 38

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées, de l'accord du Ministre du Budget, aux crédits variables 30.01.80 et 30.02.80 de la D.O. 40, 11.04.60, 41.24.52, 43.24.54 et 44.24.55 de la D.O. 56, à concurrence des montants attribués par des conventions institutionnelles (Fonds social européen, Forem, Orbem, Région wallonne, Etat fédéral).

Le contrôleur des engagements est chargé de la vérification du respect du plafond de ces avances de trésorerie.

Article 39

Dans les limites des allocations de base concernées, les subventions suivantes peuvent être accordées :

D.O. 11 – Affaires générales – Secrétariat général**Programme 3 – Information, promotion, rayonnement de la langue et de la culture françaises et de la Communauté française**

- Subventions accordées à des associations ou organismes développant des activités d'information, de promotion, de rayonnement de la langue française, de la culture française, de la Communauté française, de la démocratie et des droits de l'homme.
- Subventions allouées dans le cadre de l'égalité des chances.
- Subventions pour des manifestations diverses.

D.O. 14 – Relations Internationales et Actions du Fonds social européen**Programme 1 – Relations internationales**

- Subventions allouées à des organismes développant des actions relatives à des matières de la compétence de la Communauté française.

Programme 3 – Collaboration aux institutions internationales – Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement

- Interventions, subventions et contributions diverses dans le cadre de la collaboration entre le Département et diverses institutions internationales
- Subvention à l'ASBL « Carrefour, Economie, Technologie, Enseignement »,
- Subvention à l'agence Erasmus.

D.O. 15 – Infrastructure de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport**Programme 2 – Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture**

- Subventions pour la défense et la mise en valeur de l'architecture.

D.O. 16 – Santé**Programme 1 – Interventions diverses**

- Subvention à l'Académie royale de Médecine de Belgique.

Programme 2 – Médecine préventive

- Subventions d'actions de prévention et de lutte contre les toxicomanies ;

- Interventions dans le dépistage et la prophylaxie du cancer dans les centres anti-cancéreux (ULB – UCL – ULG) et les centres régionaux fonctionnant sous leur contrôle ;
- Subventions à des organismes d'éducation à la santé et de lutte contre la maladie ;
- Subventions à la confédération des ligues de santé mentale ;
- Subventions d'équipement allouées à des organismes oeuvrant dans l'éducation à la santé, la prévention et le dépistage.

D.O. 17 – Aide à la Jeunesse –

Programme 1 – Jeunes en danger et jeunes délinquants

- Subventions d'actions destinées à des jeunes défavorisés dans le cadre de l'opération «Eté-jeunes» ;
- Cofinancement pour un tiers, de projets «fonctionnement et personnel» et de projets «Infrastructures» retenus dans le cadre du Fonds d'impulsion de la politique des immigrés ;
- Interventions dans les actions et initiatives alternatives et novatrices dans le secteur de l'Aide à la jeunesse ;
- Subventions au service « Ecoute-Enfant » ;
- Subventions pour des recherches dans le domaine de l'aide à la jeunesse.

D.O. 19 – Enfance

Programme 1 – Office de la Naissance et de l'Enfance

- Dotations complémentaires à l'ONE relatives aux centres de vacances ;
- Dotations complémentaires à l'ONE ;
- Subventions complémentaires à l'ONE ;
- Dotation à l'office de la naissance et de l'enfance ;
- Provisions.

Programme 2 – Politique et accueil de l'Enfance

- Dépenses relatives à la politique de l'enfance ;
- Subventions d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance.

D.O. 20 – Affaires générales de la Culture

Programme 1 – Initiatives et interventions diverses

- Subventions de soutien à la vie associative culturelle en F.B.A. ;
- Subventions pour des projets hors catégories traditionnelles regroupant des disciplines différentes sous forme d'événements exceptionnels ;
- Subsides à des recherches et études scientifiques dans le domaine socio-culturel ;
- Subventions d'aménagement et d'équipement pour les associations et organismes culturels ;
- Interventions en faveur d'entreprises favorisant la connaissance, la promotion et la production culturelle de la Communauté française ;

- Contribution au subventionnement des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés.

Programme 2 – Centres culturels

- Subvention au Centre culturel de la Communauté française «Le Botanique» ;
- Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi ;
- Subvention aux Halles de Schaerbeek – Centre culturel européen de la Communauté française ;
- Subvention pour les frais de fonctionnement et de rémunération du personnel de l'Association des centres culturels (ACC).

Programme 3 – COCOF

- Dotation à la Commission communautaire française pour les matières culturelles

D.O. 21 – Arts de la Scène

Programme 1 – Initiatives et interventions diverses

- Subventions à des organismes philanthropiques s'occupant d'artistes ;
- Bourses à des artistes de théâtre, musiciens, danseurs ;
- Subvention à la Maison de spectacle ;
- Subvention aux organismes et lieux permanents de diffusions artistique et culturelle ;

Programme 2 – Théâtre

- Subventions aux théâtres, aux festivals d'art dramatique et aux associations de promotion ou de recherche théâtrales.

Programme 3 – Musique

- Subvention à l'Opéra royal de Wallonie ;
- Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège ;
- Subventions diverses en matière musicale, aux activités musicales professionnelles et non professionnelles ;
- Subventions pour l'art lyrique, les orchestres, les festivals et organismes de promotion musicale.

Programme 4 – Art de la danse

- Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française ;
- Subventions à la danse, aux festivals et aux organismes de promotion chorégraphique.

D.O. 22 – Livre

Programme 1 – Lecture publique

- Subventions destinées à soutenir des programmes de promotion et d'animation dans le cadre de la lecture publique ;
- Subventions aux associations et organismes de promotion de la lecture ;

Programme 2 – Lettres françaises et promotion du livre

- Subvention à l'Académie royale de langue et de littérature françaises
- Subvention au Fonds national de la littérature
- Subventions aux Archives et musée de la littérature
- Bourses littéraires allouées aux écrivains et aux traducteurs littéraires ;
- Prix littéraires de la Communauté française ;
- Aides aux éditeurs littéraires de la Communauté française pour des collections patrimoniales et de création contemporaine ;
- Aides aux éditeurs de poésie et de théâtre ;
- Aides aux initiatives éditoriales mettant en valeur la spécificité du rapport texte-image ;
- Subsidés aux associations de promotion et de diffusion des auteurs belges de langue française ;
- Subventions aux organismes de promotion de la poésie ;
- Subventions aux revues littéraires ;
- Aides pour la traduction des auteurs belges de langue française ;
- Aides aux éditeurs et libraires de la Communauté française ainsi qu'à leurs organismes représentatifs.

Programme 3 – Langues régionales endogènes

- Aides aux revues littéraires et publications de haut niveau susceptibles de conserver la mémoire des langues wallonnes ;
- Aides aux enregistrements des langues wallonnes ;
- Prix de littérature dialectale.

Programme 4 – Langue française

- Subventions pour la promotion et la coordination des initiatives contribuant à la défense, l'illustration et l'enrichissement de la langue française ;
- Aides aux publications scientifiques ou didactiques consacrées à la langue française ou à la francophonie ;
- Aides aux recherches portant sur la langue française ;
- Aides aux publications scientifiques de langue française.

Programme 5 – Informatique

- Subventions destinées au programme d'équipement informatique des bibliothèques reconnues.

Programme 6 – Centres de documentation et d'archives privées

- Subventions aux centres de documentation, aux centres d'archives privées et au Mundaneum.

D.O. 23 – Jeunesse et Education permanente**Programme 2 – Jeunesse**

- Subventions extraordinaires aux organisations de jeunesse, aux centres de jeunes et diverses associations ;
- Subventions d'activités dans le cadre des opérations «Eté-jeunes» et «Hiver-jeunes» ;
- Subventions aux centres de jeunes et associations développant des projets de création en milieu défavorisé ;
- Subventions à des associations de jeunesse oeuvrant dans l'alphabétisation.
- Subvention à Carte J.

Programme 3 – Education permanente

- Subvention et soutien des activités extraordinaires des organisations d'éducation permanente ;
- Subventions à des associations d'éducation permanente ;
- Subventions aux centres d'expression et de créativité ;
- Subventions à des initiatives d'éducation permanente dans le domaine de l'alphabétisation.

Programme 4 – Activités socio-culturelles

- Subventions destinées à promouvoir les actions de formation de cadres ou animateurs des organisations et institutions culturelles.

D.O. 24 – Patrimoine et Arts plastiques**Programme 1 – Dépenses et subventions diverses**

- Subventions relatives à des expositions, publications, activités d'associations pour la défense et la mise en valeur du patrimoine culturel ;
- Subventions aux services éducatifs francophones des musées nationaux de Belgique ;
- Subventions aux musées ;
- Subventions d'activités en faveur des arts plastiques ;
- Subventions et bourses à des associations ou personnes pour la promotion des arts plastiques ;
- Subventions à des associations ou à des institutions traitant de l'artisanat de création et du design ;
- Subventions en matière d'ethnologie et folklore ;
- Aide aux artistes.

D.O. 25 – Audiovisuel et Multimédia**Programme 1 – Initiatives et interventions diverses**

- Intervention dans l'achat de matériel par les organismes ou associations d'audiovisuel.

Programme 2 – Cinéma et vidéo

- Subventions dans le domaine de l'audiovisuel.

Programme 3 – Radio et Télévision

- Subvention à la R.T.B.F.
- Subvention à la R.T.B.F. pour sa quote-part dans le financement de TV 5

Programme 4 – Presse

- Subvention à l'Union professionnelle de la presse belge (Maison de la Presse).
- Subvention à l'Association générale des journalistes professionnels belges.

D.O. 26 – SportProgramme 3 – Subventions diverses

- Subvention pour la participation des athlètes francophones aux Jeux Olympiques
- Subvention en faveur de l'A.S.B.L. «Jeunesses maritimes» ;
- Subvention à l' A.S.B.L. «Clearing House» ;
- Subvention pour la gestion des centres sportifs ;
- Subventions aux fédérations sportives ;
- Subventions aux organisateurs de programmes de développement sportif.

D.O. 40 – Services communs, Affaires générales, Recherche en Education, Pilotage de l'enseignement (interréseaux) et Orientation – Relations internationalesProgramme 1 – Subsistance Administration – Personnel de l'Enseignement

- Allocations et subventions dans le cadre de l'action sociale du Département en faveur du Personnel de l'Enseignement.

Programme 4 – Recherches en Education, pilotage interréseaux – Fondations, donations, legs et prix – Divers

- Subventions pour des publications à caractère pédagogique.
- Subventions au service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège.
- Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective destinée aux recherches en éducation (initiative ministérielle)
- Frais de recherches, enquêtes, frais d'études et dépenses de toute nature en relation avec la politique de l'Enseignement.

Programme 5 – Collaborations à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – Divers

- Subventions à différentes associations et organismes travaillant dans le domaine de l'enseignement.
- Subventions aux associations de parents.

Programme 7 – Collaboration aux institutions internationales – Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement

- Interventions, subventions et contributions diverses dans le cadre de la collaboration entre le Département et diverses institutions internationales
- Subvention à l'ASBL « Carrefour, Economie, Technologie, Enseignement »,
- Subvention à l'agence Erasmus.

Programme 9 – Lutte contre l'échec scolaire

- Interventions diverses en vue de la lutte contre l'échec scolaire
- Financement d'actions ou de formation et de réinsertion socio-professionnelles
- Dépenses de toute nature liées aux actions menées dans les écoles dans le cadre des Z.E.P. et du F.I.P.I.
- Dépenses de toute nature liées aux actions menées dans les écoles dans le cadre des Z.E.P., du F.I.P.I. et d'expériences pédagogiques menées en matière pluriculturelle.

D.O. 44 – Bâtiments scolaires

Programme 0 – Fonctionnement des Fonds des Bâtiments scolaires et des institutions succédant au Fonds national de garantie

- Subsidés destinés aux travaux urgents de remise en état de locaux de bâtiments scolaires.
- Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993.

D.O. 45 – Recherche scientifique

Programme 1 – Subventions ASBL ou assimilés

- Subventions en vue d'assurer le financement de congrès et de colloques en Belgique organisés par des institutions de langue française.
- Subventions à l'Institut historique belge de Rome, à l'Ecole française d'Athènes et aux stations de recherche à l'étranger.
- Subvention à l'AUPELF.
- Subventions en vue d'assurer la souscription à certains ouvrages et de financer des publications scientifiques périodiques.
- Subventions à diverses associations scientifiques et universitaires.
- Subventions en vue de favoriser la coopération scientifique entre laboratoires, services et départements d'institutions belges de langue française et d'institutions étrangères

Programme 2 – Subventions diverses

- Subventions en faveur de la Recherche scientifique fondamentale collective – Initiative ministérielle ;
- Subventions en faveur de la Recherche scientifique fondamentale collective – Initiative des chercheurs

Programme 3 – Recherche scientifique

- Dépenses de personnel et de fonctionnement résultant de la participation de la Belgique à des activités internationales de politique scientifique.
- Subvention à l'Aquarium DUBUISSON.
- Subventions en vue d'assurer le financement des prix et des bourses et la participation à des activités et manifestations scientifiques.
- Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques.
- Subventions aux associations de parents et d'étudiants.
- Subventions à des jeunes chercheurs et étudiants universitaires – Voyages à l'étranger en groupe.
- Subventions aux professeurs et membres du personnel académique pour missions scientifiques à l'étranger.
- Subventions au F.N.R.S. dans le cadre du plan d'expansion.
- Subsides pour la recherche médicale (FRSM).
- Subvention à l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires (I.I.S.N.).
- Subvention aux collèges interuniversitaires d'études doctorales dans les sciences du management.
- Subventions aux Centres de Génétique humaine reconnus.
- Subventions au Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et dans l'Agriculture (F.R.I.A.).
- Subventions à des programmes de recherche concertés en sciences fondamentales et à des activités scientifiques de services publics dans le cadre d'un programme national où sont reprises quelques disciplines d'intérêt exceptionnel pour le développement scientifique, culturel, économique et social de la nation.
- Subsides destinés à assurer le financement des Fonds spéciaux pour la Recherche dans les institutions universitaires.

D.O. 46 – Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de BelgiqueProgramme 2 – Subventions diverses

- Subventions diverses en vue de couvrir le financement des prix, des concours, des missions à l'étranger, des frais de colloques.

D.O. 50 – Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté françaiseProgramme 2 – Pilotage – Structures – Programmes – Activités de Formation, Recherches et information – Etablissements de la Communauté française

- Subventions en faveur de recherches et d'études.
- Subvention à l'A.S.B.L. «Sport, Culture, Ecole et Solidarité (S.C.E.S.)» à Bruxelles.
- Subvention à l'A.S.B.L. – Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté.

D.O. 51 – Enseignement préscolaire et enseignement primaireProgramme 7 – Fonctionnement des écoles primaires

- Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française.
- Subventions pour l'organisation de l'enseignement en langue française dans le fondamental ;
- Subventions pour la formation et le recyclage dans l'enseignement fondamental.

Programme 8 – Lutte contre l'échec scolaire – Subventions diverses

- Financement d'actions dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire, et en vue d'améliorer l'apprentissage de base dans le fondamental (paiement du personnel et des frais de fonctionnement).
- Subventions à des projets en relation avec l'enseignement fondamental y compris la recherche.

Programme 9 :

- Dépenses liées aux établissements en discrimination positive ;
- Dépenses relatives au paiement du personnel des classes passerelles ;
- Dépenses relatives aux rémunérations des animateurs pédagogiques ;
- Subventions relatives à la formation en cours de carrière des enseignants et à leur remplacement.

D.O. 52 – Enseignement secondaireProgramme 9 – Lutte contre l'échec scolaire – Divers

- Financement d'actions dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et d'initiatives développées en vue de rencontrer les problèmes de violence dans les écoles et la mise en œuvre de mesures de discrimination positive.
- Financement d'actions pour les relations entre les écoles, les médias et les théâtres ainsi que pour l'information à la solidarité et la démocratie, et la formation des délégués d'élèves.
- Financement d'actions ou de formation et de réinsertion socio-professionnelles.

D.O. 54 – Enseignement universitaireProgramme 1 – Universités de la Communauté

- Subventions au Centre hospitalier universitaire de Liège en vue de couvrir des charges exceptionnelles et de contribuer à la constitution du capital.

Programme 2 – Universités libres

- Subvention à l'Institut universitaire d'études du Judaïsme Martin Buber.

Programme 3 – Subventions diverses

- Subventions au Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, au Centre universitaire de Charleroi et à l'Institut polytechnique de Charleroi.

Programme 4 – Enseignement universitaire

- Subventions au Conseil Interuniversitaire de la Communauté française
- Subventions relatives à la promotion de l'Enseignement supérieur universitaire
- Subventions en vue du paiement des frais de fonctionnement du Centre de Recherches métallurgiques
- Intervention spéciale dans les initiatives de coopération interuniversitaire.

D.O. 55 – Enseignement supérieur hors université et Hautes EcolesProgramme 5 – Fonctionnement des Hautes Ecoles

- Equipement des Hautes Ecoles.

Programme 8 – Hautes écoles et Enseignement supérieur hors université

- Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur.
- Subventions et dotations aux centres de ressources de l'éducation aux médias.

D.O. 56 – Enseignement de promotion socialeProgramme 0 – Subsistance administration – Enseignement et Recherche

- Subventions relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale.

Programme 8 – Restructuration et validation de l'enseignement de promotion sociale

- Actions diverses dans le domaine de la restructuration et de la validation de l'enseignement de promotion sociale.

D.O. 57 – Enseignement artistiqueProgramme 2 – Initiatives et subventions diverses

- Subventions destinées à couvrir les frais de fonctionnement à l'Académie d'été de Wallonie.
- Subventions à des associations diverses oeuvrant dans le domaine de l'enseignement artistique – Enseignement de la Communauté.

Programme 4 – Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur

- Subventions à des associations diverses oeuvrant dans le domaine de l'enseignement artistique – Enseignement officiel subventionné – Enseignement libre subventionné.

Programme 8 – Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit

- Subventions pour des expérimentations pédagogiques dans les établissements d'enseignement à horaire réduit officiels subventionnés et libres subventionnés.

Programme 9 – Equipements

- Actions dans le domaine de l'équipement des écoles supérieures des arts.

D.O. 58 – Enseignement à distanceProgramme 0 – Subsistance – Enseignement et recherche

- Subventions diverses dans le cadre d'initiatives nouvelles ou en relation avec la réalisation de cours.

Programme 3 – Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance

- Actions diverses dans le domaine de la réinsertion professionnelle et sociale.

Article 40

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées aux crédits variables 11.07.01 et 11.08.01 de la division organique 11, à concurrence d'un montant équivalent à la moitié des dépenses totales annuelles autorisées.

Article 41

Les attributaires des fonds en provenance de la loterie nationale reçoivent leurs dotations respectives à l'intervention du crédit variable 01.01.42 de la division organique 10 (Fonds Loterie nationale) sur base d'une répartition décidée par le Gouvernement. Ce fonds budgétaire, créé à cet effet, est alimenté par les dotations et avances de la loterie nationale.

Article 42

Le Gouvernement est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires pour répartir les recettes affectées du fonds budgétaire Loterie nationale entre les attributaires, y compris le Fonds des Sports – Activités (crédit variable 12.33.11 de la division organique 26).

Article 43

Le comptable du compte du crédit variable 01.01.42 de la division organique 10 (Fonds Loterie nationale) est autorisé à alimenter le compte du crédit variable 12.33.11 de la division organique 26 (Fonds des Sports – Activités) selon la répartition décidée par le Gouvernement.

Article 44

Le crédit variable, permettant aux écoles de l'enseignement technique et professionnel d'acquérir des équipements pédagogiques, tel que spécifié dans l'accord de coopération du 4/07/2000 entre la Communauté française et la Région wallonne, et repris à l'AB 01.02.94 de la DO 52, peut se trouver en situation débitrice à concurrence du montant de la créance de la Communauté française sur la Région wallonne.

Le contrôleur des engagements est chargé du respect du plafond de ces avances de trésorerie.

Article 45

Le crédit variable repris à l'AB 01.04.91 de la DO 52 et permettant aux écoles de mener des expériences d'immersion linguistique, tel que spécifié dans l'accord de coopération du 4/07/2000 entre la Communauté française et la Région wallonne, peut se trouver en situation débitrice à concurrence du montant de la créance de la Communauté française sur la Région wallonne.

Le contrôleur des engagements est chargé du respect du plafond de ces avances de trésorerie.

Article 46

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, les allocations de base 12.01.40 et 41.01.40 de la D.O. 40 peuvent bénéficier d'un complément de crédits par voie de redistribution en provenance de toute allocation de base, toutes divisions organiques confondues, supportant des dépenses en rapport avec les activités de pilotage de l'enseignement et celles en rapport avec la formation en cours de carrière.

Article 47

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, l'allocation de base 41.04.14 de la D.O. 12 peut bénéficier d'un complément de dotation par voie de redistribution en provenance de toute allocation de base, toutes divisions organiques confondues, supportant des dépenses en rapport avec les compétences et les missions exercées par l'ETNIC.

Article 48

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées au crédit variable 01.01.23 de la D.O. 15, à concurrence des montants dus par la région wallonne à la Communauté française en vertu des conventions cadres organisant le transfert des fonds du FEDER (Fonds européen de Développement régional).

Article 49

Les crédits engagés et non ordonnancés au 31 décembre 2003 des allocations de base des programmes 2 et 5 de la Division organique 06 font l'objet d'un report à une allocation de base du budget 2004, en fonction d'une transcodification définie par la table de concordance reprise à l'annexe 1 du tableau budgétaire.

Article 50

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, les allocations de base de la division organique 06 peuvent bénéficier de redistributions entre les allocations de base des différents programmes de ladite division organique du budget général des dépenses.

Les intitulés des programmes pourront être adaptés à ces nouvelles ventilations et tenir compte des adaptations administratives liées à la répartition des compétences et à la composition du Gouvernement.

Article 51

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, les allocations de base 11.01.41 et 11.02.41 de la division organique 10 peuvent bénéficier d'un complément de crédit par voie de redistribution en provenance des allocations de base 11.02.11, 11.02.21, 11.02.31, 11.02.41, 11.02.51, 11.02.61, 11.02.71, 11.02.81 de la division organique 06 et de l'allocation de base 11.04.01 de la division organique 11.

**CHAPITRE II
Section particulière****Article 52**

L'article 66.48 B "Fonds pour la qualification agricole" perçoit les aides accordées par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) en vue de concourir au financement des activités exécutées en matière de formation professionnelle de personnes travaillant dans l'agriculture.

Article 53

Le Ministre ayant le Budget dans ses attributions peut, au-delà des recettes disponibles et à concurrence des montants d'intervention décidés par la Communauté européenne, engager et ordonnancer des dépenses à charge de l'article 66.60.B (fonds destiné à la réalisation de programmes particuliers financés par le FSE), de la section particulière du titre IV.

CHAPITRE III

Organismes d'intérêt public

Article 54

Sont approuvés pour l'année budgétaire 2004 et annexés au présent décret les budgets :

- du Commissariat général aux Relations internationales ;
- du Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement de la Communauté française.

CHAPITRE IV

Services à gestion séparée

Article 55

Sont approuvés :

- le budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel;
- les budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté (enseignement obligatoire);
- les budgets des Hautes écoles de la Communauté française ;
- les budgets agrégés des services à gestion séparée des centres P.M.S. de l'Enseignement de la Communauté;
- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement de la Communauté;
- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné;
- le budget du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires ;
- le budget de l'Observatoire des Politiques culturelles ;
- le budget de l'Agence Fonds social européen ;
- le budget de l'Ecole d'Administration publique de la Communauté française ;
- le budget du Fonds d'exploitation de la Ferme expérimentale de la Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux;
- le budget du Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française - Frameries;
- le budget du Centre d'auto-formation et de formation continuée – Tihange ;
- les budgets des établissements d'enseignement artistique supérieur de la Communauté française et des conservatoires royaux ;
- le budget agrégé des établissements de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française ;

- les budgets des internats autonomes de l'enseignement supérieur de la Communauté française ;
- le budget de l'institut supérieur d'architecture « LA CAMBRE ».
- les budgets des centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française ;
- le budget du « Centre des Technologies agronomiques » à STREE;
- le budget du Centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française à GEMBLOUX.

Bruxelles, le

Le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française, chargé des Relations internationales,

H. HASQUIN

Le Ministre de la Culture, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports,

C. DUPONT

Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'accueil et des missions confiées à l'O.N.E.,

J.M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE

Le Ministre du Budget,

M. DAERDEN

Le Ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel,

D. DUCARME

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale et de la Recherche scientifique,

F. DUPUIS

La Ministre de l'Aide à la jeunesse et de la Santé,

N. MARECHAL

LISTE DES PROGRAMMES

En milliers d'euros

Libellé		Totaux
CHAPITRE I		
SERVICES GÉNÉRAUX		
DIVISION ORGANIQUE 01		
DOTATION AU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE		
PROGRAMME 1 - Dotation	<i>Cnd</i>	22.083
Totaux pour la division organique 01	<i>Cnd</i>	22.083
DIVISION ORGANIQUE 02		
DÉPENSES DE CABINET DE LA MINISTRE-PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, CHARGÉE DE L'ÉDUCATION, DE L'AUDIOVISUEL, DE L'AIDE À LA JEUNESSE, DE L'ENFANCE ET DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ		
PROGRAMME 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	0
Totaux pour la division organique 02	<i>Cnd</i>	0
DIVISION ORGANIQUE 03		
DÉPENSES DE CABINET DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DU SPORT ET DES RELATIONS INTERNATIONALES		
PROGRAMME 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	0
Totaux pour la division organique 03	<i>Cnd</i>	0
DIVISION ORGANIQUE 04		
DÉPENSES DE CABINET DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE		
PROGRAMME 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	0
Totaux pour la division organique 04	<i>Cnd</i>	0
DIVISION ORGANIQUE 05		
DÉPENSES DE CABINET DU MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE		
PROGRAMME 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	0
Totaux pour la division organique 05	<i>Cnd</i>	0
DIVISION ORGANIQUE 06		
CABINETS MINISTÉRIELS		
PROGRAMME 1 - Cabinet du Ministre-Président chargé des Relations Internationales	<i>Cnd</i>	4.496

En milliers d'euros

Libellé	Cnd	Totaux
PROGRAMME 2 - Cabinet du Ministre de la Culture, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports	<i>Cnd</i>	2.829
PROGRAMME 3 - Cabinet du Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'accueil et des missions confiées à l'O.N.E.	<i>Cnd</i>	3.153
PROGRAMME 4 - Cabinet du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial	<i>Cnd</i>	2.330
PROGRAMME 5 - Cabinet du Ministre du Budget	<i>Cnd</i>	1.310
PROGRAMME 6 - Cabinet du Ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel	<i>Cnd</i>	2.085
PROGRAMME 7 - Cabinet de la Ministre de l'enseignement supérieur, de l'enseignement de promotion sociale et de la recherche scientifique	<i>Cnd</i>	2.760
PROGRAMME 8 - Cabinet de la Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé	<i>Cnd</i>	1.785
PROGRAMME 9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française	<i>Cnd</i>	3.406
Totaux pour la division organique 06	<i>Cnd</i>	24.154
DIVISION ORGANIQUE 10		
SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET ORGANISMES NON RATTACHÉS AUX DIVISIONS ORGANIQUES		
PROGRAMME 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	375
PROGRAMME 1 - Médiateur de la Communauté française	<i>Cnd</i>	1.200
PROGRAMME 2 - Institut de Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	<i>Cnd</i>	82
PROGRAMME 3 - Corps interministériel des commissaires du Gouvernement	<i>Cnd</i>	853
PROGRAMME 4 - Services d'appui des Cabinets ministériels	<i>Cnd</i>	2.648
	<i>Cv</i>	23.718
<i>Fonds Loterie nationale</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	23.718
	<i>Disponible</i>	23.718
	<i>Dépenses de l'année</i>	23.718

En milliers d'euros

Libellé	Totaux
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Totaux pour la division organique 10	
<i>Cnd</i>	5.158
<i>Cv</i>	23.718
DIVISION ORGANIQUE 11	
AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRETARIAT GÉNÉRAL	
PROGRAMME 0 - Subsistance	
<i>Cnd</i>	213.198
<i>Cv</i>	4.097
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés du Ministère de la Communauté française</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	400
<i>Disponible</i>	400
<i>Dépenses de l'année</i>	400
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents subventionnés dans le cadre du Plan "Rosetta" en exécution de l'accord de coopération avec la Région Wallonne relatif à la convention de premier emploi</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	2.110
<i>Disponible</i>	2.110
<i>Dépenses de l'année</i>	2.110
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents subventionnés dans le cadre du Plan "Rosetta" en exécution de l'accord de coopération avec l'Etat fédéral relatif à la convention de premier emploi</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	1.587
<i>Disponible</i>	1.587
<i>Dépenses de l'année</i>	1.587
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés du Ministère de la Communauté française (Education, Recherche et Formation)</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	-
<i>Disponible</i>	-
<i>Dépenses de l'année</i>	-
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
PROGRAMME 1 - Secrétariat général	

En milliers d'euros

Libellé	Totaux
	<i>Cnd</i> 1.580
	<i>Cv</i> 141
<i>Fonds des actions communautaires</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	141
<i>Disponible</i>	141
<i>Dépenses de l'année</i>	141
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
PROGRAMME 2 - Formation - Recrutement - Sélection	<i>Cnd</i> 1.894
PROGRAMME 3 - Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Wallonie-Bruxelles	<i>Cnd</i> 2.383
Totaux pour la division organique 11	<i>Cnd</i> 219.055
	<i>Cv</i> 4.238
DIVISION ORGANIQUE 12 INFORMATIQUE	
PROGRAMME 1 - Informatique et bureautique	<i>Cnd</i> 21.571
Totaux pour la division organique 12	<i>Cnd</i> 21.571
DIVISION ORGANIQUE 13 GESTION DES IMMEUBLES	
PROGRAMME 0 - Subsistance	<i>Cnd</i> 5
PROGRAMME 1 - Immeubles de la Communauté française	<i>Cnd</i> 14.901
	<i>Cde</i> 508
	<i>Cdo</i> 508
Totaux pour la division organique 13	<i>Cnd</i> 14.906
	<i>Cde</i> 508
	<i>Cdo</i> 508
DIVISION ORGANIQUE 14 RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN	
PROGRAMME 1 - Relations internationales	<i>Cnd</i> 32.643
	<i>Cv</i> 0
<i>Fonds pour le cofinancement d'activités liées à la Présidence belge de l'Union européenne</i>	

En milliers d'euros

Libellé	Totaux
	-
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	-
<i>Disponible</i>	-
<i>Dépenses de l'année</i>	-
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
PROGRAMME 2 - Actions du Fonds social européen	
<i>Cnd</i>	50
<i>Cde</i>	0
<i>Cdo</i>	0
PROGRAMME 3 - Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement	
<i>Cnd</i>	337
Totaux pour la division organique 14	
<i>Cnd</i>	33.030
<i>Cde</i>	0
<i>Cdo</i>	0
<i>Cv</i>	0
Totaux pour le chapitre I	
<i>Cnd</i>	339.957
<i>Cde</i>	508
<i>Cdo</i>	508
<i>Cv</i>	27.956
CHAPITRE II	
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL	
ET SPORT	
DIVISION ORGANIQUE 15	
INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET	
DU SPORT	
PROGRAMME 0 - Subsistance	
<i>Cnd</i>	5
PROGRAMME 1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la Santé et des Affaires sociales	
<i>Cnd</i>	98
<i>Cde</i>	3.595
<i>Cdo</i>	3.595
PROGRAMME 2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la Culture	
<i>Cnd</i>	4.113
<i>Cde</i>	11.858
<i>Cdo</i>	10.565
<i>Cv</i>	2.335
<i>Fonds des infrastructures culturelles</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-

En milliers d'euros

Libellé	Totaux
<i>Recettes de l'année</i>	2.335
<i>Disponible</i>	2.335
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
PROGRAMME 3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du Sport	
<i>Cnd</i>	451
<i>Cde</i>	5.121
<i>Cdo</i>	5.121
Totaux pour la division organique 15	
<i>Cnd</i>	4.667
<i>Cde</i>	20.574
<i>Cdo</i>	19.281
<i>Cv</i>	2.335
DIVISION ORGANIQUE 16	
SANTÉ	
PROGRAMME 0 - Subsistance	
<i>Cnd</i>	72
PROGRAMME 1 - Interventions diverses	
<i>Cnd</i>	187
PROGRAMME 2 - Médecine préventive	
<i>Cnd</i>	15.831
PROGRAMME 3 - Promotion de la Santé à l'Ecole	
<i>Cnd</i>	14.525
Totaux pour la division organique 16	
<i>Cnd</i>	30.615
DIVISION ORGANIQUE 17	
AIDE À LA JEUNESSE	
PROGRAMME 0 - Subsistance	
<i>Cnd</i>	4.677
PROGRAMME 1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants	
<i>Cnd</i>	168.156
<i>Cv</i>	3.838
<i>Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	3.838
<i>Disponible</i>	3.838
<i>Dépenses de l'année</i>	3.838
<i>Solde au 31 décembre</i>	-

En milliers d'euros

Libellé	Cnd	Cv	Totaux
Totaux pour la division organique 17			
	Cnd		172.833
	Cv		3.838
DIVISION ORGANIQUE 18 AIDE SOCIALE SPÉCIALISÉE			
PROGRAMME 1 - Aide aux détenus	Cnd		1.491
Totaux pour la division organique 18			
	Cnd		1.491
DIVISION ORGANIQUE 19 ENFANCE			
PROGRAMME 1 - Office de la Naissance et de l'Enfance	Cnd		139.492
	Cv		0
<i>Fonds de subventionnement aux centres de vacances</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
	<i>Recettes de l'année</i>	-	
	<i>Disponible</i>	-	
	<i>Dépenses de l'année</i>	-	
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
PROGRAMME 2 - Politique et accueil de l'enfance	Cnd		720
Totaux pour la division organique 19			
	Cnd		140.212
	Cv		0
DIVISION ORGANIQUE 20 AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE			
PROGRAMME 0 - Subsistance	Cnd		2.280
	Cv		11.093
<i>Fonds destiné à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (Culture).</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
	<i>Recettes de l'année</i>	10.000	
	<i>Disponible</i>	10.000	
	<i>Dépenses de l'année</i>	10.000	
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-	

En milliers d'euros

Libellé	Totaux	
<i>Fonds d'exploitation du Centre culturel "Marcel Hicter" à La Marlagne.</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
<i>Recettes de l'année</i>	780	
<i>Disponible</i>	780	
<i>Dépenses de l'année</i>	780	
<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
<i>Fonds d'exploitation du Centre de Formation socio-culturelle de Rossignol.</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
<i>Recettes de l'année</i>	313	
<i>Disponible</i>	313	
<i>Dépenses de l'année</i>	313	
<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
<i>Fonds d'exploitation du Centre de formation socio-culturelle de Séroule.</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
<i>Recettes de l'année</i>	-	
<i>Disponible</i>	-	
<i>Dépenses de l'année</i>	-	
<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
PROGRAMME 1 - Initiatives et interventions diverses		
	Cnd	8.062
	Cv	312
<i>Fonds pour la formation socio-culturelle.</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
<i>Recettes de l'année</i>	62	
<i>Disponible</i>	62	
<i>Dépenses de l'année</i>	62	
<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
<i>Fonds de emploi des indemnisations pour dommages causés au matériel fourni en prêt et du produit des prêts payants.</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
<i>Recettes de l'année</i>	250	
<i>Disponible</i>	250	
<i>Dépenses de l'année</i>	250	
<i>Solde au 31 décembre</i>	-	

En milliers d'euros

Libellé	Totaux
<i>Fonds des actions communes du Gouvernement avec le soutien du FIPI.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	-
<i>Disponible</i>	-
<i>Dépenses de l'année</i>	-
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
PROGRAMME 2 - Centres culturels	
<i>Cnd</i>	16.910
PROGRAMME 3 - Commission Communautaire française	
<i>Cnd</i>	9.162
Totaux pour la division organique 20	
<i>Cnd</i>	36.414
<i>Cv</i>	11.405
DIVISION ORGANIQUE 21 ARTS DE LA SCÈNE	
PROGRAMME 1 - Initiatives et interventions diverses	
<i>Cnd</i>	4.490
PROGRAMME 2 - Théâtre	
<i>Cnd</i>	29.414
PROGRAMME 3 - Musique	
<i>Cnd</i>	26.766
PROGRAMME 4 - Art de la danse	
<i>Cnd</i>	5.168
PROGRAMME 5 - Services extérieurs de promotion internationale	
<i>Cnd</i>	107
PROGRAMME 6 - Arts du cirque, arts forains et de la rue	
<i>Cnd</i>	535
Totaux pour la division organique 21	
<i>Cnd</i>	66.480
DIVISION ORGANIQUE 22 LIVRE	
PROGRAMME 0 - Subsistance	
<i>Cnd</i>	82
PROGRAMME 1 - Lecture publique	
<i>Cnd</i>	10.825
<i>Cv</i>	46
<i>Fonds des Centres de Lecture publique de la Communauté française, de la Bibliothèque publique centrale de la Communauté française ainsi que du Centre de Lecture publique de la Communauté française.</i>	

En milliers d'euros

Libellé	Totaux
	<i>Solde au 1er janvier</i>
	-
	<i>Disponible</i>
	46
	<i>Dépenses de l'année</i>
	46
	<i>Solde au 31 décembre</i>
	-
PROGRAMME 2 - Lettres françaises et promotion du livre	
	<i>Cnd</i>
	4.495
	<i>Cv</i>
	192
<i>Fonds de l'édition du livre.</i>	
	<i>Solde au 1er janvier</i>
	-
	<i>Recettes de l'année</i>
	146
	<i>Disponible</i>
	146
	<i>Dépenses de l'année</i>
	146
	<i>Solde au 31 décembre</i>
	-
<i>Fonds d'aide à la diffusion.</i>	
	<i>Solde au 1er janvier</i>
	-
	<i>Recettes de l'année</i>
	46
	<i>Disponible</i>
	46
	<i>Dépenses de l'année</i>
	46
	<i>Solde au 31 décembre</i>
	-
PROGRAMME 3 - Langues régionales endogènes	
	<i>Cnd</i>
	125
PROGRAMME 4 - Langue française	
	<i>Cnd</i>
	244
PROGRAMME 5 - Informatique	
	<i>Cnd</i>
	361
Totaux pour la division organique 22	
	<i>Cnd</i>
	16.132
	<i>Cv</i>
	238
DIVISION ORGANIQUE 23	
JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE	
PROGRAMME 1 - Initiatives et interventions diverses	
	<i>Cnd</i>
	12
PROGRAMME 2 - Jeunesse	
	<i>Cnd</i>
	14.737
PROGRAMME 3 - Education permanente	
	<i>Cnd</i>
	21.009
PROGRAMME 4 - Activités socio-culturelles	
	<i>Cnd</i>
	1.106
Totaux pour la division organique 23	
	<i>Cnd</i>
	36.864

En milliers d'euros

Libellé		Totaux
DIVISION ORGANIQUE 24		
PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES		
PROGRAMME 0 - Musée royal de Mariemont - Subsistance	<i>Cnd</i>	996
PROGRAMME 1 - Dépenses et subventions diverses	<i>Cnd</i>	10.075
Totaux pour la division organique 24	<i>Cnd</i>	11.071
DIVISION ORGANIQUE 25		
AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA		
PROGRAMME 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	30
PROGRAMME 1 - Initiatives et interventions diverses	<i>Cnd</i>	1.440
	<i>Cv</i>	0
<i>Fonds de la création cinématographique et audiovisuelle</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds d'aide à la création d'œuvres multimédias</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
PROGRAMME 2 - Cinéma et vidéo	<i>Cnd</i>	15.693
PROGRAMME 3 - Radio et télévision	<i>Cnd</i>	182.041
	<i>Cv</i>	190
<i>Fonds d'aide à la création radiophonique.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	190
	<i>Disponible</i>	190
	<i>Dépenses de l'année</i>	190
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
PROGRAMME 4 - Presse	<i>Cnd</i>	1.314
	<i>Cv</i>	4.214

En milliers d'euros

Libellé	Totaux
<i>Fonds de développement de la presse écrite.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	4.214
<i>Disponible</i>	4.214
<i>Dépenses de l'année</i>	4.214
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Totaux pour la division organique 25	
<i>Cnd</i>	200.518
<i>Cv</i>	4.404
DIVISION ORGANIQUE 26	
SPORT	
PROGRAMME 0 - Subsistance	
<i>Cnd</i>	1.550
<i>Cv</i>	0
<i>Fonds destiné à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (Sport).</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	-
<i>Disponible</i>	-
<i>Dépenses de l'année</i>	-
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
PROGRAMME 1 - Education physique et sport	
<i>Cnd</i>	1.655
<i>Cv</i>	11.086
<i>Fonds des sports - Rémunérations.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	5.300
<i>Disponible</i>	5.300
<i>Dépenses de l'année</i>	5.300
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds des sports - Activités.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	5.786
<i>Disponible</i>	5.786
<i>Dépenses de l'année</i>	5.786
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
PROGRAMME 2 - Recherches et développement	
<i>Cnd</i>	1.024
PROGRAMME 3 - Subventions diverses	
<i>Cnd</i>	12.659

En milliers d'euros

Libellé		Totaux
PROGRAMME 4 - Services sportifs extérieurs	<i>Cnd</i>	1.000
Totaux pour la division organique 26	<i>Cnd</i>	17.888
	<i>Cv</i>	11.086
Totaux pour le chapitre II	<i>Cnd</i>	735.185
	<i>Cde</i>	20.574
	<i>Cdo</i>	19.281
	<i>Cv</i>	33.306
CHAPITRE III		
ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION		
DIVISION ORGANIQUE 40		
SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES		
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>	149
PROGRAMME 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement	<i>Cnd</i>	1.554
	<i>Cv</i>	0
	<i>Fonds de prêts au personnel en activité de service, aux pensionnés et à leur veuve bénéficiant d'une pension de survie.</i>	
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponibles</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
PROGRAMME 2 - Provisions pour charges diverses	<i>Cnd</i>	11.829
PROGRAMME 3 - Affaires pédagogiques - inspection - dépenses de personnel et de fonctionnement	<i>Cnd</i>	31
PROGRAMME 4 - Recherches en éducation, pilotage interréseaux - Activités pédagogiques interréseaux - Orientation - Divers	<i>Cnd</i>	8.040
	<i>Cv</i>	70
	<i>Fondations, donations, legs et prix.</i>	
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	70
	<i>Disponibles</i>	70
	<i>Dépenses de l'année</i>	70

En milliers d'euros

Libellé	Totaux
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
PROGRAMME 5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers	
<i>Cnd</i>	192
PROGRAMME 6 - Enseignement supérieur - Recherche scientifique - Administration	
<i>Cnd</i>	0
PROGRAMME 7 - Collaboration aux institutions internationales - Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement	
<i>Cnd</i>	312
PROGRAMME 8 - Actions fonds social européen - initiatives diverses de la région wallonne et de la région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	
<i>Cv</i>	8.347
<i>Fonds relatif aux interventions du Fonds social européen</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	-
<i>Disponibles</i>	-
<i>Dépenses de l'année</i>	-
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds d'intervention du Fonds social européen. Enseignement de promotion sociale.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	5.000
<i>Disponibles</i>	5.000
<i>Dépenses de l'année</i>	5.000
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds d'intervention du Fonds social européen. Enseignement à horaire réduit.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	3.347
<i>Disponibles</i>	3.347
<i>Dépenses de l'année</i>	3.347
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
PROGRAMME 9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire	
<i>Cnd</i>	3.330
<i>Cv</i>	5.483
<i>Fonds pour le programme de transition professionnelle</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	5.483
<i>Disponibles</i>	5.483
<i>Dépenses de l'année</i>	5.483
<i>Solde au 31 décembre</i>	-

En milliers d'euros

Libellé		Totaux
Totaux pour la division organique 40		
	<i>Cnd</i>	25.437
	<i>Cv</i>	13.900
DIVISION ORGANIQUE 41		
INSPECTION PEDAGOGIQUE INTERRESEAUX		
PROGRAMME 1 - SUBSISTANCE INSPECTION - DEPENSES DE PERSONNEL	<i>Cnd</i>	12.719
PROGRAMME 2 - SUBSISTANCE INSPECTION - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	<i>Cnd</i>	1.542
Totaux pour la division organique 41		
	<i>Cnd</i>	14.261
DIVISION ORGANIQUE 44		
BÂTIMENTS SCOLAIRES		
PROGRAMME 0 - Fonctionnement des Fonds des Bâtiments scolaires et des institutions succédant au Fonds national de Garantie	<i>Cnd</i>	70.502
	<i>Cde</i>	10.015
	<i>Cdo</i>	9.827
Totaux pour la division organique 44		
	<i>Cnd</i>	70.502
	<i>Cde</i>	10.015
	<i>Cdo</i>	9.827
DIVISION ORGANIQUE 45		
RECHERCHE SCIENTIFIQUE		
PROGRAMME 0 - Subsistance administration	<i>Cnd</i>	119
PROGRAMME 1 - Subventions ASBL ou assimilés	<i>Cnd</i>	633
PROGRAMME 2 - Subventions diverses	<i>Cnd</i>	2.036
PROGRAMME 3 - Recherche scientifique	<i>Cnd</i>	91.783
Totaux pour la division organique 45		
	<i>Cnd</i>	94.571
DIVISION ORGANIQUE 46		
ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE		
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>	234
PROGRAMME 1 - Subsistance Administration - Personnel de l'Enseignement		

En milliers d'euros

Libellé	Cnd	Totaux
PROGRAMME 2 - Subventions diverses	<i>Cnd</i>	615
	<i>Cnd</i>	314
Totaux pour la division organique 46	<i>Cnd</i>	1.163
DIVISION ORGANIQUE 47		
ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ÉTUDES		
PROGRAMME 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	303
PROGRAMME 1 - Allocations et prêts	<i>Cnd</i>	34.505
	<i>Cv</i>	896
<i>Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971 et décret coordonné le 7 novembre 1983).</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	400
	<i>Disponibles</i>	400
	<i>Dépenses de l'année</i>	400
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds des prêts d'études.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	496
	<i>Disponibles</i>	496
	<i>Dépenses de l'année</i>	496
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Totaux pour la division organique 47	<i>Cnd</i>	34.808
	<i>Cv</i>	896
DIVISION ORGANIQUE 48		
CENTRES PMS		
PROGRAMME 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>	17
PROGRAMME 1 - Subsistance Administration - Personnel de l'Enseignement	<i>Cnd</i>	17
PROGRAMME 2 - Subsistance inspection	<i>Cnd</i>	0
PROGRAMME 3 - Subsistance inspection	<i>Cnd</i>	0
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des Centres P.M.S.	<i>Cnd</i>	60.155

En milliers d'euros

Libellé	<i>Cnd</i>	Totaux
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des Centres PMS	<i>Cnd</i>	6.627
Totaux pour la division organique 48	<i>Cnd</i>	66.816
DIVISION ORGANIQUE 50		
AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE		
PROGRAMME 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>	273
PROGRAMME 2 - Pilotage - structures - programmes - activités de formation - recherches et information - établissements de la Communauté française	<i>Cnd</i>	3.372
PROGRAMME 3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - Établissements de la Communauté française	<i>Cnd</i>	2.511
PROGRAMME 4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - Établissements de la Communauté française	<i>Cnd</i>	1.733
PROGRAMME 5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	<i>Cnd</i>	2.839
PROGRAMME 6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	<i>Cnd</i>	3.127
PROGRAMME 7 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	<i>Cnd</i>	33
PROGRAMME 8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	<i>Cnd</i>	885
Totaux pour la division organique 50	<i>Cnd</i>	14.773
DIVISION ORGANIQUE 51		
ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE		
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - Enseignement et recherche	<i>Cnd</i>	31
PROGRAMME 1 - Subsistance administration du personnel de l'enseignement	<i>Cnd</i>	32
PROGRAMME 2 - Subsistance Inspection	<i>Cnd</i>	0
PROGRAMME 3 - Subsistance Inspection	<i>Cnd</i>	0
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles	<i>Cnd</i>	358.637

En milliers d'euros

Libellé		Totaux
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des écoles maternelles	<i>Cnd</i>	33.468
PROGRAMME 6 - Dépenses de personnel des écoles primaires	<i>Cnd</i>	820.302
PROGRAMME 7 - Fonctionnement des écoles primaires	<i>Cnd</i>	101.178
PROGRAMME 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	<i>Cnd</i>	1.304
	<i>Cv</i>	22.039
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement fondamental.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	22.039
	<i>Disponible</i>	22.039
	<i>Dépenses de l'année</i>	22.039
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
PROGRAMME 9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite	<i>Cnd</i>	20.603
Totaux pour la division organique 51		
	<i>Cnd</i>	1.335.555
	<i>Cv</i>	22.039
DIVISION ORGANIQUE 52 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		
PROGRAMME 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>	604
PROGRAMME 2 - Subsistance Inspection	<i>Cnd</i>	0
PROGRAMME 3 - Subsistance Inspection	<i>Cnd</i>	0
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'Enseignement de plein exercice	<i>Cnd</i>	1.739.051
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des écoles de l'Enseignement de plein exercice	<i>Cnd</i>	226.381
PROGRAMME 6 - Dépenses de personnel des écoles à horaire réduit	<i>Cnd</i>	34.306
PROGRAMME 7 - Fonctionnement des écoles à horaire réduit	<i>Cnd</i>	1.795
PROGRAMME 8 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	<i>Cv</i>	7.328

En milliers d'euros

Libellé	Totaux
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement secondaire.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	7.328
<i>Disponible</i>	7.328
<i>Dépenses de l'année</i>	7.328
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
PROGRAMME 9 - Discriminations positives - Divers	
<i>Cnd</i>	16.521
<i>Cv</i>	5.993
<i>Fonds d'impulsion à la politique de l'immigration.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	-
<i>Disponible</i>	-
<i>Dépenses de l'année</i>	-
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds relatif aux interventions des Régions</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	464
<i>Disponible</i>	464
<i>Dépenses de l'année</i>	464
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique professionnel</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	5.529
<i>Disponible</i>	5.529
<i>Dépenses de l'année</i>	5.529
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique professionnel</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	-
<i>Disponible</i>	-
<i>Dépenses de l'année</i>	-
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Totaux pour la division organique 52	
<i>Cnd</i>	2.018.658
<i>Cv</i>	13.321
DIVISION ORGANIQUE 53 ENSEIGNEMENT SPÉCIAL	
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche	

En milliers d'euros

Libellé	Cnd	Cv	Totaux
PROGRAMME 2 - Subsistance Inspection	Cnd		43
PROGRAMME 3 - Subsistance Inspection	Cnd		0
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'Enseignement spécial	Cnd		0
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécial	Cnd		308.183
PROGRAMME 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	Cnd		29.512
		Cv	2.115
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement spécial.</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	-
		<i>Recettes de l'année</i>	2.115
		<i>Disponibles</i>	2.115
		<i>Dépenses de l'année</i>	2.115
		<i>Solde au 31 décembre</i>	-
PROGRAMME 7 - Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles	Cnd		167
PROGRAMME 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	Cnd		102
Totaux pour la division organique 53			
	Cnd		338.007
		Cv	2.115
DIVISION ORGANIQUE 54 ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE			
PROGRAMME 0 - Contrôle des Universités	Cnd		1.030
PROGRAMME 1 - Universités de la Communauté	Cnd		156.659
PROGRAMME 2 - Universités libres	Cnd		338.407
PROGRAMME 3 - Subventions diverses	Cnd		241
PROGRAMME 4 - Enseignement universitaire	Cnd		2.241

En milliers d'euros

Libellé	Totaux
Totaux pour la division organique 54	
<i>Cnd</i>	498.578
DIVISION ORGANIQUE 55	
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ ET HAUTES ÉCOLES	
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche	
<i>Cnd</i>	129
PROGRAMME 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement	
<i>Cnd</i>	32
PROGRAMME 2 - Subsistance Inspection	
<i>Cnd</i>	0
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des Hautes Écoles (Hors Dotations)	
<i>Cnd</i>	13.031
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des Hautes Écoles	
<i>Cnd</i>	298.464
<i>Cv</i>	0
<i>Fonds relatif aux interventions des régions</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	-
<i>Disponible</i>	-
<i>Dépenses de l'année</i>	-
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
PROGRAMME 6 - Fonctionnement des Écoles d'Architecture	
<i>Cnd</i>	12.896
PROGRAMME 7 - Enseignement supérieur Hors Université	
<i>Cnd</i>	7.522
PROGRAMME 8 - Hautes Écoles et Enseignement Supérieur Hors Université	
<i>Cnd</i>	3.875
PROGRAMME 9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale en matière d'Emploi	
<i>Cv</i>	1.812
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement supérieur hors université.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	1.812
<i>Disponible</i>	1.812
<i>Dépenses de l'année</i>	1.812
<i>Solde au 31 décembre</i>	-

En milliers d'euros

Libellé	Totaux
<i>Fonds relatif aux interventions du Fonds social européen</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	-
<i>Disponible</i>	-
<i>Dépenses de l'année</i>	-
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds relatif aux interventions de l'Etat fédéral</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	-
<i>Disponible</i>	-
<i>Dépenses de l'année</i>	-
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Totaux pour la division organique 55	
<i>Cnd</i>	335.949
<i>Cv</i>	1.812
DIVISION ORGANIQUE 56	
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE	
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche	
<i>Cnd</i>	280
PROGRAMME 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement	
<i>Cnd</i>	4
PROGRAMME 2 - Subsistance Inspection	
<i>Cnd</i>	0
PROGRAMME 3 - Subsistance Inspection	
<i>Cnd</i>	0
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des Écoles de Promotion sociale	
<i>Cnd</i>	115.644
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des Écoles de Promotion sociale	
<i>Cnd</i>	4.851
<i>Cv</i>	4.016
<i>Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	1.223
<i>Disponible</i>	1.223
<i>Dépenses de l'année</i>	1.223
<i>Solde au 31 décembre</i>	-

En milliers d'euros

Libellé	Totaux
<i>Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale officiels subventionnés dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	1.352
<i>Disponible</i>	1.352
<i>Dépenses de l'année</i>	1.352
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale libres subventionnés dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	1.341
<i>Disponible</i>	1.341
<i>Dépenses de l'année</i>	1.341
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds pour l'équipement des écoles de Promotion sociale</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	100
<i>Disponible</i>	100
<i>Dépenses de l'année</i>	100
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
PROGRAMME 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale en matière d'Emploi	Cv
	1.014
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement de promotion sociale.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	1.014
<i>Disponible</i>	1.014
<i>Dépenses de l'année</i>	1.014
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
PROGRAMME 7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers	Cnd
	1.080
PROGRAMME 8 - Restructuration et validation de l'enseignement de promotion sociale	Cnd
	754

En milliers d'euros

Libellé	Cnd	Cv	Totaux
Totaux pour la division organique 56			
	<i>Cnd</i>		122.613
		<i>Cv</i>	5.030
DIVISION ORGANIQUE 57 ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE			
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>		59
PROGRAMME 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement	<i>Cnd</i>		40
PROGRAMME 2 - Initiatives et subventions diverses	<i>Cnd</i>		511
PROGRAMME 3 - Dépenses de Personnel des Établissements d'Enseignement Supérieur	<i>Cnd</i>		46.690
PROGRAMME 4 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement Supérieur	<i>Cnd</i>		4.903
PROGRAMME 5 - Dépenses de personnel des Établissements d'Enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	<i>Cnd</i>		1.656
PROGRAMME 6 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	<i>Cnd</i>		0
PROGRAMME 7 - Dépenses de personnel des Établissements d'Enseignement à horaire réduit	<i>Cnd</i>		68.563
PROGRAMME 8 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement à horaire réduit	<i>Cnd</i>		2.402
PROGRAMME 9 - Equipements	<i>Cnd</i>		250
Totaux pour la division organique 57			
	<i>Cnd</i>		125.074
DIVISION ORGANIQUE 58 ENSEIGNEMENT À DISTANCE			
PROGRAMME 0 - Subsistance - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>		2.635
PROGRAMME 1 - Subsistance Inspection	<i>Cnd</i>		312
PROGRAMME 3 - Réalisation d'action ou de formation de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance	<i>Cv</i>		124
<i>Fonds pour des programmes d'action ou de formation de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance</i>			

En milliers d'euros

Libellé		Totaux
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	124
	<i>Disponibles</i>	124
	<i>Dépenses de l'année</i>	124
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Totaux pour la division organique 58		
	<i>Cnd</i>	2.947
	<i>Cv</i>	124
Totaux pour le chapitre III		
	<i>Cnd</i>	5.099.712
	<i>Cde</i>	10.015
	<i>Cdo</i>	9.827
	<i>Cv</i>	59.237
CHAPITRE IV		
DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE		
DIVISION ORGANIQUE 85		
DETTE DIRECTE		
PROGRAMME 0 - Subsistance Administration		
	<i>Cnd</i>	472
PROGRAMME 1 - Service de la dette directe		
	<i>Cnd</i>	386.450
Totaux pour la division organique 85		
	<i>Cnd</i>	386.922
DIVISION ORGANIQUE 86		
DETTE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES		
PROGRAMME 1 - Service de la dette indirecte		
	<i>Cnd</i>	24.297
Totaux pour la division organique 86		
	<i>Cnd</i>	24.297
DIVISION ORGANIQUE 87		
DETTE LIÉE AUX EMPRUNTS DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE		
PROGRAMME 1 - Service de la dette indirecte		
	<i>Cnd</i>	16.490
Totaux pour la division organique 87		
	<i>Cnd</i>	16.490
Totaux pour le chapitre IV		
	<i>Cnd</i>	427.709

En milliers d'euros

Libellé

Totaux

CHAPITRE V
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA
COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

DIVISION ORGANIQUE 90
 DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
 FRANÇAISE

PROGRAMME 1 - Dotation à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire

<i>Cnd</i>	350.846
------------	---------

Totaux pour la division organique 90

<i>Cnd</i>	350.846
------------	---------

Totaux pour le chapitre V

<i>Cnd</i>	350.846
------------	---------

Total général

<i>Cnd</i>	6.953.409
------------	-----------

<i>Cde</i>	31.097
------------	--------

<i>Cdo</i>	29.616
------------	--------

<i>Cv</i>	120.499
-----------	---------

TABLEAU BUDGETAIRE**NOTICE EXPLICATIVE**

								<i>En milliers d'euros</i>		
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux

Mi = Ministre ordonnateur	01	Hervé Hasquin : Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française, chargé des Relations internationales								
	02	Christian Dupont : Ministre de la Culture, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports								
	03	Jean-Marc Nollet : Ministre de l'Enfance, chargé de l'enseignement fondamental, de l'accueil et des missions confiées à l'O.N.E.								
	04	Pierre Hazette : Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial								
	05	Michel Daerden : Ministre du Budget								
	06	Daniel Ducarme : Ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel								
	07	Françoise Dupuis : Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale et de la Recherche scientifique								
	08	Nicole Maréchal : Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé								
	15	Compétence exercée conjointement par les Ministres 01 et 05								
	16	Compétence exercée conjointement par les Ministres 01 et 06								
	23	Compétence exercée conjointement par les Ministres 02 et 03								
	24	Compétence exercée conjointement par les Ministres 02 et 04								
	25	Compétence exercée conjointement par les Ministres 02, 03 et 04								
	00	Allocations de base non dévolues								

Ad = Code Administration	1	Secrétariat général
	2	Enseignement et Recherche
	3	Personnels de l'Enseignement
	4	Culture et Informatique
	5	Aide à la Jeunesse, Sport et Santé
	6	Infrastructures
	7	Services d'Appui aux Cabinets Ministériels

DO = Division organique

AB = Allocation de base

PA = Programme – Activité

CD = Check digit

Cé = Codes économiques

Cr = Nature des crédits : Cnd : crédits non dissociés; Cde : crédits d'engagement; Cdo : crédits d'ordonnancement;

Cv : crédits variables

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	0	02	12.06	03	72	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	
						1213				
								Totaux pour l'activité 03		
										<i>Cnd</i>
										0
								04 - Équipement		
01	0	02	74.01	04	34	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet	-	
						741				
01	0	02	74.02	04	37	7422	Cnd	Frais de premier établissement et informatisation du Cabinet	-	
								Totaux pour l'activité 04		
										<i>Cnd</i>
										0
								Totaux pour le programme 0		
										<i>Cnd</i>
										0
								Totaux pour la division organique 02		
										<i>Cnd</i>
										0
								DIVISION ORGANIQUE 03		
								DÉPENSES DE CABINET DU MINISTRE DE		
								L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA		
								RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DU SPORT ET		
								DES RELATIONS INTERNATIONALES		
								PROGRAMME 0		
								SUBSISTANCE		
								01 - Personnel		
00	0	03	11.01	01	73	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	
						1112				
						112				
						1131				
03	0	03	11.02	01	76	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	-	
						1112				
						112				
						1131				
								Totaux pour l'activité 01		
										<i>Cnd</i>
										0
								02 - Biens et services		
03	0	03	12.07	02	04	1211	Cnd	Frais de premier établissement et de réappropriation du Cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement des locaux, frais de déménagement, etc...)	-	
03	0	03	12.19	02	40	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	-	
								Totaux pour l'activité 02		
										<i>Cnd</i>
										0
								03 - Installations - Loyers		

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
03	0	03	12.06	03	02	1212 1213	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	
Totaux pour l'activité 03										
									<i>Cnd</i>	0
04 - Équipement										
03	0	03	74.01	04	61	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet	-	
03	0	03	74.02	04	64	7422	Cnd	Frais de premier établissement et informatisation du Cabinet	-	
Totaux pour l'activité 04										
									<i>Cnd</i>	0
Totaux pour le programme 0										
									<i>Cnd</i>	0
Totaux pour la division organique 03										
									<i>Cnd</i>	0
DIVISION ORGANIQUE 04										
DÉPENSES DE CABINET DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Personnel										
04	0	04	11.01	01	03	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	
04	0	04	11.02	01	06	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	-	
04	0	04	11.03	01	09	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet, y compris les créances années antérieures	-	
Totaux pour l'activité 01										
									<i>Cnd</i>	0
02 - Biens et services										
00	0	04	12.07	02	31	1211	Cnd	Frais de premier établissement et de réappropriation du Cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement des locaux, frais de déménagement, etc...)	-	
04	0	04	12.19	02	67	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	-	
04	0	04	12.20	02	70	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet, y compris les créances années antérieures	-	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour l'activité 02										
									<i>Cnd</i>	0
03 - Installations - Loyers										
04	0	04	12.06	03	29	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	
						1213				
04	0	04	12.07	03	32	1212	Cnd	Loyers de biens immobiliers des divers services du Cabinet, y compris les créances années	-	
						1213				
Totaux pour l'activité 03										
									<i>Cnd</i>	0
04 - Équipement										
04	0	04	74.01	04	88	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet	-	
						741				
04	0	04	74.02	04	91	7422	Cnd	Frais de premier établissement et informatisation du Cabinet	-	
Totaux pour l'activité 04										
									<i>Cnd</i>	0
Totaux pour le programme 0										
									<i>Cnd</i>	0
Totaux pour la division organique 04										
									<i>Cnd</i>	0
DIVISION ORGANIQUE 05										
DÉPENSES DE CABINET DU MINISTRE DU										
BUDGET, DES FINANCES ET DE LA FONCTION										
PUBLIQUE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Personnel										
00	0	05	11.01	01	30	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	
						1112				
						112				
						1131				
02	0	05	11.02	01	33	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	-	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 01										
									<i>Cnd</i>	0
02 - Biens et services										
00	0	05	12.07	02	58	1211	Cnd	Frais de premier établissement et de réappropriation du Cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement des locaux, frais de déménagement, etc...)	-	
02	0	05	12.19	02	94	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	-	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour l'activité 02										
									<i>Cnd</i>	0
03 - Installations - Loyers										
02	0	05	12.06	03	56	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	
						1213				
Totaux pour l'activité 03										
									<i>Cnd</i>	0
04 - Équipement										
02	0	05	74.01	04	18	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet	-	
						741				
02	0	05	74.02	04	21	7422	Cnd	Frais de premier établissement et informatisation du Cabinet	-	
Totaux pour l'activité 04										
									<i>Cnd</i>	0
Totaux pour le programme 0										
									<i>Cnd</i>	0
Totaux pour la division organique 05										
									<i>Cnd</i>	0
DIVISION ORGANIQUE 06 CABINETS MINISTÉRIELS										
PROGRAMME 1 CABINET DU MINISTRE-PRÉSIDENT CHARGÉ DES RELATIONS INTERNATIONALES										
11 - Personnel										
01	0	06	11.01	11	67	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	101	
						1112				
						112				
						1131				
01	0	06	11.02	11	70	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet et allocations diverses	3.519	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 11										
									<i>Cnd</i>	3.620
12 - Biens et services										
01	0	06	12.04	12	86	1211	Cnd	Charges liées au siège du gouvernement de la Communauté française	-	
01	0	06	12.19	12	34	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	735	
Totaux pour l'activité 12										
									<i>Cnd</i>	735
13 - Installations - loyers										

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	0	06	12.06	13	93	1212 1213	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	
Totaux pour l'activité 13										
									<i>Cnd</i>	0
14 - Équipement										
01	0	06	74.01	14	55	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet	141	
01	0	06	74.02	14	58	7422	Cnd	Frais de premier établissement du Cabinet	-	
Totaux pour l'activité 14										
									<i>Cnd</i>	141
Totaux pour le programme 1										
									<i>Cnd</i>	4.496
PROGRAMME 2 CABINET DU MINISTRE DE LA CULTURE, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS										
21 - Personnel										
02	0	06	11.01	21	77	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	107	
02	0	06	11.02	21	80	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel de Cabinet	1.800	
Totaux pour l'activité 21										
									<i>Cnd</i>	1.907
22 - Biens et services										
02	0	06	12.19	22	44	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	822	
Totaux pour l'activité 22										
									<i>Cnd</i>	822
23 - Installations - loyers										
02	0	06	12.06	23	06	1212 1213	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	
Totaux pour l'activité 23										
									<i>Cnd</i>	0
24 - Équipement										
02	0	06	74.01	24	65	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet	100	
02	0	06	74.02	24	68	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour l'activité 24									<i>Cnd</i>	100
Totaux pour le programme 2									<i>Cnd</i>	2.829
PROGRAMME 3 CABINET DU MINISTRE DE L'ENFANCE, CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, DE L'ACCUEIL ET DES MISSIONS CONFIEES À L'O.N.E.										
31 - Personnel										
03	0	06	11.01	31	87	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	101	
						1112				
						112				
						1131				
03	0	06	11.02	31	90	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.323	
						1112				
						112				
						1131				
03	0	06	11.03	31	93	112	Cnd	Provision pour cotisation de la pension du Ministre (y compris années antérieures)	-	
03	0	06	11.04	31	96	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet, y compris créances années antérieures	-	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 31									<i>Cnd</i>	2.424
32 - Biens et services										
03	0	06	12.19	32	54	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	456	
Totaux pour l'activité 32									<i>Cnd</i>	456
33 - Installations - loyers										
03	0	06	12.06	33	16	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet, en ce compris les charges liées à leur occupation	54	
						1213				
Totaux pour l'activité 33									<i>Cnd</i>	54
34 - Équipement										
03	0	06	12.06	34	17	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers et charges locatives ainsi que les rétributions et indemnités dues à la Régie des Bâtiments y compris des dépenses relatives aux années antérieures)	-	
						1213				
03	0	06	74.01	34	75	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	219	
						741				
03	0	06	74.02	34	78	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour l'activité 34									<i>Cnd</i>	219
Totaux pour le programme 3									<i>Cnd</i>	3.153
PROGRAMME 4 CABINET DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL										
41 - Personnel										
04	0	06	11.01	41	97	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	97	
						1112				
						112				
						1131				
04	0	06	11.02	41	03	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	1.713	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 41									<i>Cnd</i>	1.810
42 - Biens et services										
04	0	06	12.19	42	64	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	433	
Totaux pour l'activité 42									<i>Cnd</i>	433
43 - Installations - loyers										
04	0	06	12.06	43	26	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services	-	
						1213		du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)		
Totaux pour l'activité 43									<i>Cnd</i>	0
44 - Équipement										
04	0	06	74.01	44	85	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet	87	
						741				
04	0	06	74.02	44	88	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-	
Totaux pour l'activité 44									<i>Cnd</i>	87
Totaux pour le programme 4									<i>Cnd</i>	2.330
PROGRAMME 5 CABINET DU MINISTRE DU BUDGET										
51 - Personnel										
05	0	06	11.01	51	10	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	
						1112				
						112				
						1131				

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
05	0	06	11.02	51	13	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	1.060	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 51										
									<i>Cnd</i>	1.060
52 - Biens et services										
05	0	06	12.07	52	38	1211	Cnd	Frais de premier établissement et de réappropriation du Cabinet du Ministre du Budget (travaux et fournitures pour l'aménagement des locaux, frais de déménagement, etc.)	-	
05	0	06	12.19	52	74	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	200	
Totaux pour l'activité 52										
									<i>Cnd</i>	200
53 - Installations - loyers										
05	0	06	12.06	53	36	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	
						1213				
Totaux pour l'activité 53										
									<i>Cnd</i>	0
54 - Équipement										
05	0	06	74.01	54	95	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet	50	
						741				
05	0	06	74.02	54	01	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-	
Totaux pour l'activité 54										
									<i>Cnd</i>	50
Totaux pour le programme 5										
									<i>Cnd</i>	1.310
PROGRAMME 6 CABINET DU MINISTRE DES ARTS ET DES LETTRES ET DE L'AUDIOVISUEL										
61 - Personnel										
06	0	06	11.01	61	20	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	
						1112				
						112				
						1131				
06	0	06	11.02	61	23	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	1.624	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 61										
									<i>Cnd</i>	1.624
62 - Biens et services										
06	0	06	12.19	62	84	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	436	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour l'activité 62										
									<i>Cnd</i>	436
63 - Installations - loyers										
06	0	06	12.06	63	46	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	
Totaux pour l'activité 63										
									<i>Cnd</i>	0
64 - Équipement										
06	0	06	74.01	64	08	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet	25	
06	0	06	74.02	64	11	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-	
Totaux pour l'activité 64										
									<i>Cnd</i>	25
Totaux pour le programme 6										
									<i>Cnd</i>	2.085
PROGRAMME 7 CABINET DE LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE										
71 - Personnel										
07	0	06	11.01	71	30	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	97	
07	0	06	11.02	71	33	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	1.998	
Totaux pour l'activité 71										
									<i>Cnd</i>	2.095
72 - Biens et services										
07	0	06	12.07	72	68	1211	Cnd	Frais de première installation	-	
07	0	06	12.19	72	94	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	430	
Totaux pour l'activité 72										
									<i>Cnd</i>	430
73 - Installations - loyers										
07	0	06	12.06	73	56	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	135	
Totaux pour l'activité 73										
									<i>Cnd</i>	135

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
74 - Équipement										
07	0	06	74.01	74	18	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet 741	100	
07	0	06	74.02	74	21	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-	
Totaux pour l'activité 74								<i>Cnd</i>		100
Totaux pour le programme 7								<i>Cnd</i>		2.760
PROGRAMME 8 CABINET DE LA MINISTRE DE L'AIDE À LA JEUNESSE ET DE LA SANTÉ										
81 - Personnel										
08	0	06	11.01	81	40	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre 1112 112 1131	97	
08	0	06	11.02	81	43	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet 1112 112 1131	1.376	
08	0	06	11.03	81	46	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet y 1112 compris créances années antérieures 112 1131	-	
Totaux pour l'activité 81								<i>Cnd</i>		1.473
82 - Biens et services										
08	0	06	12.19	82	07	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	250	
08	0	06	12.20	82	10	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet y compris créances années antérieures	-	
Totaux pour l'activité 82								<i>Cnd</i>		250
83 - Installations - loyers										
08	0	06	12.06	83	66	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services 1213 du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	
03	0	06	12.07	83	69	1211	Cnd	Frais de première installation	-	
Totaux pour l'activité 83								<i>Cnd</i>		0
84 - Équipement										
08	0	06	74.01	84	28	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet 741	62	
08	0	06	74.02	84	31	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour l'activité 84									<i>Cnd</i>	62
Totaux pour le programme 8									<i>Cnd</i>	1.785
PROGRAMME 9 CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
91 - Loyers - Frais de fonctionnement										
01	7	06	01.01	91	57	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la gestion du personnel des cabinets	80	
01	7	06	11.02	91	53	1111	Cnd	Dépenses arriérées liées au remboursement de traitement des agents détachés dans un cabinet ministériel du Gouvernement de la Communauté française	200	
01	7	06	12.01	91	59	1211	Cnd	Charges liées aux Cabinets des Ministres du Gouvernement de la Communauté française (bâtiments en location)	55	
01	7	06	12.02	91	62	1211	Cnd	Charges liées aux Cabinets dissous	100	
01	7	06	12.04	91	68	1211	Cnd	Charges liées au siège du Gouvernement de la Communauté française	821	
01	7	06	12.06	91	74	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services des Cabinets des Ministres du Gouvernement de la Communauté française	1.950	
01	7	06	12.07	91	77	1211	Cnd	Travaux relatifs au siège du Gouvernement de la Communauté française (nouveau)	200	
Totaux pour l'activité 91									<i>Cnd</i>	3.406
Totaux pour le programme 9									<i>Cnd</i>	3.406
Totaux pour la division organique 06									<i>Cnd</i>	24.154
DIVISION ORGANIQUE 10 SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET ORGANISMES NON RATTACHÉS AUX DIVISIONS ORGANIQUES										
PROGRAMME 0 SUBSISTANCE										
01 - Loyers										
01	7	10	12.06	01	92	1212	Cnd	Loyers et charges locatives	375	
Totaux pour l'activité 01									<i>Cnd</i>	375
Totaux pour le programme 0									<i>Cnd</i>	375

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 1 MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
11 - Fonctionnement										
01	7	10	01.01	11	85	01	Cnd	Dotation au service du médiateur	1.200	
Totaux pour l'activité 11										
									<i>Cnd</i>	1.200
Totaux pour le programme 1										
									<i>Cnd</i>	1.200
PROGRAMME 2 INSTITUT DE FORMATION PERMANENTE POUR LES CLASSES MOYENNES ET LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES										
21 - Fonctionnement										
01	7	10	01.01	21	95	01	Cnd	Dotation à l'Institut de Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	82	
Totaux pour l'activité 21										
									<i>Cnd</i>	82
Totaux pour le programme 2										
									<i>Cnd</i>	82
PROGRAMME 3 CORPS INTERMINISTÉRIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT										
31 - Frais de fonctionnement des										
01	7	10	01.01	31	08	01	Cnd	Provision pour la création du Corps interministériel des Commissaires du Gouvernement	-	
01	7	10	11.04	31	10	1111	Cnd	Rémunération du personnel autre que statutaire (nouveau)	730	
						1112				
						112				
						1131				
01	7	10	12.01	31	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)	93	
01	7	10	74.01	31	83	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)	30	
Totaux pour l'activité 31										
									<i>Cnd</i>	853
Totaux pour le programme 3										
									<i>Cnd</i>	853
PROGRAMME 4 SERVICES D'APPUI DES CABINETS MINISTÉRIELS										
41 - Frais de fonctionnement										

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	7	10	11.01	41	11	1111	Cnd	Traitements et indemnités des agents du SACM (nouveau)	1.305	
						1112				
						112				
						1131				
02	7	10	11.02	41	14	1111	Cnd	Traitements des articles 26 (agents mis à disposition des Ministres sortants de charge) (nouveau)	495	
						1112				
						112				
						1131				
01	7	10	12.01	41	20	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	115	
02	7	10	12.02	41	23	1211	Cnd	Indemnités généralement quelconques pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages des services (y compris l'intervention de l'employeur dans le prix des abonnements) (nouveau)	20	
01	7	10	12.08	41	41	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	238	
01	7	10	12.27	41	01	1211	Cnd	Dépenses en relation avec le développement de projets relatifs à la société de la connaissance et au suivi et à l'évaluation des effets des politiques publiques	385	
01	7	10	74.01	41	93	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	
Totaux pour l'activité 41										
								Cnd		2.583
42 - Loterie Nationale										
15	7	10	01.01	42	40	01	Cv	Crédit variable destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	23.718	
Totaux pour l'activité 42										
								Cv		23.718
43 - Autonomie des personnes du 3ème âge										
01	7	10	01.01	43	20	01	Cnd	Réponse francophone coordonnée aux problèmes de la perte d'autonomie des personnes âgées	65	
Totaux pour l'activité 43										
								Cnd		65
Totaux pour le programme 4										
								Cnd		2.648
								Cv		23.718
Totaux pour la division organique 10										
								Cnd		5.158
								Cv		23.718

DIVISION ORGANIQUE 11
AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT
GÉNÉRAL

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
PROGRAMME 0 SUBSISTANCE											
01 - Dépenses de personnel											
02	1	11	01.01	01	05	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière d'audit de la fonction publique	61		
02	1	11	11.03	01	04	1111	Cnd	Personnel statutaire	91.448		
						1112					
						112					
						1131					
						1133					
02	1	11	11.04	01	07	1111	Cnd	Personnel autre que statutaire	53.053		
						1112					
						112					
						1131					
02	1	11	11.05	01	10	1132	Cnd	Indemnités de préavis	550		
02	1	11	11.06	01	13	1111	Cv	Crédit variable destiné à la rémunération des agents contractuels subventionnés du Ministère de la Communauté française (B)	400		
						1112					
						112					
						1131					
01	1	11	11.07	01	16	1111	Cv	Crédit variable en vue d'assurer le paiement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de l'accord de coopération avec la Région Wallonne relatif à la convention de premier emploi (B)	2.110		
						1112					
						112					
						1131					
01	1	11	11.08	01	19	1111	Cv	Crédit variable en vue d'assurer le paiement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de l'accord de coopération avec l'Etat fédéral relatif à la convention de premier emploi (B)	1.587		
						1112					
						112					
						1131					
02	1	11	11.09	01	22	1111	Cv	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés du Ministère de la Communauté française (Éducation, Recherche et Formation) (B)	-		
						1112					
						112					
						1131					
02	1	11	11.10	01	25	1111	Cnd	Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	2.900		
						1112					
						112					
						1131					
						1133					
01	1	11	33.50	01	68	33	Cnd	Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP) (y compris années antérieures)	67		
Totaux pour l'activité 01											
										<i>Cnd</i>	148.079
										<i>Cv</i>	4.097
02 - Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions											
02	1	11	01.01	02	06	112	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'instauration par l'Etat fédéral d'une cotisation de responsabilisation en matière de pensions	228		

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
05	1	11	01.03	02	12	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	-	
02	1	11	01.04	02	15	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la gestion du personnel	-	
05	1	11	01.05	02	18	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non marchand.	30.245	
05	1	11	11.31	02	89	112	Cnd	Provision litige contentieux ONSS	817	
02	1	11	12.01	02	08	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	231	
02	1	11	12.02	02	11	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	9.485	
02	1	11	12.03	02	14	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique	1.099	
02	1	11	12.05	02	20	1112 1211	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)	3.595	
02	1	11	12.07	02	26	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables	1.089	
01	7	11	12.08	02	29	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information (pour mémoire)	-	
02	1	11	12.09	02	32	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	42	
02	1	11	12.10	02	35	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjours des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers, y compris créances années antérieures.	-	
02	1	11	12.22	02	71	1211	Cnd	Paiement de primes d'assurance	223	
02	1	11	74.01	02	81	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	540	
02	1	11	74.02	02	84	7422	Cnd	Dépenses relative aux personnes handicapées	-	
Totaux pour l'activité 02										
									<i>Cnd</i>	47.594
03 - Responsabilité de la Communauté française - Service Juridique										

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	1	11	12.01	03	09	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	649	
02	1	11	12.02	03	12	1211	Cnd	Responsabilité civile objective	37	
02	1	11	12.10	03	36	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achat de biens non durables et de services et de remboursement de frais (y compris créances années antérieures)	-	
02	1	11	34.01	03	13	3441	Cnd	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	214	
02	1	11	34.02	03	16	3441	Cnd	Indemnité à des tiers	-	
02	1	11	34.03	03	19	3441	Cnd	Indemnités à des tiers - crédits pour années antérieures	-	
Totaux pour l'activité 03										
								<i>Cnd</i>		900
04 - Affaires budgétaires et trésorerie										
02	1	11	12.01	04	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	74	
02	1	11	74.01	04	83	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	
Totaux pour l'activité 04										
								<i>Cnd</i>		99
05 - Action sociale										
02	1	11	12.01	05	11	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
02	1	11	33.01	05	06	33	Cnd	Subventions à l'A.S.B.L. Service social	473	
02	1	11	33.10	05	33	33	Cnd	Subventions à l'ASBL Service social - crédits pour années antérieures	-	
02	1	11	74.01	05	84	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux pour l'activité 05										
								<i>Cnd</i>		473
06 - Médecine du travail										
02	1	11	01.02	06	13	01 1211 7422	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de médecine du travail	139	
02	1	11	12.34	06	14	1211	Cnd	Conventions inhérentes à la Médecine du travail	1.448	
00	1	11	12.35	06	17	1211	Cnd	Dépenses inhérentes à la Médecine du travail du personnel de l'enseignement organisé par la Communauté française	-	
Totaux pour l'activité 06										
								<i>Cnd</i>		1.587
07 - Organismes chargés de la perception de la R.R.T.V.										
05	1	11	41.40	07	03	414	Cnd	Dotation aux organismes paracommunautaires chargés de la perception de la R.R.T.V.	-	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour l'activité 07										
									<i>Cnd</i>	0
08 - Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française - Fonds Ecoreuil										
05	1	11	12.01	08	14	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
05	1	11	41.41	08	07	414	Cnd	Dotation au Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement de la Communauté française	204	
05	1	11	41.42	08	10	414	Cnd	Dotation au Fonds Ecoreuil	14.216	
05	1	11	41.43	08	13	414	Cnd	Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecoreuil	46	
Totaux pour l'activité 08										
									<i>Cnd</i>	14.466
09 - Pertes résultant des déficits des comptables des services d'administration générale										
00	1	11	34.41	09	42	3441	Cnd	Subventions en vue de couvrir les déficits	-	
Totaux pour l'activité 09										
									<i>Cnd</i>	0
Totaux pour le programme 0										
									<i>Cnd</i>	213.198
									<i>Cv</i>	4.097
PROGRAMME 1 SECRETARIAT GENERAL										
11 - Secrétariat général - fonctionnement										
02	1	11	12.01	11	17	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	139	
02	1	11	12.24	11	86	1211	Cnd	Dépenses diverses, frais de représentation	15	
02	1	11	74.01	11	90	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	35	
Totaux pour l'activité 11										
									<i>Cnd</i>	189
12 - Information et recherches										
02	1	11	01.01	12	16	01	Cv	Crédit variable destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire (B)	141	
01	1	11	12.32	12	14	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	223	
Totaux pour l'activité 12										
									<i>Cnd</i>	223
									<i>Cv</i>	141
13 - Bibliothèque										
04	1	11	12.01	13	19	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	197	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	1	11	12.31	13	12	1211	Cnd	Bibliothèque centrale, dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements, aux travaux de reliure et de conservation des collections	99	
06	1	11	74.01	13	92	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux pour l'activité 13										
									<i>Cnd</i>	296
14 - Cinémathèque										
06	1	11	12.01	14	20	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	231	
06	1	11	74.01	14	93	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	37	
Totaux pour l'activité 14										
									<i>Cnd</i>	268
15 - Centre de documentation										
02	1	11	11.12	15	45	1112	Cnd	Indemnités pour chargés de mission	4	
02	1	11	12.01	15	21	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	44	
02	1	11	74.01	15	94	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	3	
Totaux pour l'activité 15										
									<i>Cnd</i>	51
16 - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse										
08	1	11	12.01	16	22	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	196	
08	1	11	74.01	16	95	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	
Totaux pour l'activité 16										
									<i>Cnd</i>	206
17 - Cellule maltraitance										
08	1	11	12.32	17	19	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	198	
08	1	11	33.01	17	18	33	Cnd	Subventions en faveur de l'aide aux enfants victimes de maltraitances	-	
Totaux pour l'activité 17										
									<i>Cnd</i>	198
18 - Observatoire des politiques culturelles										
06	1	11	12.01	18	24	1211	Cnd	Dépenses en relation avec l'observatoire des arts de la scène	-	
02	1	11	41.01	18	91	413	Cnd	Dotation à l'observatoire des politiques culturelles	149	
Totaux pour l'activité 18										
									<i>Cnd</i>	149

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour le programme 1										
									<i>Cnd</i>	1.580
									<i>Cv</i>	141
PROGRAMME 2 FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION										
21 - Formation										
02	1	11	01.01	21	25	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la création de l'Ecole communautaire de l'Administration	-	
02	1	11	01.02	21	28	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	-	
02	1	11	01.03	21	31	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	-	
02	1	11	11.03	21	24	11	Cnd	Dépenses de personnel en vue de réaliser la formation des agents de la Communauté française	-	
02	1	11	12.01	21	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de l'accueil des nouveaux agents	-	
02	1	11	12.33	21	26	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités du Service général de la Fonction publique	-	
02	1	11	41.01	21	94	415	Cnd	Dotation à l'Ecole communautaire de l'Administration de la Communauté française (nouveau)	1.819	
02	1	11	43.01	21	15	4314	Cnd	Dépenses de personnel en vue de réaliser la formation des agents de la Communauté française	-	
02	1	11	74.01	21	03	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux pour l'activité 21										
									<i>Cnd</i>	1.819
22 - Recrutement - Sélection										
02	1	11	12.01	22	28	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	75	
Totaux pour l'activité 22										
									<i>Cnd</i>	75
Totaux pour le programme 2										
									<i>Cnd</i>	1.894
PROGRAMME 3 INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANÇAISES ET DE LA WALLONIE-BRUXELLES										
31 - Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française										
01	1	11	12.25	31	12	1211	Cnd	Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales en matière d'information, de rayonnement et de promotion de la Communauté Wallonie-Bruxelles et des valeurs démocratiques qu'elle défend.	471	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	1	11	12.26	31	15	1211	Cnd	Dépenses de toute nature pour l'information, la promotion, le rayonnement de la langue française, de la culture française, de la Communauté française, de la Démocratie et des Droits de l'Homme (y compris créances années antérieures)	-	
01	7	11	12.27	31	18	1211	Cnd	Dépenses en relation avec le rayonnement de la Communauté Wallonie-Bruxelles dans le cadre du suivi de la Présidence belge de l'Union européenne et du développement de projets relatifs à la société de la connaissance (pour mémoire)	-	
01	1	11	33.05	31	44	33	Cnd	Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté Wallonie-Bruxelles et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger.	892	
01	1	11	33.06	31	47	33	Cnd	Subvention technologie Europe	-	
01	1	11	33.07	31	50	33	Cnd	Subvention à l'Institut Jules Destrée pour effectuer des recherches et études relatives à la promotion de l'identité de la Communauté Wallonie-Bruxelles	74	
Totaux pour l'activité 31										
								<i>Cnd</i>		1.437
32 - Égalité des chances										
01	1	11	12.30	32	28	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté Wallonie-Bruxelles	352	
01	1	11	33.06	32	48	33	Cnd	Subventions à des associations et organisations développant une activité dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté Wallonie-Bruxelles	372	
Totaux pour l'activité 32										
								<i>Cnd</i>		724
33 - Communauté germanophone										
01	1	11	33.04	33	43	33	Cnd	Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 - art. 55, § 3)	57	
Totaux pour l'activité 33										
								<i>Cnd</i>		57
34 - Manifestations diverses										
01	1	11	12.71	34	56	1211	Cnd	Dépenses inhérentes à des manifestations diverses et notamment de pratiques sportives	50	
01	1	11	33.02	34	38	33	Cnd	Subventions diverses à des actions de visibilité de la Communauté Wallonie-Bruxelles, notamment par la pratique sportive	100	
Totaux pour l'activité 34										
								<i>Cnd</i>		150
35 - Initiatives dans le domaine de l'éducation										

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	1	11	12.02	35	44	1211	Cnd	Dépenses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	15	
								Totaux pour l'activité 35		
								<i>Cnd</i>		15
								Totaux pour le programme 3		
								<i>Cnd</i>		2.383
								Totaux pour la division organique 11		
								<i>Cnd</i>		219.055
								<i>Cv</i>		4.238
DIVISION ORGANIQUE 12										
INFORMATIQUE										
PROGRAMME 1										
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE										
11 - Conventions d'achat et de service en informatique et bureautique - conventions										
02	4	12	01.01	11	42	01	Cnd	Comptage des élèves	-	
02	4	12	01.02	11	45	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées au développement de l'application G.R.H. (gestion des ressources humaines)	-	
02	4	12	12.01	11	44	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
02	4	12	12.04	11	53	1211	Cnd	Location de matériel informatique 1213	-	
02	4	12	74.01	11	20	7422	Cnd	Achat de matériel informatique	-	
								Totaux pour l'activité 11		
								<i>Cnd</i>		0
12 - Centre de traitement de l'information										
02	4	12	12.01	12	45	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
02	4	12	12.02	12	48	1211	Cnd	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services, y compris en relation avec le contrôle de l'obligation scolaire, y compris dépenses arriérées (pour mémoire)	-	
02	4	12	12.10	12	72	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	-	
02	4	12	74.01	12	21	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
								Totaux pour l'activité 12		
								<i>Cnd</i>		0
13 - Statistiques										
02	4	12	12.01	13	46	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
02	4	12	74.01	13	22	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux pour l'activité 13		
									<i>Cnd</i>	0
								14 - Dotation ETNIC - Cyberécoles		
02	4	12	41.01	14	17	414	Cnd	Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC)	21.571	
								Totaux pour l'activité 14		
									<i>Cnd</i>	21.571
								Totaux pour le programme 1		
									<i>Cnd</i>	21.571
								Totaux pour la division organique 12		
									<i>Cnd</i>	21.571
DIVISION ORGANIQUE 13 GESTION DES IMMEUBLES										
PROGRAMME 0 SUBSISTANCE										
								01 - Biens, services et indemnités		
01	6	13	12.20	01	21	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études. Fourniture de biens et de services	5	
								Totaux pour l'activité 01		
									<i>Cnd</i>	5
								Totaux pour le programme 0		
									<i>Cnd</i>	5
PROGRAMME 1 IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
								11 - Gestion des immeubles de la Communauté française		
01	6	13	12.31	11	64	1211	Cnd	Dépenses de toute nature résultant de la gestion des immeubles de la Communauté française en propriété ou en copropriété	82	
01	6	13	72.30	11	48	721	Cnd	Achats de terrains et de bâtiments ; construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	-	
01	6	13	72.31	11	22	7422	Cnd	Achats de terrains et de bâtiments; construction, aménagement et premier équipement de bâtiments, y compris années antérieures.	-	
01	6	13	72.32	11	25	7422	Cde	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment (nouveau)	508	
01	6	13	72.32	11	25	7422	Cdo	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment (nouveau)	508	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour l'activité 11										
									<i>Cnd</i>	82
									<i>Cde</i>	508
									<i>Cdo</i>	508
12 - Loyers et énergie										
01	6	13	12.06	12	87	1212	Cnd	Loyers de biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des bâtiments. Impôts grevant les bâtiments	4.145	
						1213				
01	6	13	12.07	12	90	125	Cnd	Taxe régionale et main morte	-	
01	6	13	12.08	12	93	1212	Cnd	Loyers de biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments. Impôts grevant les bâtiments, y compris créances années antérieures.	-	
						1213				
Totaux pour l'activité 12										
									<i>Cnd</i>	4.145
13 - Biens, services, assurances										
01	6	13	12.07	13	91	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...)	35	
01	6	13	12.08	13	94	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...), y compris créances années antérieures.	-	
01	6	13	12.22	13	39	1211	Cnd	Paiement de primes d'assurance	150	
01	6	13	12.23	13	42	1211	Cnd	Paiement de primes d'assurances, y compris créances années antérieures	-	
Totaux pour l'activité 13										
									<i>Cnd</i>	185
14 - Charges financières relatives aux bâtiments de la Communauté française										
01	6	13	22.20	14	27	215	Cde	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre" (pour mémoire)	-	
01	6	13	22.20	14	27	215	Cdo	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre" (pour mémoire)	-	
01	6	13	22.21	14	30	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	2.125	
01	6	13	22.22	14	33	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	1.037	
01	6	13	22.23	14	36	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	1.831	
01	6	13	22.24	14	39	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	119	
01	6	13	71.01	14	23	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	2.017	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	6	13	71.02	14	26	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	1.367	
01	6	13	71.03	14	29	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	1.828	
01	6	13	71.04	14	32	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	165	
01	6	13	71.05	14	35	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse de Charleroi, y compris créances années antérieures	-	
Totaux pour l'activité 14										
									<i>Cnd</i>	10.489
									<i>Cde</i>	0
									<i>Cdo</i>	0
Totaux pour le programme 1										
									<i>Cnd</i>	14.901
									<i>Cde</i>	508
									<i>Cdo</i>	508
Totaux pour la division organique 13										
									<i>Cnd</i>	14.906
									<i>Cde</i>	508
									<i>Cdo</i>	508
DIVISION ORGANIQUE 14										
RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS										
DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN										
PROGRAMME 1										
RELATIONS INTERNATIONALES										
11 - Commissariat général aux Relations internationales										
01	1	14	41.01	11	68	414	Cnd	Dotation au Commissariat général aux Relations internationales	30.386	
Totaux pour l'activité 11										
									<i>Cnd</i>	30.386
12 - Interventions diverses dans le cadre des relations internationales										
01	1	14	12.71	12	18	1211	Cnd	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales - Grands événements internationaux	1.273	
01	1	14	12.72	12	21	1211	Cv	Crédit variable relatif aux activités organisées par la Communauté française durant la Présidence de l'Union européenne (A)	-	
01	1	14	33.02	12	97	33	Cnd	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales - Grands événements internationaux	174	
01	1	14	33.03	12	03	33	Cnd	Subventions pour l'organisation de l'exposition universelle d'Hanovre	-	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	1	14	33.04	12	06	33	Cnd	Subventions pour l'organisation de l'exposition universelle d'Aichi (nouveau)	250	
01	1	14	33.05	12	09	33	Cnd	Subventions pour l'organisation de la conférence sur le Fédéralisme (nouveau)	250	
Totaux pour l'activité 12										
									<i>Cnd</i>	1.947
									<i>Cv</i>	0
13 - Intervention en faveur de la Cocof										
01	1	14	45.01	13	09	451	Cnd	Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales) (nouveau)	310	
Totaux pour l'activité 13										
									<i>Cnd</i>	310
Totaux pour le programme 1										
									<i>Cnd</i>	32.643
									<i>Cv</i>	0
PROGRAMME 2 ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN										
20 - Financement d'activités de contrôle et de l'audit										
01	1	14	12.01	20	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	50	
Totaux pour l'activité 20										
									<i>Cnd</i>	50
22 - Actions et études diverses										
01	1	14	01.01	22	10	1211	Cde	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	-	
01	1	14	01.01	22	10	1211	Cdo	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	-	
01	1	14	01.02	22	13	1211	Cde	Informatisation de la cellule F.S.E.	-	
01	1	14	01.02	22	13	1211	Cdo	Informatisation de la cellule F.S.E.	-	
01	1	14	01.03	22	16	01	Cde	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	-	
01	1	14	01.03	22	16	01	Cdo	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	-	
01	1	14	41.01	22	70	414	Cnd	Dotation à l'agence FSE	-	
Totaux pour l'activité 22										
									<i>Cnd</i>	0
									<i>Cde</i>	0
									<i>Cdo</i>	0
Totaux pour le programme 2										
									<i>Cnd</i>	50
									<i>Cde</i>	0
									<i>Cdo</i>	0

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 3 DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT										
30 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participation aux programmes européens										
01	1	14	01.03	30	24	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour l'Unité Eurydice	30	
								1111		
								1112		
								112		
								1131		
								1211		
01	1	14	12.01	30	20	1211	Cnd	Dépenses courantes pour l'organisation de réunions internationales en Communauté française et la participation à des réunions internationales	37	
01	1	14	33.06	30	30	33	Cnd	Subvention à l'A.S.B.L. Carrefour Economie Technologie Enseignement	-	
01	1	14	33.07	30	33	1211	Cnd	Recherches et enquêtes - Relations internationales	218	
								353		
								354		
01	1	14	35.01	30	33	354	Cnd	Subvention à l'Académie internationale des Sciences et de l'Éducation	-	
01	1	14	35.40	30	53	354	Cnd	Action de toute nature et cotisations internationales (CONFEMEN et CERI - OCDE)	52	
								Totaux pour l'activité 30		
								<i>Cnd</i>		337
								Totaux pour le programme 3		
								<i>Cnd</i>		337
								Totaux pour la division organique 14		
								<i>Cnd</i>		33.030
								<i>Cde</i>		0
								<i>Cdo</i>		0
								<i>Cv</i>		0
								Totaux pour le chapitre I		
								<i>Cnd</i>		339.957
								<i>Cde</i>		508
								<i>Cdo</i>		508
								<i>Cv</i>		27.956

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
CHAPITRE II										
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES,										
CULTURE, AUDIOVISUEL ET										
SPORT										
DIVISION ORGANIQUE 15										
INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES										
AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU										
SPORT										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Subsistance administration										
02	6	15	12.01	01	18	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	5	
Totaux pour l'activité 01										
									<i>Cnd</i>	5
Totaux pour le programme 0										
									<i>Cnd</i>	5
PROGRAMME 1										
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET										
SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS										
LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES										
SOCIALES										
12 - Hôpitaux universitaires										
08	6	15	41.31	12	89	3111	Cnd	Intervention dans les charges d'intérêts des emprunts des hôpitaux universitaires	98	
08	6	15	61.34	12	84	5111	Cde	Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires	1.245	
08	6	15	61.34	12	84	5111	Cdo	Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires	1.245	
Totaux pour l'activité 12										
									<i>Cnd</i>	98
									<i>Cde</i>	1.245
									<i>Cdo</i>	1.245
13 - Aide à la Jeunesse										
08	6	15	72.01	13	85	721	Cde	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments.	2.350	
						7422				
08	6	15	72.01	13	85	721	Cdo	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments.	2.350	
						7422				
Totaux pour l'activité 13										
									<i>Cde</i>	2.350
									<i>Cdo</i>	2.350
Totaux pour le programme 1										
									<i>Cnd</i>	98
									<i>Cde</i>	3.595
									<i>Cdo</i>	3.595

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 2 CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE										
21 - Charges d'emprunt										
02	6	15	21.01	21	22	211	Cnd	Charges d'intérêts d'emprunts (Convention du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles)	353	
02	6	15	63.26	21	87	911	Cnd	Charges d'amortissements (Convention du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles)	3.140	
Totaux pour l'activité 21										
									<i>Cnd</i>	3.493
22 - Musées										
02	6	15	52.41	22	34	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	154	
02	6	15	52.41	22	34	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	100	
02	6	15	52.42	22	37	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise.	125	
02	6	15	52.42	22	37	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise.	190	
Totaux pour l'activité 22										
									<i>Cde</i>	279
									<i>Cdo</i>	290
23 - Infrastructures culturelles										
02	6	15	01.01	23	38	721	Cv	Crédit variable pour l'achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagements et premier équipement de bâtiments d'infrastructures culturelles ainsi que des subsides (A)	2.335	
						7422				
						6341				
02	6	15	63.41	23	37	6321	Cde	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	2.224	
02	6	15	63.41	23	37	6321	Cdo	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	2.800	
02	6	15	63.42	23	40	6321	Cde	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise.	370	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	6	15	63.42	23	40	6321	Cdo	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise.	470	
02	6	15	72.41	23	21	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	1.776	
02	6	15	72.41	23	21	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	1.595	
02	6	15	72.42	23	24	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments- Région de langue française.	5.035	
02	6	15	72.42	23	24	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments- Région de langue française.	4.058	
02	6	15	72.43	23	27	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise.	1.551	
02	6	15	72.43	23	27	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise.	852	
02	6	15	72.65	23	93	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	623	
02	6	15	72.65	23	93	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	500	
02	6	15	72.66	23	96	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments - Région de langue française.	-	
02	6	15	72.66	23	96	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments - Région de langue française.	-	
02	6	15	72.67	23	02	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise.	-	
02	6	15	72.67	23	02	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise.	-	
Totaux pour l'activité 23										
									<i>Cde</i>	11.579
									<i>Cdo</i>	10.275
									<i>Cv</i>	2.335
24 - Défense et mise en valeur de l'architecture										
02	6	15	12.30	24	31	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture	100	
02	6	15	33.21	24	96	33	Cnd	Subventions aux associations pour la défense et à la mise en valeur de l'architecture	20	
Totaux pour l'activité 24										
									<i>Cnd</i>	120
25 - Orangerie de Seneffe										

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	6	15	52.45	25	49	521	Cde	Subvention en capital de l'Orangerie de Seneffe - Région de langue française	-	
02	6	15	52.45	25	49	521	Cdo	Subvention en capital de l'Orangerie de Seneffe - Région de langue française	-	
Totaux pour l'activité 25										
									<i>Cde</i>	0
									<i>Cdo</i>	0
26 - Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles										
02	6	15	52.10	26	42	521	Cnd	Subventions pour l'acquisition du Théâtre Nationale de la Communauté Wallonie-Bruxelles - région bruxelloise (nouveau)	500	
Totaux pour l'activité 26										
									<i>Cnd</i>	500
27 - Maison de jeunes										
02	5	15	52.11	27	46	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - région de langue française (nouveau)	-	
02	6	15	52.11	27	46	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - région de langue française (nouveau)	-	
02	6	15	52.12	27	49	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - région bruxelloise (nouveau)	-	
02	6	15	52.12	27	49	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - région bruxelloise (nouveau)	-	
Totaux pour l'activité 27										
									<i>Cde</i>	0
									<i>Cdo</i>	0
Totaux pour le programme 2										
									<i>Cnd</i>	4.113
									<i>Cde</i>	11.858
									<i>Cdo</i>	10.565
									<i>Cv</i>	2.335
PROGRAMME 3										
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT										
31 - Charges d'emprunt										
02	6	15	21.02	31	35	211	Cnd	Charges d'intérêts d'emprunts relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	86	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
02	6	15	63.27	31	03	6321	Cnd	Charges d'amortissements relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	365		
Totaux pour l'activité 31											
										Cnd	451
32 - Centres sportifs											
02	6	15	72.56	32	75	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments. Rénovation des centres sportifs	270		
02	6	15	72.56	32	75	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments. Rénovation des centres sportifs	270		
02	6	15	72.57	32	78	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments. Rénovation des centres sportifs - Région de langue française.	4.331		
02	6	15	72.57	32	78	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments. Rénovation des centres sportifs - Région de langue française.	4.331		
02	6	15	72.58	32	81	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments. Rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise.	520		
02	6	15	72.58	32	81	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments. Rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise.	520		
Totaux pour l'activité 32											
										Cde	5.121
										Cdo	5.121
Totaux pour le programme 3											
										Cnd	451
										Cde	5.121
										Cdo	5.121
Totaux pour la division organique 15											
										Cnd	4.667
										Cde	20.574
										Cdo	19.281
										Cv	2.335

DIVISION ORGANIQUE 16

SANTÉ

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE

01 - Biens et services

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
08	5	16	12.01	01	45	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers : (y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures)	35	
08	5	16	12.20	01	05	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de santé : réunions, enquêtes, organisation de journées d'études, recherches, expertises, publications, imprimés, achat de petit matériel	37	
								Totaux pour l'activité 01		
								<i>Cnd</i>		72
								Totaux pour le programme 0		
								<i>Cnd</i>		72
								PROGRAMME 1		
								INTERVENTIONS DIVERSES		
								11 - Accords de coopération		
08	5	16	12.31	11	48	1211	Cnd	Dépenses relatives aux accords de coopération	85	
								Totaux pour l'activité 11		
								<i>Cnd</i>		85
								12 - Académie royale de médecine de Belgique		
08	5	16	33.02	12	54	1211	Cnd	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	102	
								Totaux pour l'activité 12		
								<i>Cnd</i>		102
								Totaux pour le programme 1		
								<i>Cnd</i>		187
								PROGRAMME 2		
								MÉDECINE PRÉVENTIVE		
								21 - Subventions en matière de promotion de la santé		
08	5	16	33.03	21	66	33	Cnd	Subventions organismes agréés	2.477	
08	5	16	33.04	21	69	33	Cnd	Actions et recherches en promotion de la santé	3.907	
08	5	16	33.05	21	72	33	Cnd	Subventions à l'initiative du Gouvernement de la Communauté française	369	
08	5	16	33.06	21	75	33	Cnd	Subventions en faveur de la promotion de la santé	248	
08	5	16	33.07	21	78	33	Cnd	Politique locale de promotion de la santé	400	
08	5	16	43.01	21	53	4312	Cnd	Politique locale de promotion de la santé	50	
								4322		
								Totaux pour l'activité 21		
								<i>Cnd</i>		7.451
								22 - Actions en matière de protection de la		
08	5	16	12.33	22	65	1211	Cnd	Programme de vaccination	2.500	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
08	5	16	12.34	22	68	1211	Cnd	Programme de vaccination, y compris créances années antérieures	-	
08	5	16	12.36	22	74	1211	Cnd	Contrôle médico-sportif	421	
08	5	16	33.01	22	61	33	Cnd	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage (AMA)	23	
08	5	16	33.11	22	91	33	Cnd	Prévention du cancer	1.025	
08	5	16	33.12	22	94	33	Cnd	Prévention de la tuberculose	1.296	
08	5	16	33.13	22	97	33	Cnd	Prévention des anomalies métaboliques	650	
08	5	16	33.16	22	09	33	Cnd	Prévention des maladies cardio-vasculaires	180	
08	5	16	33.17	22	12	33	Cnd	Prévention du sida (nouveau)	675	
08	5	16	41.03	22	42	454	Cnd	Institut scientifique de Santé publique Louis Pasteur	883	
00	5	16	52.44	22	70	521	Cnd	Subventions d'équipement aux organismes d'éducation à la santé	-	
08	5	16	74.01	22	42	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux pour l'activité 22										
									<i>Cnd</i>	7.653
23 - Interventions diverses en matière de santé										
08	5	16	12.42	23	93	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière d'éducation sanitaire et de promotion de la santé	188	
08	5	16	12.43	23	96	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de santé, y compris créances années antérieures	-	
08	5	16	33.34	23	64	33	Cnd	Recherche en médecine préventive et promotion de la santé.	-	
08	5	16	33.35	23	67	33	Cnd	Etudes et recherches dans le domaine de la promotion de la santé	526	
08	5	16	33.36	23	70	33	Cnd	Subventions au programme de transition professionnelle	13	
Totaux pour l'activité 23										
									<i>Cnd</i>	727
Totaux pour le programme 2										
									<i>Cnd</i>	15.831
PROGRAMME 3										
PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ECOLE										
31 - Subventions en matière de services de Promotion de la Santé à l'Ecole										
08	5	16	33.01	31	70	33	Cnd	Subventions de fonctionnement des services libres	7.294	
08	5	16	43.01	31	63	4316 4323	Cnd	Subventions de fonctionnement des services officiels subventionnés	6.680	
Totaux pour l'activité 31										
									<i>Cnd</i>	13.974
32 - Formation continue en Promotion de la Santé à l'Ecole										
08	5	16	33.01	32	71	33	Cnd	Subvention pour la formation continue (secteur libre)	307	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
08	5	16	43.01	32	64	4314 4324	Cnd	Subvention pour la formation continue (secteur officiel subventionné)	141	
Totaux pour l'activité 32										
									<i>Cnd</i>	448
33 - Subventions de l'équipement des services de Promotion de la Santé à l'Ecole et achats de biens durables										
08	5	16	12.01	33	77	1211	Cnd	Dépenses d'informatisation dans le cadre de la promotion de la santé à l'école (nouveau)	43	
08	5	16	52.10	33	76	521	Cnd	Subvention à l'achat d'équipement (secteur libre)	5	
08	5	16	63.01	33	51	6311 6321	Cnd	Subvention à l'achat d'équipement (secteur officiel subventionné)	5	
08	5	16	74.01	33	53	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	50	
Totaux pour l'activité 33										
									<i>Cnd</i>	103
Totaux pour le programme 3										
									<i>Cnd</i>	14.525
Totaux pour la division organique 16										
									<i>Cnd</i>	30.615
DIVISION ORGANIQUE 17										
AIDE À LA JEUNESSE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Fonctionnement de divers services										
08	5	17	12.01	01	72	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations des tiers (y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures)	99	
08	5	17	12.02	01	75	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux - à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	2.094	
Totaux pour l'activité 01										
									<i>Cnd</i>	2.193
02 - Énergie										
08	5	17	12.03	02	79	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	790	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour l'activité 02										
								<i>Cnd</i>		790
03 - Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public										
08	5	17	12.29	03	61	1211	Cnd	Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillance et assistance	5	
08	5	17	12.32	03	70	1211	Cnd	Dépenses relatives à l'entretien des élèves confiés aux institutions publiques de protection de la jeunesse et au centre d'Everberg (y compris les frais de correspondance, d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des IPPJ et au centre d'Everberg	1.168	
Totaux pour l'activité 03										
								<i>Cnd</i>		1.173
04 - Formation										
08	5	17	12.33	04	74	1211	Cnd	Dépenses relatives à la prise en charge de formations à l'initiative du Service des méthodes, de la recherche et de la formation	164	
Totaux pour l'activité 04										
								<i>Cnd</i>		164
05 - Achat de matériel										
08	5	17	74.01	05	52	7422	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	280	
08	5	17	74.02	05	55	7422	Cnd	Dépenses inhérentes à l'acquisition de matériel durable	77	
Totaux pour l'activité 05										
								<i>Cnd</i>		357
07 - Provision										
08	5	17	01.01	07	76	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index.	-	
Totaux pour l'activité 07										
								<i>Cnd</i>		0
Totaux pour le programme 0										
								<i>Cnd</i>		4.677
PROGRAMME 1 JEUNES EN DANGER ET JEUNES DÉLINQUANTS										
11 - Prévention générale										
08	5	17	12.34	11	84	1211	Cnd	Dépenses de fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	32	
08	5	17	12.35	11	87	1211	Cnd	Dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale	92	
08	5	17	12.37	11	93	1211	Cnd	Dépenses relatives aux actions de prévention générales des Conseils d'arrondissement	99	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
08	5	17	12.73	11	07	1211	Cnd	Dépenses inhérentes aux examens médico-psychologiques	50	
08	5	17	33.08	11	01	33	Cnd	Subventions aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement d'aide à la jeunesse	887	
08	5	17	33.09	11	04	33	Cnd	Subventions aux actions menées dans le cadre de l'opération "Eté-jeunes"	136	
08	5	17	33.12	11	13	33	Cnd	Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés	191	
Totaux pour l'activité 11										
									<i>Cnd</i>	1.487
12 - Initiatives locales										
08	5	17	12.70	12	96	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse	80	
08	5	17	33.16	12	26	33	Cnd	Subventions destinées notamment à la réalisation de projets particuliers dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse	992	
08	5	17	33.17	12	29	33	Cnd	Subvention au service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	136	
Totaux pour l'activité 12										
									<i>Cnd</i>	1.208
13 - Aides à l'adoption										
08	5	17	12.74	13	12	1211	Cnd	Dépenses relatives au domaine de l'adoption en général	62	
08	5	17	33.05	13	91	33	Cnd	Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	72	
Totaux pour l'activité 13										
									<i>Cnd</i>	134
14 - Établissements, milieux d'accueil et initiatives diverses										
08	5	17	33.04	14	89	33	Cv	Crédit variable destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse (A).	3.838	
08	5	17	33.07	14	01	33	Cnd	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	27	
08	5	17	33.10	14	10	33	Cnd	Subsides aux jeunes, particuliers et services, couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse	348	
08	5	17	33.11	14	13	33	Cnd	Formation continuée en matière d'Aide à la Jeunesse	825	
08	5	17	33.14	14	22	33	Cnd	Subventions pour frais particuliers des services d'aide en milieu ouvert	86	
08	5	17	33.17	14	31	33	Cnd	Subventions des services d'aide en milieu ouvert	13.247	
08	5	17	33.18	14	34	33	Cnd	Subventions des centres d'orientation éducative	4.823	
08	5	17	33.19	14	37	33	Cnd	Subventions des services de prestations éducatives et philanthropiques	3.800	
08	5	17	33.20	14	40	33	Cnd	Subventions aux Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)	5.991	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
08	5	17	33.21	14	43	33	Cnd	Subventions à des internats scolaires	1.005	
08	5	17	33.22	14	46	33	Cnd	Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	271	
08	5	17	33.23	14	49	3431	Cnd	Subventions des familles d'accueil	3.475	
08	5	17	33.24	14	52	3431	Cnd	Subventions des services de placement familial	12.139	
08	5	17	33.25	14	55	33	Cnd	Subventions des services de protutelle	537	
08	5	17	33.27	14	61	33	Cnd	Subventions à des services non-agrésés pour l'accueil occasionnel des jeunes	188	
08	5	17	33.28	14	64	33	Cnd	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les services d'hébergement	113.695	
08	5	17	33.29	14	67	33	Cnd	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les centres de jour	319	
08	5	17	33.30	14	70	33	Cnd	Subvention des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les services d'aide et d'intervention éducative	4.005	
08	5	17	33.32	14	76	33	Cnd	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région wallonne	315	
08	5	17	33.33	14	79	33	Cnd	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région bruxelloise	107	
08	5	17	33.34	14	82	33	Cnd	Subventions des équipes "S.O.S. - Enfants"	-	
Totaux pour l'activité 14										
								<i>Cnd</i>		165.203
								<i>Cv</i>		3.838
15 - Eudes et recherches scientifiques										
08	5	17	33.06	15	96	1211	Cnd	Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse	87	
Totaux pour l'activité 15										
								<i>Cnd</i>		87
16 - Actions communes du Gouvernement										
08	5	17	33.05	16	94	33	Cnd	Subventions du programme de transition professionnelle	37	
Totaux pour l'activité 16										
								<i>Cnd</i>		37
Totaux pour le programme 1										
								<i>Cnd</i>		168.156
								<i>Cv</i>		3.838
Totaux pour la division organique 17										
								<i>Cnd</i>		172.833
								<i>Cv</i>		3.838

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 18										
AIDE SOCIALE SPÉCIALISÉE										
PROGRAMME 1										
AIDE AUX DÉTENUS										
12 - Aide sociale aux détenus										
08	1	18	12.01	12	13	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunération d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers.	-	
08	1	18	12.34	12	15	1211	Cnd	Dépenses relatives à la formation, au sport et à la culture dans les établissements pénitentiaires	-	
08	1	18	33.03	12	14	33	Cnd	Subsides aux services d'aide sociale aux détenus	1.143	
08	1	18	33.05	12	20	33	Cnd	Subsides en faveur de l'aide aux détenus	348	
Totaux pour l'activité 12										
<i>Cnd</i>										1.491
Totaux pour le programme 1										
<i>Cnd</i>										1.491
Totaux pour la division organique 18										
<i>Cnd</i>										1.491
DIVISION ORGANIQUE 19										
ENFANCE										
PROGRAMME 1										
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE										
11 - Office de la Naissance et de l'Enfance										
03	5	19	01.01	11	37	01	Cnd	Provision pour le statut social des gardiennes encadrées	1.250	
03	5	19	33.06	11	49	33	Cnd	Dotations complémentaires à l'ONE relatives aux centres de vacances.	2.640	
03	5	19	33.07	11	52	33	Cv	Crédit variable pour le subventionnement des centres de vacances (A).	-	
08	5	19	33.36	11	42	33	Cnd	Subvention complémentaire O.N.E. pour les équipes "S.O.S.-Enfants" agréées.	3.974	
03	5	19	33.38	11	48	414	Cnd	Dotation complémentaire à l'Office de la Naissance et de l'Enfance.	2.694	
03	5	19	33.39	11	51	33	Cnd	Subvention à l'Office de la Naissance et de l'Enfance relative à une nouvelle politique de l'accueil.	-	
03	5	19	33.40	11	54	33	Cnd	Subvention complémentaire à l'ONE relative à la campagne de vaccination Méningitec	-	
03	5	19	41.01	11	09	414	Cnd	Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	127.061	
03	5	19	41.02	11	12	414	Cnd	Provision pour couvrir le financement de places agréées non encore occupées chez les gardiennes encadrées	673	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
03	5	19	41.03	11	15	414	Cnd	Provision pour dotation à l'O.N.E. destinée à couvrir le financement structurel de places liées aux programmations successives en lien avec l'épuisement de la réserve "avances	1.200	
03	3	19	41.04	11	18	414	Cnd	Provision pour l'indexation de l'ONE (nouveau)	-	
03	5	19	61.42	11	21	6141	Cnd	Subvention d'équipement O.N.E	-	
Totaux pour l'activité 11										
									<i>Cnd</i>	139.492
									<i>Cv</i>	0
Totaux pour le programme 1										
									<i>Cnd</i>	139.492
									<i>Cv</i>	0
PROGRAMME 2 POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE										
21 - Politique et accueil										
03	5	19	01.01	21	47	01	Cnd	Dépenses relatives à la politique de l'enfance.	519	
03	5	19	01.02	21	50	01	Cnd	Dépenses relatives à la politique de l'enfance, y compris créances années antérieures.	-	
03	5	19	12.35	21	54	1211	Cnd	Dépenses relatives à la politique de l'enfance.	-	
03	5	19	12.36	21	57	1211	Cnd	Dépenses liées à la Présidence belge de l'Europe	-	
03	5	19	33.08	21	65	33	Cnd	Subvention dans le cadre de la politique de	-	
03	5	19	33.40	21	64	33	Cnd	Subvention à l'initiative du Gouvernement en matière d'accueil de l'enfant.	-	
03	5	19	52.46	21	59	521	Cnd	Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance.	201	
Totaux pour l'activité 21										
									<i>Cnd</i>	720
22 - Ecoles de devoirs										
03	5	19	33.01	22	45	33	Cnd	Subventions relatives à la coordination et au fonctionnement des écoles de devoirs	-	
Totaux pour l'activité 22										
									<i>Cnd</i>	0
23 - Charte d'avenir										
03	5	19	01.01	23	49	01	Cnd	Dépenses liées au Plan d'Action Charte d'avenir	-	
Totaux pour l'activité 23										
									<i>Cnd</i>	0
Totaux pour le programme 2										
									<i>Cnd</i>	720
Totaux pour la division organique 19										
									<i>Cnd</i>	140.212
									<i>Cv</i>	0
DIVISION ORGANIQUE 20 AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE										

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 0 SUBSISTANCE										
01 - Personnel										
02	4	20	11.04	01	56	1211	Cnd	Allocations généralement quelconques au personnel de la Communauté française	-	
02	4	20	11.05	01	59	1111	Cv	Crédit variable relatif à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non-marchand (Culture) (A).	10.000	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 01										
									<i>Cnd</i>	0
									<i>Cv</i>	10.000
02 - Biens et services										
02	4	20	12.01	02	57	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	229	
02	4	20	12.02	02	60	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	544	
02	4	20	12.06	02	72	1212	Cnd	Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française	107	
						1213				
02	4	20	12.31	02	50	1211	Cnd	Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles	381	
Totaux pour l'activité 02										
									<i>Cnd</i>	1.261
03 - Énergie										
02	4	20	12.03	03	64	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	288	
Totaux pour l'activité 03										
									<i>Cnd</i>	288
04 - Équipement des centres										
02	4	20	74.01	04	35	7422	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	731	
						741				
Totaux pour l'activité 04										
									<i>Cnd</i>	731
05 - Centres extérieurs										

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	4	20	01.01	05	58	1211	Cv	Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel "Marcel Hicter" (C)	780	
						721				
						7422				
02	4	20	01.02	05	61	1211	Cv	Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre de formation socio-culturelle de Rossignol (C)	313	
						721				
						7422				
02	4	20	01.03	05	64	1211	Cv	Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre de formation socio-culturelle de Séroule. (C)	-	
						721				
						7422				
02	4	20	72.10	05	45	721	Cnd	Investissement pour le Centre socio-culturel de Séroule	-	
						7422				
Totaux pour l'activité 05										
								<i>Cnd</i>		0
								<i>Cv</i>		1.093
Totaux pour le programme 0										
								<i>Cnd</i>		2.280
								<i>Cv</i>		11.093
PROGRAMME 1										
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES										
11 - Enquêtes, colloques, journées d'études, publications										
02	4	20	01.01	11	64	01	Cnd	Dépenses relatives au domaine culturel	876	
02	4	20	12.20	11	26	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes; à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires	588	
02	0	20	12.21	11	29	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes à l'organisation de réunions colloques, journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires - créances années antérieures	9	
02	4	20	12.22	11	32	1211	Cnd	Dépenses en relation avec l'Observatoire des politiques Culturelles	-	
02	4	20	12.50	11	19	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités de formation socio-culturelle	151	
02	4	20	12.51	11	22	1211	Cv	Crédit variable pour des dépenses de toute nature relatives à la formation socio-culturelle. (C)	62	
Totaux pour l'activité 11										
								<i>Cnd</i>		1.624
								<i>Cv</i>		62
12 - Activités culturelles - F.B.A.										
02	4	20	33.06	12	77	33	Cnd	Subventions aux activités culturelles en faveur des enfants et familles des militaires de la Communauté française stationnés en Allemagne	20	
Totaux pour l'activité 12										
								<i>Cnd</i>		20
13 - Activités culturelles pluridisciplinaires										

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	4	20	33.07	13	81	33	Cnd	Subventions aux activités culturelles	2.713	
02	4	20	33.09	13	87	33	Cnd	Subventions Culture-école	155	
02	4	20	33.10	13	90	33	Cnd	Aides à des initiatives nouvelles, initiatives multidisciplinaires de partenariats européens, transfrontaliers, internationaux	-	
02	4	20	33.12	13	96	33	Cnd	Subvention aux asbl développant en partenariat avec les villes, des programmes de valorisation culturelle ou des grands événements culturels	447	
02	4	20	33.13	13	02	33	Cnd	Subventions aux asbl développant en partenariat avec les villes, des programmes de valorisation culturelle ou des grands événements culturels, y compris créances années antérieures	-	
02	4	20	33.14	13	05	33	Cnd	Subventions à des initiatives jeunes initiées dans le cadre du programme "jeunesse" en concertation avec la Bureau International de Jeunesse (nouveau)	-	
02	4	20	43.07	13	74	4322	Cnd	Subventions aux communes dans le cadre des contrats-culture et pour des activités culturelles pluridisciplinaires	225	
Totaux pour l'activité 13										
									<i>Cnd</i>	3.540
14 - Eudes et recherches scientifiques										
02	4	20	33.08	14	85	33	Cnd	Financement de recherches dans le domaine socio-culturel	10	
Totaux pour l'activité 14										
									<i>Cnd</i>	10
15 - Organismes culturels										
02	4	20	12.32	15	66	1211	Cv	Crédit variable pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué. (A)	250	
02	4	20	52.21	15	05	521	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées	917	
02	4	20	52.22	15	08	521	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux associations, y compris créances années	-	
02	4	20	52.23	15	11	521	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux institutions culturelles, dans le cadre de "La culture dans la société de la connaissance"	-	
02	4	20	63.51	15	97	6321 6311	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistique, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées	496	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	4	20	63.52	15	03	6321 6311	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des associations et compagnies de théâtre, musique et danse, associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisation de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées, y compris créances années antérieures.	-	
02	4	20	74.05	15	58	7422	Cnd	Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels par le centre de prêt de Naninne	174	
02	4	20	74.06	15	61	7422	Cnd	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels	645	
02	4	20	74.07	15	64	7422	Cnd	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels occupant des bâtiments appartenant à la Communauté française	569	
02	4	20	74.08	15	67	7422	Cnd	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels, y compris créances années antérieures	-	
Totaux pour l'activité 15										
									<i>Cnd</i>	2.801
									<i>Cv</i>	250
16 - Entreprises culturelles										
02	4	20	81.01	16	13	01	Cnd	Entreprises culturelles	-	
Totaux pour l'activité 16										
									<i>Cnd</i>	0
17 - Actions communes du Gouvernement										
02	1	20	30.05	17	79	33	Cnd	Subventions au Programme de Transition Professionnelle	67	
00	4	20	33.48	17	14	33	Cnd	Contribution du Gouvernement au subventionnement des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés	-	
01	4	20	33.49	17	17	33	Cv	Crédit variable pour le subventionnement des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (C).	-	
01	4	20	33.50	17	20	33	Cnd	Subventions aux organisations culturelles dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle	-	
Totaux pour l'activité 17										
									<i>Cnd</i>	67
									<i>Cv</i>	0
Totaux pour le programme 1										
									<i>Cnd</i>	8.062
									<i>Cv</i>	312
PROGRAMME 2 CENTRES CULTURELS										
21 - Centres culturels										
02	4	20	01.01	21	74	01	Cnd	Dépenses relatives au domaine culturel	-	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	4	20	33.38	21	85	33	Cnd	Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et de la coordination de leurs activités	84	
02	4	20	33.39	21	88	33	Cnd	Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et de la coordination de leurs activités - Région de langue française	9.866	
02	4	20	33.40	21	91	33	Cnd	Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et de la coordination de leurs activités - Région bruxelloise	872	
02	0	20	33.46	21	12	33	Cnd	Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans la rémunération des animateurs et de la coordination de leurs activités - créances années antérieures - Région de la langue française	-	
Totaux pour l'activité 21										
								<i>Cnd</i>		10.822
22 - Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique" ASBL										
02	4	20	33.41	22	95	33	Cnd	Subvention à l'A.S.B.L. - Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique"	2.476	
02	4	20	33.42	22	01	33	Cnd	Dépenses arriérées relatives à la subvention à l'ASBL Centre culturel "Le Botanique" (nouveau)	161	
Totaux pour l'activité 22										
								<i>Cnd</i>		2.637
23 - Palais des Beaux-Arts de Charleroi - ASBL										
02	4	20	33.42	23	02	33	Cnd	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi - Région de langue française	1.181	
Totaux pour l'activité 23										
								<i>Cnd</i>		1.181
24 - Subventions extraordinaires aux centres culturels										
02	4	20	33.43	24	06	33	Cnd	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région de langue française	300	
02	4	20	33.44	24	09	33	Cnd	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région bruxelloise	85	
Totaux pour l'activité 24										
								<i>Cnd</i>		385
25 - Halles de Schaerbeek										
02	4	20	33.45	25	13	33	Cnd	Halles de Schaerbeek - Centre culturel européen de la Communauté française	1.166	
Totaux pour l'activité 25										
								<i>Cnd</i>		1.166
26 - Centre culturel le Manège à Mons										
02	4	20	33.01	26	76	33	Cnd	Subventions au centre culturel transfrontalier le Manège à Mons (nouveau)	719	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux pour l'activité 26		
									<i>Cnd</i>	719
								Totaux pour le programme 2		
									<i>Cnd</i>	16.910
								PROGRAMME 3		
								COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE		
								31 - Commission Communautaire française		
07	1	20	45.01	31	92	451	Cnd	Dotation à la Commission Communautaire française (matières culturelles)	9.162	
								Totaux pour l'activité 31		
									<i>Cnd</i>	9.162
								Totaux pour le programme 3		
									<i>Cnd</i>	9.162
								Totaux pour la division organique 20		
									<i>Cnd</i>	36.414
									<i>Cv</i>	11.405
								DIVISION ORGANIQUE 21		
								ARTS DE LA SCÈNE		
								PROGRAMME 1		
								INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES		
								11 - Enquêtes, réunions, journées d'études, publications		
06	4	21	12.20	11	53	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, recherches et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	20	
								Totaux pour l'activité 11		
									<i>Cnd</i>	20
								12 - Initiatives diverses en matière de promotion, de diffusion et de décentralisation artistiques		
06	4	21	01.01	12	92	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées aux arts de la scène et au monde du spectacle	276	
06	4	21	12.35	12	02	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (cadre scolaire)	-	
06	4	21	12.36	12	05	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (programmes de promotion)	-	
06	4	21	12.37	12	08	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (centres culturels)	-	
06	4	21	12.38	12	81	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (lieux divers)	-	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
06	4	21	12.39	12	14	1211	Cnd	Dépenses relatives à la promotion des Arts de la Scène	116	
06	4	21	33.35	12	94	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des Arts de la Scène : cadre scolaire	537	
06	4	21	33.36	12	97	33	Cnd	Subventions, bourses et prix relatifs à la diffusion et la décentralisation des Arts de la Scène : programme de promotion	-	
06	4	21	33.37	12	03	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des Arts de la Scène : centres culturels et centres dramatiques (spectacles tout public)	802	
06	4	21	33.38	12	06	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des Arts de la Scène : lieux divers (spectacles tout public)	212	
Totaux pour l'activité 12										
									<i>Cnd</i>	1.943
13 - Aides aux artistes										
06	4	21	33.01	13	90	33	Cnd	Subventions, bourses à la création et à la formation continue ainsi que de prix à des artistes et aux organismes philanthropiques s'occupant d'artistes	100	
						3441				
06	4	21	33.02	13	93	33	Cnd	Subventions en vue du soutien aux initiatives de concertation du secteur professionnel	-	
Totaux pour l'activité 13										
									<i>Cnd</i>	100
14 - Maison du spectacle										
06	4	21	33.02	14	94	33	Cnd	Subvention à la maison du spectacle, A.S.B.L. - Région bruxelloise	102	
Totaux pour l'activité 14										
									<i>Cnd</i>	102
15 - Diffusion et promotion artistiques										
06	4	21	33.03	15	01	33	Cnd	Subventions aux associations et aux artistes pour des activités de promotion, diffusion, décentralisation artistiques et culturelles	399	
Totaux pour l'activité 15										
									<i>Cnd</i>	399
16 - Observatoire des arts de la scène										
06	4	21	12.60	16	81	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux travaux de l'Observatoire des Arts de la Scène	-	
Totaux pour l'activité 16										
									<i>Cnd</i>	0
17 - Activités pluridisciplinaires										
06	4	21	33.07	17	15	33	Cnd	Subventions de soutien aux activités	250	
06	4	21	33.08	17	88	33	Cnd	Subventions à des résidences d'artistes dans des institutions culturelles	-	
06	4	21	33.09	17	21	33	Cnd	Subventions en relation avec la mise en application des contrats Villes et Culture	205	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
06	4	21	33.10	17	24	33	Cnd	Subventions relatives aux activités artistiques pluridisciplinaires et notamment musicales et théâtrales du Centre Culturel Transfrontalier Manège-Mons	1.471	
Totaux pour l'activité 17										
									<i>Cnd</i>	1.926
Totaux pour le programme 1										
									<i>Cnd</i>	4.490
PROGRAMME 2 THÉÂTRE										
21 - Initiatives diverses en matière théâtrale										
06	4	21	01.01	21	04	01	Cnd	Dépenses quelconques destinées à financer les projets visant à favoriser une meilleure relation entre les arts de la scène et le monde enseignant.	-	
06	4	21	12.40	21	26	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à la création et à la diffusion théâtrales	127	
06	4	21	33.01	21	01	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue (nouveau)	-	
06	4	21	33.02	21	04	33	Cnd	Subvention à la maison du spectacle, A.S.B.L. - Région Bruxelloise	-	
06	4	21	33.03	21	07	33	Cnd	Subventions aux activités liées à la création, la diffusion et la promotion du conte (nouveau)	-	
Totaux pour l'activité 21										
									<i>Cnd</i>	127
22 - Théâtre National										
06	4	21	33.38	22	16	33	Cnd	Subvention au Théâtre National	4.214	
06	4	21	33.39	22	19	33	Cnd	Subvention aux centres dramatiques régionaux	4.989	
Totaux pour l'activité 22										
									<i>Cnd</i>	9.203
23 - Compagnies et théâtres professionnels pour adultes										
06	4	21	33.39	23	20	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels relevant des contrats-programmes et des conventions conclues ou en négociation	10.651	
06	4	21	33.40	23	23	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels conventionnés avec le Ministère de la Communauté française - Région de langue	248	
06	4	21	33.41	23	26	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels conventionnés avec le Ministère de la Communauté française - Région bruxelloise	-	
06	4	21	33.42	23	29	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés avec le Ministère de la Communauté française - Région de langue française	325	
06	4	21	33.43	23	32	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés avec le Ministère de la Communauté française - Région bruxelloise	-	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux pour l'activité 23		
									<i>Cnd</i>	11.224
								24 - Aide aux projets		
06	4	21	33.45	24	39	33	Cnd	Subventions aux projets de création et de diffusion théâtrales	1.289	
								Totaux pour l'activité 24		
									<i>Cnd</i>	1.289
								25 - Compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse		
06	4	21	33.46	25	43	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse conventionnées	2.979	
06	4	21	33.47	25	46	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse agréés	374	
06	4	21	33.50	25	55	33	Cnd	Subventions aux projets de création et de diffusion des compagnies de théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse	62	
								Totaux pour l'activité 25		
									<i>Cnd</i>	3.415
								26 - Théâtre-action		
06	4	21	33.48	26	50	33	Cnd	Subventions au théâtre-action	1.098	
								Totaux pour l'activité 26		
									<i>Cnd</i>	1.098
								27 - Théâtre dialectal et folklorique		
06	4	21	33.49	27	54	33	Cnd	Subventions au théâtre dialectal et folklorique	307	
								Totaux pour l'activité 27		
									<i>Cnd</i>	307
								28 - Théâtre semi professionnel, amateur et universitaire		
06	4	21	33.52	28	64	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, semi-professionnels et amateurs, aux fédérations de théâtre amateur et aux associations de promotion du théâtre amateur, festivals et concours de théâtre amateur	352	
								Totaux pour l'activité 28		
									<i>Cnd</i>	352
								29 - Promotion, recherche et création théâtrales		
06	4	21	33.04	29	18	33	Cnd	Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale	1.085	
06	4	21	33.06	29	24	33	Cnd	Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales	1.017	
06	4	21	33.11	29	39	33	Cnd	Subventions facultatives au bénéfice d'initiatives non récurrentes	297	
06	4	21	33.12	29	42	33	Cnd	Subventions exceptionnelles aux activités de promotion, de recherche, de création et de diffusion théâtrales	-	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
06	4	21	33.14	29	48	33	Cnd	Subventions aux créations Jeunes Théâtres	-	
								Totaux pour l'activité 29		
								<i>Cnd</i>		2.399
								Totaux pour le programme 2		
								<i>Cnd</i>		29.414
								PROGRAMME 3 MUSIQUE		
								31 - Initiatives diverses en matière musicale		
06	4	21	12.50	31	66	1211	Cnd	Dépenses de toute nature faites à l'initiative du Service de la musique	20	
06	4	21	33.01	31	11	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue en musique classique	-	
06	4	21	33.02	31	14	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue en musique non classique	-	
								Totaux pour l'activité 31		
								<i>Cnd</i>		20
								32 - Subventions en musique classique		
06	4	21	33.22	32	75	33	Cnd	Subventions aux orchestres, ensembles et interprètes de musique classique non conventionnés	124	
06	4	21	33.23	32	51	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique non conventionnés	93	
06	4	21	33.24	32	81	33	Cnd	Subventions à la production de disques de musique classique et contemporaine	100	
06	4	21	33.25	32	84	33	Cnd	Subventions et bourses à des compositeurs de musique contemporaine de la Communauté française	25	
06	4	21	33.35	32	87	33	Cnd	Subventions aux associations de promotion, recherche, formation, concours, et aide aux projets ponctuels en musique classique	107	
								Totaux pour l'activité 32		
								<i>Cnd</i>		449
								33 - Subventions en musique non classique		
06	4	21	33.16	33	58	33	Cnd	Subventions aux associations de musique non classique relevant des contrats-programmes et des conventions conclu ou en négociation	980	
06	4	21	33.18	33	63	33	Cnd	Subventions à la musique non classique, à la chanson, au jazz et au rock	400	
06	4	21	33.20	33	70	33	Cnd	Subventions "contrats-programmes" ayant la musique non classique pour activité, y compris créances années antérieures	-	
06	4	21	33.21	33	72	33	Cnd	Subventions récurrentes en musique non classique	123	
								Totaux pour l'activité 33		
								<i>Cnd</i>		1.503
								34 - Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique		
06	4	21	33.17	34	62	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	800	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour l'activité 34										
									<i>Cnd</i>	800
35 - Opéra royal de Wallonie										
06	4	21	33.26	35	90	33	Cnd	Subvention à l'Opéra royal de Wallonie	12.240	
06	4	21	33.27	35	93	33	Cnd	Remboursement du prêt de l'Opéra Royal de Wallonie	174	
Totaux pour l'activité 35										
									<i>Cnd</i>	12.414
36 - Orchestre philharmonique de Liège										
06	4	21	33.27	36	94	33	Cnd	Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège	7.401	
Totaux pour l'activité 36										
									<i>Cnd</i>	7.401
37 - Organismes de musique classique et contemporaine contrats-programmés ou conventionnés										
06	4	21	33.29	37	04	33	Cnd	Subventions aux orchestres, ensembles musicaux et compagnies lyriques conventionnés	290	
06	4	21	33.30	37	07	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique conventionnés	324	
06	4	21	33.31	37	10	33	Cnd	Subventions aux associations de production discographique conventionnées	190	
06	4	21	33.32	37	13	33	Cnd	Subventions aux associations et centres de musique électroacoustique conventionnés	365	
06	4	21	33.33	37	16	33	Cnd	Subventions à diverses associations musicales conventionnées	50	
06	4	21	33.34	37	19	33	Cnd	Subventions aux Jeunesses Musicales de la Communauté française	810	
06	4	21	33.35	37	22	33	Cnd	Subvention à l'A.S.B.L. Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	1.100	
06	4	21	33.36	37	25	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Centre de chant choral de la Communauté française	374	
06	4	21	33.37	37	28	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Festival de Wallonie	400	
06	4	21	33.38	37	31	33	Cnd	Subvention à l'A.S.B.L. Ars Musica	276	
Totaux pour l'activité 37										
									<i>Cnd</i>	4.179
Totaux pour le programme 3										
									<i>Cnd</i>	26.766
PROGRAMME 4 ART DE LA DANSE										
41 - Initiatives diverses en matière de danse										
06	4	21	12.30	41	16	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de danse	12	
06	4	21	33.01	41	21	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue	-	
Totaux pour l'activité 41										
									<i>Cnd</i>	12

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
42 - Centre chorégraphique de la Communauté française										
06	4	21	33.28	42	06	33	Cnd	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	3.099	
Totaux pour l'activité 42										
									<i>Cnd</i>	3.099
43 - Compagnies de danse										
06	4	21	33.36	43	31	33	Cnd	Subventions aux compagnies de danse contrats-programmées	1.595	
06	4	21	33.37	43	34	33	Cnd	Subventions en vue de la création d'une politique de conventionnement	260	
Totaux pour l'activité 43										
									<i>Cnd</i>	1.855
44 - Art de la danse - Chorégraphie - Productions, recherches et festivals										
06	4	21	33.15	44	66	33	Cnd	Subventions à la danse et aux festivals chorégraphiques. Aide aux compagnies expérimentales et à la création	202	
Totaux pour l'activité 44										
									<i>Cnd</i>	202
Totaux pour le programme 4										
									<i>Cnd</i>	5.168
PROGRAMME 5 SERVICES EXTÉRIEURS DE PROMOTION INTERNATIONALE										
51 - Services extérieurs de promotion internationale										
01	1	21	12.45	51	71	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale Wallonie-Bruxelles-Théâtre	38	
01	1	21	12.46	51	74	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale Wallonie-Bruxelles Musique	62	
01	1	21	74.01	51	12	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables - Services extérieurs de promotion internationale Wallonie - Bruxelles Musique et Wallonie - Bruxelles Théâtre	7	
Totaux pour l'activité 51										
									<i>Cnd</i>	107
Totaux pour le programme 5										
									<i>Cnd</i>	107
PROGRAMME 6 ARTS DU CIRQUE, ARTS FORAINS ET DE LA RUE										
61 - Initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue										

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
06	4	21	12.61	61	05	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à des initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue	7	
06	4	21	33.01	61	41	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue	-	
Totaux pour l'activité 61										
									<i>Cnd</i>	7
62 - Compagnies										
06	4	21	33.62	62	04	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux compagnies professionnelles de cirque, arts forains et arts de la rue	114	
Totaux pour l'activité 62										
									<i>Cnd</i>	114
63 - Festivals										
06	4	21	33.63	63	35	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux festivals professionnels de cirque, arts forains et arts de la rue	250	
Totaux pour l'activité 63										
									<i>Cnd</i>	250
64 - Aides aux projets										
06	4	21	33.64	64	39	33	Cnd	Subventions aux projets professionnels de cirque, arts forains et arts de la rue	96	
Totaux pour l'activité 64										
									<i>Cnd</i>	96
65 - Promotion										
06	4	21	33.65	65	16	33	Cnd	Subventions aux lieux, organismes et actions de promotion en faveur du secteur professionnel du cirque, des arts forains et arts de la rue	68	
Totaux pour l'activité 65										
									<i>Cnd</i>	68
Totaux pour le programme 6										
									<i>Cnd</i>	535
Totaux pour la division organique 21										
									<i>Cnd</i>	66.480
DIVISION ORGANIQUE 22										
LIVRE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Service général des Lettres et du Livre - Fonctionnement et promotion de la lecture										
06	4	22	12.02	01	16	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	82	
Totaux pour l'activité 01										
									<i>Cnd</i>	82

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour le programme 0										
									<i>Cnd</i>	82
PROGRAMME 1 LECTURE PUBLIQUE										
11 - Promotion et animation en faveur de la lecture publique et du livre										
06	4	22	01.01	11	21	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la politique d'accueil des élèves et l'animation des bibliothèques publiques.	73	
06	4	22	01.02	11	24	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées à la lecture publique, au livre et à la langue française	319	
						33				
06	4	22	12.20	11	80	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études ou animations	50	
06	4	22	12.30	11	13	1211	Cv	Crédit variable pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux Centres de lecture publique de la Communauté française et au C.L.P.C.F. (C).	46	
06	4	22	12.34	11	25	1211	Cnd	Initiatives du Centre de lecture publique de la Communauté française	150	
06	4	22	33.14	11	57	33	Cnd	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique	25	
06	4	22	43.05	11	23	4312	Cnd	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique	112	
						4322				
Totaux pour l'activité 11										
									<i>Cnd</i>	729
									<i>Cv</i>	46
12 - Achats d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lecture publique de la Communauté française										
06	4	22	12.31	12	17	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lecture publique de la Communauté française	347	
Totaux pour l'activité 12										
									<i>Cnd</i>	347
15 - Intervention aux services publics de la lecture - Décret du 28 février 1978										
06	4	22	33.10	15	49	33	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la	1.358	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
06	4	22	33.12	15	55	33	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture, y compris créances années antérieures	-	
06	4	22	43.09	15	39	4312 4322	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	8.273	
06	4	22	43.11	15	45	4312 4322	Cnd	Fonds documentaires spécialisés	118	
Totaux pour l'activité 15										
									<i>Cnd</i>	9.749
Totaux pour le programme 1										
									<i>Cnd</i>	10.825
									<i>Cv</i>	46
PROGRAMME 2 LETTRES FRANÇAISES ET PROMOTION DU LIVRE										
21 - Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres										
06	4	22	01.01	21	31	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées aux projets de chèque-lire	37	
06	4	22	12.40	21	53	1211	Cnd	Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres	523	
06	4	22	33.16	21	73	33	Cnd	Aide à la création et à la traduction littéraires	548	
06	4	22	33.17	21	76	3132	Cnd	Aide à l'édition littéraire	598	
06	4	22	33.18	21	79	3132	Cnd	Aide à la promotion et à la diffusion littéraires	790	
Totaux pour l'activité 21										
									<i>Cnd</i>	2.496
22 - Académie royale de Langue et de Littérature françaises - Fonds national de la Littérature										
06	4	22	33.23	22	95	1211	Cnd	Subventions aux publications de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises	50	
06	4	22	33.28	22	13	1211	Cnd	Subventions au Fonds national de la Littérature	35	
Totaux pour l'activité 22										
									<i>Cnd</i>	85
23 - Archives et Musée de la Littérature										
06	4	22	33.15	23	72	33	Cnd	Subvention aux "Archives et Musée de la Littérature"	1.188	
Totaux pour l'activité 23										
									<i>Cnd</i>	1.188
24 - Promotion du livre belge de langue										
06	4	22	12.42	24	62	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux enquêtes sur le livre et la lecture, et à la promotion du livre	30	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
06	4	22	33.26	24	09	3132	Cnd	Promotion du livre	422	
06	4	22	81.01	24	75	8112	Cnd	Prêts remboursables et aides à l'édition du livre	25	
06	4	22	81.02	24	78	8112	Cv	Crédit variable pour l'octroi de prêts aux éditeurs (B)	146	
00	4	22	81.03	24	81	8112	Cnd	Prêts remboursables et aides aux libraires pour la diffusion du livre	-	
06	4	22	81.04	24	84	8112	Cv	Crédit variable pour l'octroi de prêts aux libraires (B)	46	
Totaux pour l'activité 24										
									<i>Cnd</i>	477
									<i>Cv</i>	192
25 - Activités liées à la BD, au livre de jeunesse, au conte et aux livres de sciences humaines										
06	4	22	33.01	25	32	33	Cnd	Subventions aux activités liées à la création, à la diffusion et à la promotion de la BD	100	
06	4	22	33.02	25	35	33	Cnd	Aides à la création, la diffusion et la promotion du livre de jeunesse	25	
06	4	22	33.03	25	38	33	Cnd	Subventions aux activités liées à la création, la diffusion et la promotion du conte	124	
06	4	22	33.04	25	41	33	Cnd	Subventions aux livres de sciences humaines	-	
Totaux pour l'activité 25										
									<i>Cnd</i>	249
Totaux pour le programme 2										
									<i>Cnd</i>	4.495
									<i>Cv</i>	192
PROGRAMME 3 LANGUES RÉGIONALES ENDOGÈNES										
31 - Aides aux langues régionales endogènes et prix										
06	4	22	33.22	31	04	33	Cnd	Dépenses en relation avec la promotion et la diffusion des langues endogènes	125	
Totaux pour l'activité 31										
									<i>Cnd</i>	125
Totaux pour le programme 3										
									<i>Cnd</i>	125
PROGRAMME 4 LANGUE FRANÇAISE										
41 - Promotion de la langue française										
06	4	22	01.01	41	51	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour l'information, la promotion et le rayonnement de la langue française	-	
06	4	22	12.41	41	76	1211	Cnd	Service de la langue française. Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion de la langue française	89	
06	4	22	33.24	41	20	33	Cnd	Subventions aux activités de défense, de diffusion, de promotion et d'illustration de la langue française	155	
06	4	22	33.27	41	29	3132	Cnd	Aide aux publications scientifiques de la langue française	-	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux pour l'activité 41		
									<i>Cnd</i>	244
								Totaux pour le programme 4		
									<i>Cnd</i>	244
								PROGRAMME 5 INFORMATIQUE		
								51 - Aide au développement Informatique		
06	4	22	12.32	51	59	1211	Cnd	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement informatique des bibliothèques créées par la Communauté française	60	
06	4	22	12.35	51	68	1211	Cnd	Dépenses pour le développement des technologies de la communication pour le réseau public de lecture de la Communauté française	89	
06	4	22	52.11	51	65	521	Cnd	Informatique - Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la compatibilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique	48	
06	4	22	63.52	51	93	6311 6321	Cnd	Informatique. Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la compatibilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique	164	
								Totaux pour l'activité 51		
									<i>Cnd</i>	361
								Totaux pour le programme 5		
									<i>Cnd</i>	361
								Totaux pour la division organique 22		
									<i>Cnd</i>	16.132
									<i>Cv</i>	238
								DIVISION ORGANIQUE 23 JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE		
								PROGRAMME 1 INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES		
								11 - Promotion et animation en faveur de la Jeunesse et de l'Éducation permanente		
02	4	23	12.20	11	10	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	12	
								Totaux pour l'activité 11		
									<i>Cnd</i>	12
								Totaux pour le programme 1		
									<i>Cnd</i>	12
								PROGRAMME 2 JEUNESSE		

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
21 - Activités du service et soutien aux activités extraordinaires de jeunesse										
02	4	23	12.30	21	50	1211	Cnd	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse et aux frais de secrétariat du CJEF et du CRIJ. (Conseil de la Jeunesse d'expression française et Comité pour les relations internationales	100	
02	4	23	12.32	21	56	1211	Cnd	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités de service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse et aux frais de secrétariat du CJEF et du CRIJ, y compris créances années antérieures	-	
02	4	23	12.33	21	59	1211	Cnd	Dépenses liées à des activités internationales de jeunesse (nouveau)	-	
02	4	23	33.03	21	61	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse, centres de jeunes et associations non reconnues pour des activités particulières d'animation, subventions à des associations ayant signé une convention	620	
02	4	23	33.04	21	64	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse, centres de jeunes et associations non reconnues pour des activités particulières d'animation, subventions à des associations ayant signé une convention y compris créances années antérieures	-	
02	4	23	33.09	21	79	33	Cnd	Subventions pour des projets entrés dans le cadre de programmes, subventions pour des productions culturelles	297	
02	4	23	33.18	21	09	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse reconnues dans le cadre du décret du 20 juin 1980 (PACA) (nouveau)	-	
02	4	23	33.19	21	12	33	Cnd	Subventions aux centres de jeunes reconnus dans le cadre du décret du 20 juillet 2000 (PACA) (nouveau)	-	
Totaux pour l'activité 21								<i>Cnd</i>		1.017
22 - Conseil de la Jeunesse d'expression française										
02	4	23	12.31	22	54	1211	Cnd	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités propres au CJEF sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière	37	
Totaux pour l'activité 22								<i>Cnd</i>		37
23 - Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel										
02	4	23	33.01	23	57	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980)	6.676	

(121)

471-1 (2003-2004)

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	4	23	33.02	23	60	33	Cnd	Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs	6.462	
Totaux pour l'activité 23										
									<i>Cnd</i>	13.138
25 - Formation										
02	4	23	33.40	25	79	33	Cnd	Subventions pour la formation d'animateurs volontaires	545	
Totaux pour l'activité 25										
									<i>Cnd</i>	545
Totaux pour le programme 2										
									<i>Cnd</i>	14.737
PROGRAMME 3 EDUCATION PERMANENTE										
31 - Activités du Service										
02	4	23	12.40	31	90	1211	Cnd	Service de l'Éducation permanente. Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'éducation permanente	109	
02	4	23	33.06	31	80	33	Cnd	Subventions aux organisations générales, régionales et locales d'éducation permanente reconnues (fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs) selon le décret du 8 avril 1976	12.345	
02	4	23	33.07	31	83	33	Cnd	Subventions aux organisations générales, régionales et locales d'éducation permanente reconnues (fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs) selon le décret du 8 avril 1976, y compris créances années antérieures	-	
02	4	23	33.27	31	46	33	Cnd	Subventions à des activités d'éducation permanente, de développement communautaire ou d'alphabétisation des adultes réalisées à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues, en exécution d'un contrat-programme ou d'une convention	1.441	
02	4	23	33.28	31	49	33	Cnd	Subventions à des activités d'éducation permanente ou de développement communautaire réalisées à l'initiative d'organisations reconnues ou aux associations culturelles non reconnues ou en exécution d'un contrat-programme, y compris créances pour années antérieures	-	
02	4	23	33.30	31	55	33	Cnd	Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général ainsi qu'aux activités extraordinaires réalisées par des groupements en ce domaine	792	
Totaux pour l'activité 31										
									<i>Cnd</i>	14.687
32 - Promotion socio-culturelle des travailleurs										

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	4	23	33.22	32	32	33	Cnd	Fonds de promotion socio-culturelle des travailleurs : première et deuxième tranches du fonds créé par l'article 12 du décret du 8 avril 1976. Subventions aux organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs	4.579	
Totaux pour l'activité 32										
									<i>Cnd</i>	4.579
33 - Soutien aux centres d'expression et de créativité										
02	4	23	33.33	33	66	33	Cnd	Subventions aux centres d'expression et de créativité : fonctionnement et interventions dans la rémunération des animateurs	1.259	
02	4	23	33.35	33	72	33	Cnd	Subventions pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation	447	
Totaux pour l'activité 33										
									<i>Cnd</i>	1.706
34 - Conseil Supérieur de l'Education permanente										
02	4	23	12.41	34	96	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités propres au CSEP sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière	37	
Totaux pour l'activité 34										
									<i>Cnd</i>	37
Totaux pour le programme 3										
									<i>Cnd</i>	21.009
PROGRAMME 4 ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES										
41 - Formation des animateurs socio-culturels										
02	4	23	33.10	41	05	33	Cnd	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels	1.106	
Totaux pour l'activité 41										
									<i>Cnd</i>	1.106
Totaux pour le programme 4										
									<i>Cnd</i>	1.106
Totaux pour la division organique 23										
									<i>Cnd</i>	36.864
DIVISION ORGANIQUE 24 PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES										
PROGRAMME 0 MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT - SUBSISTANCE										
01 - Dépenses de toute nature										
02	4	24	11.04	01	67	1111	Cnd	Allocations généralement quelconques au personnel de la Communauté française - Région de langue française	70	
						1112				
						112				
						1131				

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	4	24	12.06	01	82	1211	Cnd	Dépenses de gestion et d'administration - Région de langue française	359	
02	4	24	12.35	01	72	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités scientifiques, muséographiques et pédagogiques, frais exceptionnels de services et d'acquisition de biens non durables - Région de langue française	416	
02	4	24	41.30	01	27	413	Cnd	Dotation au service à gestion séparée Musée royal de Mariemont (nouveau)	15	
02	4	24	74.01	01	43	7422	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyen de transport	74	
02	4	24	74.83	01	95	7422	Cnd	Achat d'œuvres d'art et d'objets de collection	62	
								Totaux pour l'activité 01		
								<i>Cnd</i>		996
								Totaux pour le programme 0		
								<i>Cnd</i>		996
PROGRAMME 1 DÉPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES										
11 - Promotion, diffusion et animation en faveur du patrimoine culturel										
02	4	24	12.20	11	37	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études, aux publications, à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel	272	
02	4	24	33.04	11	81	33	Cnd	Subventions aux organismes qui assurent une action éducative dans les musées - Communauté	28	
02	4	24	33.07	11	90	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel	277	
02	4	24	33.08	11	93	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région de langue française	356	
02	4	24	33.09	11	96	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région bruxelloise	33	
02	4	24	43.11	11	95	434	Cnd	Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics - Région de langue	406	
02	4	24	43.12	11	01	434	Cnd	Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics- Région bruxelloise	144	
02	4	24	74.80	11	96	7422	Cnd	Achat d'œuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française - Région de langue française	230	
								Totaux pour l'activité 11		
								<i>Cnd</i>		1.746
12 - Institutions ayant signé une convention										
02	4	24	33.01	12	73	33	Cnd	Subventions au Programme de Transition Professionnelle relatif au Musée des arts contemporains du Grand Hornu	71	
02	4	24	33.34	12	75	33	Cnd	Subventions aux institutions liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions	2.674	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	4	24	33.35	12	78	33	Cnd	Subvention à l'ASBL "Domaine de Seneffe - Musée de l'orfèvrerie de la Communauté française" liée par contrat-programme à la Communauté française	1.305	
02	4	24	33.36	12	81	33	Cnd	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu lié par convention à la Communauté française	1.610	
02	4	24	33.37	12	84	33	Cnd	Mundanéum	360	
02	4	24	33.38	12	87	33	Cnd	Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centre d'archives privées	443	
Totaux pour l'activité 12										
									<i>Cnd</i>	6.463
13 - Arts plastiques et graphiques										
06	4	24	01.01	13	77	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées aux arts plastiques et graphiques	50	
06	4	24	12.30	13	69	1211	Cnd	Dépenses relatives à des manifestations et exposition de prestige	268	
06	4	24	12.60	13	62	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à l'animation et à la création en matière d'arts plastiques et l'artisanat de création	359	
06	4	24	33.30	13	64	33	Cnd	Subventions aux établissements publics, associations et organismes de création et de diffusion des arts plastiques et graphiques toutes régions, ainsi que subventions ponctuelles en Artisanat de création et au design	416	
06	4	24	33.33	13	73	3441	Cnd	Bourses aux projets de jeunes artistes	50	
06	4	24	33.41	13	97	33	Cnd	Subventions à des manifestations en matière d'Arts plastiques liées par convention à la Communauté française	241	
06	4	24	74.21	13	18	745	Cnd	Acquisition d'oeuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporains	111	
02	4	24	74.22	13	21	745	Cnd	Musée des Arts contemporains du Grand Hornu	247	
Totaux pour l'activité 13										
									<i>Cnd</i>	1.742
15 - Ethnologie et Folklore										
02	4	24	33.01	15	76	33	Cnd	Subventions octroyées dans le cadre des manifestations du patrimoine oral et immatériel (nouveau)	50	
02	4	24	33.22	15	42	33	Cnd	Subventions aux activités de recherche ethnologique, aux manifestations et groupes folkloriques reconnus	37	
Totaux pour l'activité 15										
									<i>Cnd</i>	87
16 - Aide aux artistes										
06	4	24	33.06	16	92	33 3441	Cnd	Subventions et secours à des étudiants, à des artistes, à leurs ayants droit et aux organismes philanthropiques s'occupant des artistes	12	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour l'activité 16										
								<i>Cnd</i>		12
17 - Centres de culture scientifique										
02	4	24	33.39	17	95	33	Cnd	Subventions au musée des sciences de Parentville	-	
02	4	24	33.40	17	01	33	Cnd	Subventions aux Centres de culture scientifique	25	
Totaux pour l'activité 17										
								<i>Cnd</i>		25
Totaux pour le programme 1										
								<i>Cnd</i>		10.075
Totaux pour la division organique 24										
								<i>Cnd</i>		11.071
DIVISION ORGANIQUE 25 AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA										
PROGRAMME 0 SUBSISTANCE										
01 - Biens et services										
06	1	25	12.01	01	94	1211	Cnd	Honoraires des avocats. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales	30	
Totaux pour l'activité 01										
								<i>Cnd</i>		30
Totaux pour le programme 0										
								<i>Cnd</i>		30
PROGRAMME 1 INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES										
11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel										
06	1	25	12.20	11	64	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études	166	
Totaux pour l'activité 11										
								<i>Cnd</i>		166
12 - Commissions et Conseil supérieur de l'Audiovisuel										
06	1	25	12.01	12	08	1211	Cnd	Dépenses en relation avec les éventuels dommages et intérêts à payer par le CSA (nouveau)	-	
06	1	25	12.21	12	68	1211	Cnd	Dépenses en relation avec le Conseil supérieur de l'Audiovisuel	-	
06	1	25	41.01	12	75	413	Cnd	Dépenses en relation avec le fonctionnement du CSA (nouveau)	774	
06	1	25	41.02	12	78	413	Cnd	Dépenses en relation avec le personnel du CSA (nouveau)	-	
06	1	25	74.02	12	84	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour l'activité 12										
								<i>Cnd</i>		774
13 - Organismes d'audiovisuel										
06	1	25	52.24	13	50	521	Cnd	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	100	
06	1	25	74.05	13	94	7422	Cnd	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	400	
Totaux pour l'activité 13										
								<i>Cnd</i>		500
14 - Aide aux télévisions locales, au Centre du cinéma et de l'audiovisuel et aux projets multimédias										
06	1	25	01.01	14	08	3132 413	Cv	Crédit variable destiné aux subventions des télévisions locales et au Centre du cinéma et de l'audiovisuel (A)	-	
06	4	25	30.01	14	75	33 3132	Cv	Crédit variable destiné aux subventions pour des projets de création d'œuvres audiovisuelles, musicales et multimédia (A)	-	
Totaux pour l'activité 14										
								<i>Cv</i>		0
Totaux pour le programme 1										
								<i>Cnd</i>		1.440
								<i>Cv</i>		0
PROGRAMME 2 CINÉMA ET VIDÉO										
21 - Aides à la production cinématographique et télévisuelle										
06	1	25	33.05	21	24	413	Cnd	Subventions à la Médiathèque de la Communauté française de Belgique	4.721	
06	1	25	33.06	21	27	33	Cnd	Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	54	
06	1	25	33.07	21	30	33	Cnd	Aide aux salles d'arts et d'essais (nouveau)	603	
06	1	25	41.03	21	90	413	Cnd	Dotation au Centre du cinéma et de l'audiovisuel	10.258	
Totaux pour l'activité 21										
								<i>Cnd</i>		15.636
23 - Politique de l'audiovisuel										
06	1	25	12.35	23	24	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la politique de l'audiovisuel	10	
06	1	25	33.02	23	17	33	Cnd	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	47	
Totaux pour l'activité 23										
								<i>Cnd</i>		57
Totaux pour le programme 2										
								<i>Cnd</i>		15.693
PROGRAMME 3 RADIO ET TÉLÉVISION										

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
31 - Dotations et subventions en faveur de la R.T.B.F.										
06	1	25	41.01	31	94	021	Cnd	Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (R.T.B.F.)	171.083	
06	1	25	41.02	31	97	1211	Cnd	Subvention à la R.T.B.F. pour la mise en valeur de la Communauté française	-	
06	1	25	41.03	31	03	021	Cnd	Dotation à la R.T.B.F. pour sa diffusion à l'étranger	-	
06	1	25	41.04	31	09	021	Cnd	Provision indexation pour la R.T.B.F.	-	
06	1	25	41.05	31	09	021	Cnd	Dotation à la R.T.B.F. pour ses frais spécifiques au projet TV5	677	
06	1	25	81.02	31	69	022	Cnd	R.T.B.F. - Dotation en vue de couvrir les charges d'amortissement d'emprunts, d'acquisition de matériel et de réalisations audiovisuelles	-	
16	1	25	81.03	31	72	022	Cnd	Intervention financière dans le cadre des investissements (Plan Magellan) de la RTBF (nouveau)	1.200	
06	1	25	81.07	31	84	022	Cnd	Dotation exceptionnelle à la R.T.B.F. relative au financement de la construction d'un pylône Radio-TV	664	
Totaux pour l'activité 31										
									<i>Cnd</i>	173.624
32 - Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite										
06	1	25	81.05	32	79	022	Cnd	R.T.B.F. - Soutien au projet TV5	4.042	
06	1	25	81.06	32	82	022	Cnd	Subventions de la Communauté française au projet TV5	-	
Totaux pour l'activité 32										
									<i>Cnd</i>	4.042
33 - Soutien aux télévisions communautaires										
06	1	25	31.09	33	30	3132	Cnd	Subventions en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision	446	
06	1	25	33.10	33	51	3132	Cnd	Subventions aux télévisions communautaires - Région de langue française	2.993	
06	1	25	33.11	33	54	3132	Cnd	Subventions aux télévisions communautaires - Région bruxelloise	415	
06	1	25	74.06	33	20	7422	Cnd	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	347	
Totaux pour l'activité 33										
									<i>Cnd</i>	4.201
34 - Aide à la création radiophonique										
06	1	25	31.01	34	07	3132	Cv	Crédit variable destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques (B)	190	
Totaux pour l'activité 34										
									<i>Cv</i>	190
35 - Fréquences Radio Diffusion										

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
00	1	25	12.01	35	31	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
06	1	25	12.02	35	34	1211	Cnd	Conventions - Gestion fréquences radio diffusion	87	
06	1	25	33.01	35	26	33	Cnd	Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques	87	
06	1	25	33.07	35	44	33	Cnd	Conventions - Gestion fréquences radio diffusion (pour mémoire)	-	
Totaux pour l'activité 35										
								<i>Cnd</i>		174
Totaux pour le programme 3										
								<i>Cnd</i>		182.041
								<i>Cv</i>		190
PROGRAMME 4 PRESSE										
41 - Aide directe à la presse d'opinion										
06	1	25	01.01	41	07	3132	Cv	Crédit variable destiné au développement de la presse écrite (A)	4.214	
01	1	25	01.02	41	38	3132	Cnd	Provision en vue d'aide à la presse (nouveau)	300	
06	1	25	32.03	41	29	3132	Cnd	Aide directe à la presse d'opinion	900	
06	1	25	33.04	41	41	33	Cnd	Subvention à l'Union professionnelle de la presse belge (Maison de la Presse)	114	
06	1	25	41.01	41	07	413	Cnd	Dotation au Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française	-	
Totaux pour l'activité 41										
								<i>Cnd</i>		1.314
								<i>Cv</i>		4.214
Totaux pour le programme 4										
								<i>Cnd</i>		1.314
								<i>Cv</i>		4.214
Totaux pour la division organique 25										
								<i>Cnd</i>		200.518
								<i>Cv</i>		4.404
DIVISION ORGANIQUE 26 SPORT										
PROGRAMME 0 SUBSISTANCE										
01 - Biens et services										
02	5	26	11.08	01	36	1111	Cv	Crédit variable relatif à l'exécution de l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non-marchand (Sport) (A)	-	
						1112				
						112				
						1131				

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	5	26	12.01	01	24	1211	Cnd	Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la Communauté française	15	
Totaux pour l'activité 01										
									<i>Cnd</i>	15
									<i>Cv</i>	0
02 - Fournitures										
02	5	26	12.02	02	28	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	410	
Totaux pour l'activité 02										
									<i>Cnd</i>	410
03 - Énergie										
02	5	26	12.03	03	32	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité	930	
Totaux pour l'activité 03										
									<i>Cnd</i>	930
04 - Matériel durable										
02	5	26	74.01	04	03	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	100	
Totaux pour l'activité 04										
									<i>Cnd</i>	100
05 - Imprimés, publications, relations										
02	5	26	12.23	05	94	1211	Cnd	Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de la Direction générale, films - achats et production éventuelle, photographies - achats, pellicule, droits d'utilisation, production, petits articles d'exposition, etc...	35	
Totaux pour l'activité 05										
									<i>Cnd</i>	35
06 - Loyers										
02	5	26	12.06	06	44	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers à vocation sportive et éventuels impôts ou charges les grevant	7	
Totaux pour l'activité 06										
									<i>Cnd</i>	7
07 - Assurances										
02	5	26	12.27	07	11	1211	Cnd	Paiement des polices d'assurance	53	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux pour l'activité 07		
								<i>Cnd</i>		53
								Totaux pour le programme 0		
								<i>Cnd</i>		1.550
								<i>Cv</i>		0
								PROGRAMME 1		
								EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT		
								11 - Imprimés, publications, relations		
02	5	26	11.05	11	37	1111	Cv	Crédit variable destiné aux rémunérations d'encadrement des activités sportives (A)	5.300	
								1112		
								112		
								1131		
02	5	26	12.33	11	33	1211	Cv	Crédit variable destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)	5.786	
								Totaux pour l'activité 11		
								<i>Cv</i>		11.086
								12 - Médailles, prix, trophées, plaquettes		
02	5	26	12.31	12	28	1211	Cnd	Achat de médailles, prix, trophées, coupes, plaquettes	25	
								Totaux pour l'activité 12		
								<i>Cnd</i>		25
								13 - Matériel non durable		
02	5	26	12.35	13	41	1211	Cnd	Services sportifs - Achat de matériel non durable	30	
								Totaux pour l'activité 13		
								<i>Cnd</i>		30
								14 - Centres sportifs		
02	5	26	01.01	14	35	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	1.600	
								1211		
								33		
								Totaux pour l'activité 14		
								<i>Cnd</i>		1.600
								Totaux pour le programme 1		
								<i>Cnd</i>		1.655
								<i>Cv</i>		11.086
								PROGRAMME 2		
								RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT		
								21 - Promotion du sport et de l'A.D.E.P.S.		
02	5	26	12.30	21	34	1211	Cnd	Promotion du sport	964	
								Totaux pour l'activité 21		
								<i>Cnd</i>		964
								22 - Eudes et recherches dans le domaine du sport		

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	5	26	12.32	22	41	1211	Cnd	Frais d'études et d'expertise scientifique	60	
02	5	26	12.33	22	44	1211	Cnd	Evaluation des sportifs de haut niveau	-	
Totaux pour l'activité 22										
									<i>Cnd</i>	60
Totaux pour le programme 2										
									<i>Cnd</i>	1.024
PROGRAMME 3 SUBVENTIONS DIVERSES										
31 - Subventions pour le sport de haut niveau										
00	5	26	33.01	31	49	33	Cnd	Subventions pour les élites sportives francophones	-	
02	5	26	33.07	31	67	33	Cnd	Subvention, préparation et participation des athlètes francophones aux Jeux Olympiques	1	
Totaux pour l'activité 31										
									<i>Cnd</i>	1
32 - Plaines de jeux et installations de jeux sportifs										
02	5	26	33.10	32	77	33	Cnd	Subventions aux plaines de jeux et installations de jeux sportifs	-	
02	5	26	33.11	32	80	33	Cnd	Subventions aux plaines de jeux et installations de jeux sportifs - Région de langue française	-	
02	5	26	33.12	32	83	33	Cnd	Subventions aux plaines de jeux et installations de jeux sportifs - Région bruxelloise	-	
02	5	26	33.13	32	86	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de camps sportifs	55	
02	5	26	33.14	32	89	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse pour leur formation de cadres	1	
02	5	26	33.15	32	92	33	Cnd	Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif	155	
Totaux pour l'activité 32										
									<i>Cnd</i>	211
33 - Promotion de la pratique des sports chez les handicapés										
02	5	26	33.04	33	60	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux fédérations sportives pour handicapés reconnues et à leurs cercles affiliés	-	
00	5	26	52.02	33	31	521	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel pour la pratique sportive des handicapés	-	
Totaux pour l'activité 33										
									<i>Cnd</i>	0
34 - Insertion sociale par le sport										
02	5	26	12.34	34	59	1211	Cnd	Insertion sociale par la pratique du sport	200	
02	5	26	33.16	34	97	33	Cnd	Subvention aux sports de quartier	30	
Totaux pour l'activité 34										
									<i>Cnd</i>	230

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
35 - Subventions aux fédérations, A.S.B.L., centres ou clubs sportifs										
02	5	26	01.01	35	56	01	Cnd	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	25	
02	5	26	01.02	35	59	01	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité ainsi que pour l'encadrement	-	
02	5	26	12.01	35	58	1211	Cnd	Dépenses en relation avec la promotion du sport féminin	-	
02	5	26	33.01	35	53	33	Cnd	Subvention à l'Asbl Centre de Formation pour Espoirs sportifs	-	
02	5	26	33.02	35	56	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux fédérations sportives francophones reconnues et à leurs cercles y affiliés. Conventions particulières	9.000	
02	5	26	33.03	35	59	33	Cnd	Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires	615	
02	5	26	33.04	35	62	33	Cnd	Subvention fédérations sportives - projet femmes et sports	50	
02	5	26	33.05	35	65	33	Cnd	Subventions à des ASBL de gestion de centres sportifs	-	
02	5	26	33.06	35	68	33	Cnd	Subventions en faveur de l'asbl "Jeunesses maritimes"	2	
02	5	26	33.07	35	71	33	Cnd	Subvention projet femmes et sports	50	
00	5	26	33.08	35	74	33	Cnd	Subventions dites de "propagande"	-	
02	5	26	33.09	35	77	33	Cnd	Subvention à l'A.S.B.L. "Clearing house"	-	
02	5	26	33.10	35	80	33	Cnd	Subvention projet sports et éthique	25	
02	5	26	33.11	35	83	33	Cnd	Sport pour tous	60	
02	5	26	33.16	35	35	33	Cnd	Subventions aux clubs sportifs pour handicapés.	125	
02	5	26	33.17	35	04	33	Cnd	Subvention à l'école de sport - ULB	35	
02	5	26	33.18	35	07	33	Cnd	Subventions aux centres sportifs locaux	1.336	
02	5	26	33.19	35	10	33	Cnd	Subvention à une association de Centres sportifs	75	
02	5	26	52.01	35	30	521	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, les mouvements de jeunesse, etc.	400	
02	5	26	52.10	35	57	521	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité	155	
02	5	26	63.01	35	32	6311 6321	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	100	
Totaux pour l'activité 35										
									<i>Cnd</i>	12.053
36 - Sportifs de haut niveau évaluation - lutte anti-dopage										
02	5	26	12.35	36	54	1211	Cnd	Evaluation des sportifs de haut niveau	140	
02	5	26	12.36	36	67	1211	Cnd	Dépenses en matière de recherche et de traitement des informations sportives	-	
02	5	26	33.01	36	54	33	Cnd	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage (AMA)	24	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux pour l'activité 36		
									<i>Cnd</i>	164
								Totaux pour le programme 3		
									<i>Cnd</i>	12.659
								PROGRAMME 4		
								SERVICES SPORTIFS EXTÉRIEURS		
								41 - Dépenses de toute nature pour les installations		
02	5	26	12.40	41	84	1211	Cnd	Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts	150	
								Totaux pour l'activité 41		
									<i>Cnd</i>	150
								42 - Achat de matériel non durable		
02	5	26	12.41	42	88	1211	Cnd	Achat de matériel sportif, non durable	200	
								Totaux pour l'activité 42		
									<i>Cnd</i>	200
								43 - Équipement durable		
02	5	26	74.01	43	42	7422 741	Cnd	Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	650	
								Totaux pour l'activité 43		
									<i>Cnd</i>	650
								Totaux pour le programme 4		
									<i>Cnd</i>	1.000
								Totaux pour la division organique 26		
									<i>Cnd</i>	17.888
									<i>Cv</i>	11.086
								Totaux pour le chapitre II		
									<i>Cnd</i>	735.185
									<i>Cde</i>	20.574
									<i>Cdo</i>	19.281
									<i>Cv</i>	33.306

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
CHAPITRE III										
ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION										
DIVISION ORGANIQUE 40 SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS										
PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
02	2	40	12.01	02	15	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	57	
02	2	40	12.02	02	18	1211	Cnd	Dépenses relatives aux publications en matière d'enseignement (nouveau)	67	
02	2	40	74.01	02	88	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	
Totaux pour l'activité 02										
									<i>Cnd</i>	149
Totaux pour le programme 0										
									<i>Cnd</i>	149
PROGRAMME 1 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
02	3	40	01.01	12	23	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action contre la pénurie d'enseignants	372	
25	3	40	01.02	12	26	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	580	
02	3	40	12.01	12	25	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	156	
02	3	40	74.01	12	01	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	62	
Totaux pour l'activité 12										
									<i>Cnd</i>	1.170
13 - Enseignants - Action sociale										
02	3	40	11.05	13	29	114	Cnd	Dépenses diverses de service social, autre que les achats de biens patrimoniaux	305	
02	3	40	43.20	13	71	4316 4326	Cnd	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement officiel subventionné (y compris les centres P.M.S.)	15	
02	3	40	44.20	13	80	443	Cnd	Frais relatifs au traitements des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement libre subventionné (y compris les centres P.M.S.)	20	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	3	40	45.20	13	89	1211	Cnd	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement de la Communauté française (y compris les centres P.M.S.)	20	
02	3	40	82.01	13	74	83	Cv	Crédit variable destiné à pouvoir octroyer des prêts au personnel (C)	-	
Totaux pour l'activité 13										
									<i>Cnd</i>	360
									<i>Cv</i>	0
14 - Chargés de mission - Transports scolaires										
04	3	40	11.04	14	27	1111	Cnd	Dépenses de personnel	1	
						1112				
						112				
						1131				
04	3	40	12.01	14	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	23	
Totaux pour l'activité 14										
									<i>Cnd</i>	24
Totaux pour le programme 1										
									<i>Cnd</i>	1.554
									<i>Cv</i>	0
PROGRAMME 2										
PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES										
20 - Provisions en vue de couvrir certaines charges sociales										
05	3	40	01.02	20	34	01	Cnd	Provision d'index	-	
Totaux pour l'activité 20										
									<i>Cnd</i>	0
21 - Provisions diverses										
05	3	40	01.01	21	32	1133	Cnd	Provision en vue de la cotisation de responsabilisation en matière de pension	8.200	
05	3	40	01.03	21	38	01	Cnd	Provision en vue du remboursement à l'ONEM des sommes dues dans le cadre de l'interruption de carrière	3.629	
Totaux pour l'activité 21										
									<i>Cnd</i>	11.829
22 - Arriérés de charges sociales - Personnel enseignant temporaire										
05	3	40	11.31	22	19	1131	Cnd	Dépenses relatives aux arriérés O.N.S.S. - Cotisations afférentes aux rémunérations différées des enseignants temporaires	-	
Totaux pour l'activité 22										
									<i>Cnd</i>	0
23 - Arriérés SNCB										
04	2	40	12.01	23	36	1211	Cnd	Dépenses relatives aux arriérés de la SNCB.	-	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour l'activité 23									<i>Cnd</i>	0
Totaux pour le programme 2									<i>Cnd</i>	11.829
PROGRAMME 3 AFFAIRES PÉDAGOGIQUES - INSPECTION - DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT										
30 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
04	3	40	11.03	30	40	1111	Cnd	Personnel statutaire	31	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 30									<i>Cnd</i>	31
Totaux pour le programme 3									<i>Cnd</i>	31
PROGRAMME 4 RECHERCHES EN ÉDUCATION, PILOTAGE INTERRÉSEAUX - ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES INTERRÉSEAUX - ORIENTATION - DIVERS										
40 - Inspection - Pilotage - Interréseaux										
04	2	40	01.01	40	51	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées aux manuels et didacticiels scolaires.	555	
24	2	40	01.03	40	57	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées à l'inspection en interréseaux	240	
04	2	40	01.04	40	60	01	Cnd	Formation interréseaux CPMS (nouveau)	-	
04	2	40	01.05	40	63	01	Cnd	Formation interréseaux enseignement spécial (nouveau)	-	
04	2	40	01.06	40	66	01	Cnd	Formation interréseaux enseignement secondaire (nouveau)	-	
04	2	40	12.01	40	53	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	626	
04	2	40	12.41	40	76	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives à divers conseils consultatifs en matière d'enseignement	17	
04	2	40	41.01	40	23	414	Cnd	Dotation à l'Institut de formation continuée	4.107	
04	2	40	74.01	40	29	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	
Totaux pour l'activité 40									<i>Cnd</i>	5.565
41 - Recherches en Éducation										

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	2	40	01.01	41	52	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques en matière de politique de l'Enseignement secondaire et spécial.	367	
						1211				
						33				
						354				
07	2	40	01.02	41	55	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques en matière de politique de l'enseignement	471	
						1211				
						33				
07	2	40	12.30	41	44	1211	Cnd	Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	37	
07	2	40	33.09	41	73	1211	Cnd	Subventions au service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège	74	
07	2	40	33.10	41	76	33	Cnd	Subvention en faveur de recherches en éducation	972	
Totaux pour l'activité 41										
									<i>Cnd</i>	1.921
42 - Prix - Donations - Fondations - Legs										
04	1	40	01.01	42	53	01	Cv	Crédit variable destiné à la gestion des fondations, donations, legs et prix (B)	70	
						344				
						345				
Totaux pour l'activité 42										
									<i>Cv</i>	70
43 - Prestations de services - Manifestations diverses - Études										
07	2	40	01.01	43	54	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du printemps des sciences	246	
04	2	40	33.08	43	72	33	Cnd	Subventions pour des publications à caractère pédagogique	50	
Totaux pour l'activité 43										
									<i>Cnd</i>	296
44 - Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur										
07	2	40	12.01	44	57	1211	Cnd	Dépenses en relation avec l'agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur	258	
Totaux pour l'activité 44										
									<i>Cnd</i>	258
Totaux pour le programme 4										
									<i>Cnd</i>	8.040
									<i>Cv</i>	70
PROGRAMME 5										
COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS										
50 - Subventions - cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes										
01	2	40	01.02	50	64	1211	Cnd	Dépenses courantes en rapport avec les activités pédagogiques de l'Union européenne et d'autres institutions internationales	11	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	2	40	33.01	50	58	33	Cnd	Subvention à l'A.E.D.E. - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	5	
03	2	40	33.11	50	88	33	Cnd	Subvention aux associations de parents	78	
Totaux pour l'activité 50										
									<i>Cnd</i>	94
51 - CONFEMEN - Actions de toute nature										
01	1	40	34.01	51	68	354	Cnd	CONFEMEN - Actions de toute nature - Cotisations	74	
Totaux pour l'activité 51										
									<i>Cnd</i>	74
53 - International Association for the evaluation of educational achievement										
01	2	40	33.01	53	61	354	Cnd	Subventions	-	
Totaux pour l'activité 53										
									<i>Cnd</i>	0
55 - Organisation des études - Enseignement supérieur										
07	2	40	12.30	55	58	1211	Cnd	Recherches, enquêtes et frais d'études	24	
Totaux pour l'activité 55										
									<i>Cnd</i>	24
Totaux pour le programme 5										
									<i>Cnd</i>	192
PROGRAMME 6 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE - ADMINISTRATION										
60 - Frais de fonctionnement										
07	2	40	12.01	60	73	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
Totaux pour l'activité 60										
									<i>Cnd</i>	0
Totaux pour le programme 6										
									<i>Cnd</i>	0
PROGRAMME 7 COLLABORATION AUX INSTITUTIONS INTERNATIONALES - DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT										
70 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participations aux programmes européens										
01	1	40	01.03	70	87	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour l'Unité Eurydice (pour mémoire)	-	
						1111				
						1112				
						112				
						1131				
						1211				

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	1	40	12.01	70	83	1211	Cnd	Dépenses courantes pour la participation à des réunions internationales (pour mémoire)	-	
01	1	40	33.06	70	93	33	Cnd	Subvention à l'A.S.B.L. Carrefour Economie Technologie Enseignement (pour mémoire)	-	
01	1	40	33.07	70	96	1211 353 354	Cnd	Recherches et enquêtes - Relations internationales (pour mémoire)	-	
01	1	40	35.01	70	96	354	Cnd	Subvention à l'Académie internationale des Sciences et de l'Éducation (pour mémoire)	-	
01	1	40	41.01	70	53	414	Cnd	Dotation au Commissariat général aux Relations internationales pour les actions dans le domaine de l'enseignement (pour mémoire)	-	
07	1	40	44.17	70	31	351	Cnd	Subvention à l'Agence Erasmus	280	
Totaux pour l'activité 70										
									<i>Cnd</i>	280
71 - Conseil consultatif										
03	1	40	11.12	71	11	1112	Cnd	Indemnités pour chargés de missions	7	
03	1	40	12.41	71	10	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Éducation et de la Formation	25	
Totaux pour l'activité 71										
									<i>Cnd</i>	32
72 - Manifestations diverses - Études										
01	1	40	12.03	72	91	1211	Cnd	Dépenses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'Éducation	-	
Totaux pour l'activité 72										
									<i>Cnd</i>	0
Totaux pour le programme 7										
									<i>Cnd</i>	312
PROGRAMME 8 ACTIONS FONDS SOCIAL EUROPÉEN - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI										
80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles										
04	1	40	01.01	80	91	01	Cv	Crédit variable pour des dépenses relatives à des programmes d'actions en relation avec l'enseignement secondaire en alternance (A)	-	
07	1	40	30.01	80	61	1111 1112 112 1131 1211	Cv	Crédit variable pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale (B).	5.000	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	1	40	30.02	80	64	1111	Cv	Crédit variable pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement à horaire réduit (B).	3.347	
						1112				
						112				
						1131				
						1211				
Totaux pour l'activité 80										
								<i>Cv</i>		8.347
Totaux pour le programme 8										
								<i>Cv</i>		8.347
PROGRAMME 9 DISCRIMINATIONS POSITIVES DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE										
90 - Commission des discriminations positives - Programme de transition professionnelle au sein des établissements, écoles et implantations à discrimination positive de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire										
03	3	40	01.05	90	16	01	Cnd	Dépenses relatives aux Commissions des discriminations positives	107	
03	3	40	01.06	90	19	01	Cv	Crédit variable pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle (B)	5.483	
03	3	40	01.07	90	22	01	Cnd	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	3.223	
Totaux pour l'activité 90										
								<i>Cnd</i>		3.330
								<i>Cv</i>		5.483
91 - Expérience pédagogique en milieu pluriculturel										
03	2	40	01.08	91	26	01	Cnd	Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle	-	
Totaux pour l'activité 91										
								<i>Cnd</i>		0
Totaux pour le programme 9										
								<i>Cnd</i>		3.330
								<i>Cv</i>		5.483
Totaux pour la division organique 40										
								<i>Cnd</i>		25.437
								<i>Cv</i>		13.900
DIVISION ORGANIQUE 41 INSPECTION PEDAGOGIQUE INTERRESEAUX PROGRAMME 1 SUBSISTANCE INSPECTION - DEPENSES DE PERSONNEL										
11 - Personnel de l'Inspection des Centres										

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	3	41	11.03	11	48	1111	Cnd	Personnel statutaire (nouveau)	391	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 11										
									<i>Cnd</i>	391
12 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement préscolaire et primaire										
04	3	41	11.03	12	49	1111	Cnd	Personnel statutaire (nouveau)	6.790	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 12										
									<i>Cnd</i>	6.790
13 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement secondaire										
04	3	41	11.03	13	50	1111	Cnd	Personnel statutaire (nouveau)	4.026	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 13										
									<i>Cnd</i>	4.026
14 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement spécial										
04	3	41	11.03	14	51	1111	Cnd	Personnel statutaire (nouveau)	582	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 14										
									<i>Cnd</i>	582
15 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement supérieur										
04	3	41	11.03	15	52	1111	Cnd	Personnel statutaire (nouveau)	25	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 15										
									<i>Cnd</i>	25
16 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale										
04	3	41	11.03	16	53	1111	Cnd	Personnel statutaire (nouveau)	514	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 16										
									<i>Cnd</i>	514

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
17 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement artistique										
04	3	41	11.04	17	57	1111	Cnd	Personnel statutaire (nouveau)	391	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 17										391
									<i>Cnd</i>	
Totaux pour le programme 1										12.719
									<i>Cnd</i>	
PROGRAMME 2 SUBSISTANCE INSPECTION - FRAIS DE FONCTIONNEMENT										
21 - Frais de fonctionnement de l'Inspection des Centres P.M.S.										
04	2	41	12.01	21	61	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)	41	
04	2	41	74.01	21	37	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)	-	
Totaux pour l'activité 21										41
									<i>Cnd</i>	
22 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement préscolaire et primaire										
04	2	41	12.01	22	62	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)	791	
04	2	41	74.01	22	38	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)	-	
Totaux pour l'activité 22										791
									<i>Cnd</i>	
23 - Frais de fonctionnement pour l'Inspection de l'Enseignement secondaire										
04	2	41	12.01	23	63	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)	504	
04	2	41	74.01	23	39	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)	-	
Totaux pour l'activité 23										504
									<i>Cnd</i>	
24 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement spécial										
04	2	41	12.01	24	64	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)	96	
04	2	41	74.01	24	40	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)	-	
Totaux pour l'activité 24										96
									<i>Cnd</i>	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
25 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement supérieur										
04	2	41	12.01	25	65	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)	-	
04	2	41	74.01	25	41	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)	-	
Totaux pour l'activité 25										
									<i>Cnd</i>	0
26 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale										
04	2	41	12.01	26	66	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)	69	
04	2	41	74.01	26	42	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)	-	
Totaux pour l'activité 26										
									<i>Cnd</i>	69
27 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement artistique										
04	2	41	12.01	27	67	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)	41	
04	2	41	74.01	27	43	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)	-	
Totaux pour l'activité 27										
									<i>Cnd</i>	41
Totaux pour le programme 2										
									<i>Cnd</i>	1.542
Totaux pour la division organique 41										
									<i>Cnd</i>	14.261
DIVISION ORGANIQUE 44 BÂTIMENTS SCOLAIRES										
PROGRAMME 0 FONCTIONNEMENT DES FONDS DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCÉDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE										
01 - Fonctionnement des Bâtiments scolaires										
04	6	44	01.01	01	23	413	Cnd	Dotation aux services à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté	27.915	
07	6	44	01.02	01	26	413	Cnd	Dotation aux services à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	12.308	
03	6	44	01.03	01	29	1211	Cde	Fonds d'urgence des bâtiments scolaires. 721	-	
03	6	44	01.03	01	29	1211	Cdo	Fonds d'urgence des bâtiments scolaires. 721	1.190	
03	6	44	01.04	01	32	01	Cde	Programme d'urgence 2000 des bâtiments scolaires	7.437	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
03	6	44	01.04	01	32	01	Cdo	Programme d'urgence 2000 des bâtiments scolaires	7.437	
03	6	44	01.05	01	35	01	Cde	Programme d'urgence 2003	2.578	
03	6	44	01.05	01	35	01	Cdo	Programme d'urgence 2003	1.200	
03	6	44	12.01	01	25	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives au programme de travaux de première nécessité	12	
03	6	44	41.20	01	52	413	Cnd	Subventions au service à gestion séparée - Fonds de garantie des bâtiments scolaires	11.313	
Totaux pour l'activité 01										
									<i>Cnd</i>	51.548
									<i>Cde</i>	10.015
									<i>Cdo</i>	9.827
02 - Subventions - Loyers - Divers										
05	6	44	12.06	02	41	1212	Cnd	Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (S.P.A.B.S.)	16.079	
04	6	44	33.01	02	21	3122	Cnd	Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	154	
Totaux pour l'activité 02										
									<i>Cnd</i>	16.233
03 - Gestion énergétique des bâtiments scolaires de la Communauté française										
04	6	44	12.01	03	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	2.721	
Totaux pour l'activité 03										
									<i>Cnd</i>	2.721
Totaux pour le programme 0										
									<i>Cnd</i>	70.502
									<i>Cde</i>	10.015
									<i>Cdo</i>	9.827
Totaux pour la division organique 44										
									<i>Cnd</i>	70.502
									<i>Cde</i>	10.015
									<i>Cdo</i>	9.827
DIVISION ORGANIQUE 45 RECHERCHE SCIENTIFIQUE										
PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION										
02 - Frais de fonctionnement										
07	2	45	12.01	02	53	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	12	
07	2	45	12.02	02	56	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	32	
07	2	45	12.20	02	13	1211	Cnd	Dépenses quelconques au soutien de la recherche	50	
07	2	45	12.82	02	05	1211	Cnd	Dépenses quelconques relatives à l'université des aînés	25	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
07	2	45	33.20	02	88	33	Cnd	Subventions de nature à favoriser le soutien de la recherche.	-	
								Totaux pour l'activité 02		
								<i>Cnd</i>		119
								Totaux pour le programme 0		
								<i>Cnd</i>		119
								PROGRAMME 1		
								SUBVENTIONS ASBL OU ASSIMILÉS		
								10 - Congrès et colloques		
07	2	45	33.01	10	56	33	Cnd	Subventions en vue d'assurer le financement de congrès et de colloques en Belgique organisés par des institutions de langue française	139	
								Totaux pour l'activité 10		
								<i>Cnd</i>		139
								11 - Financement des prix, des bourses, des frais connexes et participation à des activités et manifestations scientifiques		
07	2	45	33.03	11	63	354	Cnd	Subventions à l'Institut historique belge de Rome, à l'École française d'Athènes et aux stations de recherche à l'étranger	62	
								Totaux pour l'activité 11		
								<i>Cnd</i>		62
								12 - Associations scientifiques et universitaires		
07	2	45	33.05	12	70	33	Cnd	Subventions	35	
07	2	45	33.06	12	73	33	Cnd	Subvention au Centre de Recherche en Mathématique (CREM)	75	
07	2	45	33.07	12	76	33	Cnd	Subvention à l'AUPELF	74	
								Totaux pour l'activité 12		
								<i>Cnd</i>		184
								13 - Souscription et financement		
07	2	45	33.06	13	74	33	Cnd	Subventions en vue d'assurer la souscription à certains ouvrages et de financer des publications scientifiques périodiques	198	
								Totaux pour l'activité 13		
								<i>Cnd</i>		198
								14 - Dépenses coopération scientifique		
07	2	45	34.02	14	72	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de favoriser la coopération scientifique entre laboratoires, services et départements d'institutions belges de langue française et d'institutions étrangères	50	
								Totaux pour l'activité 14		
								<i>Cnd</i>		50
								Totaux pour le programme 1		
								<i>Cnd</i>		633

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 2 SUBVENTIONS DIVERSES										
20 - Recherche scientifique fondamentale collective										
07	2	45	31.01	20	48	414	Cnd	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle	1.692	
07	2	45	31.02	20	51	414	Cnd	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - initiative ministérielle récurrente	344	
Totaux pour l'activité 20										
									<i>Cnd</i>	2.036
Totaux pour le programme 2										
									<i>Cnd</i>	2.036
PROGRAMME 3 RECHERCHE SCIENTIFIQUE										
30 - Dépenses diverses										
07	2	45	01.01	30	79	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature résultant de la participation de la Belgique à des activités internationales de politique scientifique	37	
Totaux pour l'activité 30										
									<i>Cnd</i>	37
31 - Subventions ASBL ou assimilés										
07	2	45	33.08	31	01	1211	Cnd	Subvention à l'aquarium Dubuisson	64	
07	2	45	33.09	31	04	3441 345	Cnd	Subventions en vue d'assurer le financement des prix et des bourses et la participation à des activités et manifestations scientifiques	12	
07	2	45	33.10	31	07	33	Cnd	Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques	273	
07	2	45	33.11	31	10	33	Cnd	Subventions aux associations d'étudiants	84	
Totaux pour l'activité 31										
									<i>Cnd</i>	433
32 - Missions scientifiques à l'étranger										
07	2	45	33.11	32	11	3441	Cnd	Subventions à des jeunes chercheurs et étudiants universitaires - voyages à l'étranger en groupe	42	
07	2	45	33.12	32	14	120	Cnd	Subventions aux professeurs et aux membres du personnel académique pour missions scientifiques à l'étranger	74	
Totaux pour l'activité 32										
									<i>Cnd</i>	116
33 - Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés										
07	2	45	41.04	33	63	414	Cnd	Subvention légale pour l'octroi de mandats et de bourses de recherche (loi 27/07/1971)	18.357	
07	2	45	41.05	33	66	414	Cnd	Subventions au F.N.R.S. dans le cadre du plan d'expansion	11.884	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
07	2	45	41.06	33	69	414	Cnd	Subsides pour recherche médicale (FRSM)	8.532	
07	2	45	41.07	33	72	414	Cnd	Subvention aux fonds pour la formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture (FRIA)	8.391	
07	2	45	41.08	33	75	414	Cnd	Subvention à l'Institut interuniversitaire des sciences nucléaires (IISN)	8.784	
07	2	45	41.09	33	78	440	Cnd	Subvention aux collèges interuniversitaires d'études doctorales dans les sciences du management	221	
07	2	45	41.10	33	81	413	Cnd	Subventions en faveur de la recherche fondamentale collective - initiative des chercheurs	10.510	
Totaux pour l'activité 33										
									<i>Cnd</i>	66.679
34 - Subventions diverses										
07	2	45	41.10	34	82	1211	Cnd	Subventions aux centres de génétique humaine reconnus	900	
Totaux pour l'activité 34										
									<i>Cnd</i>	900
35 - Fonds et programmes de recherche										
07	2	45	41.12	35	89	1211	Cnd	Programmes de recherche concertés - frais de gestion	-	
07	2	45	41.13	35	92	1211	Cnd	Subvention à des programmes de recherche concertés en sciences fondamentales et à des activités scientifiques de services publics dans le cadre d'un programme national où sont reprises quelques disciplines d'intérêt exceptionnel pour le développement scientifique, culturel, économique et social de la nation	11.584	
07	2	45	41.14	35	95	11	Cnd	Transferts aux Fonds spéciaux pour la recherche dans les institutions universitaires	11.704	
07	2	45	41.15	35	01	413	Cnd	Subvention au Fonds de garantie pour les chercheurs (nouveau)	330	
Totaux pour l'activité 35										
									<i>Cnd</i>	23.618
Totaux pour le programme 3										
									<i>Cnd</i>	91.783
Totaux pour la division organique 45										
									<i>Cnd</i>	94.571
DIVISION ORGANIQUE 46										
ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES										
LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE										
PROGRAMME 0										
SUBSTANCE ADMINISTRATION -										
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
07	2	46	12.01	02	80	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	209	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
07	2	46	12.07	02	01	1211	Cnd	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	2	
07	2	46	74.01	02	56	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	23	
Totaux pour l'activité 02										
									<i>Cnd</i>	234
Totaux pour le programme 0										
									<i>Cnd</i>	234
PROGRAMME 1 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
07	1	46	11.03	12	87	1111	Cnd	Personnel statutaire	332	
						1112				
						112				
						1131				
07	1	46	11.04	12	90	1111	Cnd	Personnel autre que statutaire	283	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 12										
									<i>Cnd</i>	615
Totaux pour le programme 1										
									<i>Cnd</i>	615
PROGRAMME 2 SUBVENTIONS DIVERSES										
20 - Financement des prix décernés et autres activités										
06	2	46	33.01	20	93	33	Cnd	Subventions à l'Académie Royale des lettres et des Beaux-Arts	27	
07	2	46	33.02	20	96	33	Cnd	Subventions à l'Académie des Sciences	15	
Totaux pour l'activité 20										
									<i>Cnd</i>	42
21 - Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique										
06	2	46	41.01	21	69	7422	Cnd	Subventions à l'Académie Royale des Lettres et des Beaux-Arts	178	
07	2	46	41.02	21	96	7422	Cnd	Subventions à l'Académie des Sciences	89	
06	2	46	61.01	21	55	7422	Cnd	Subventions	5	
Totaux pour l'activité 21										
									<i>Cnd</i>	272
Totaux pour le programme 2										
									<i>Cnd</i>	314

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux pour la division organique 46		
									<i>Cnd</i>	1.163
DIVISION ORGANIQUE 47 ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ÉTUDES										
PROGRAMME 0 SUBSISTANCE										
02 - Frais de fonctionnement										
07	3	47	12.01	02	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	223	
07	3	47	12.66	02	11	1211	Cnd	Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études	30	
07	3	47	74.01	02	83	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	50	
								Totaux pour l'activité 02		
									<i>Cnd</i>	303
								Totaux pour le programme 0		
									<i>Cnd</i>	303
PROGRAMME 1 ALLOCATIONS ET PRÊTS										
10 - Allocations et prêts										
07	3	47	33.01	10	13	3431	Cnd	Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée	34.503	
07	3	47	33.02	10	16	3431	Cv	Crédit variable destiné au paiement d'allocations d'études (B)	400	
07	3	47	82.03	10	72	83	Cv	Crédit variable destiné au paiement des prêts d'études (C)	496	
								Totaux pour l'activité 10		
									<i>Cnd</i>	34.503
									<i>Cv</i>	896
11 - Prise en charge des frais d'instruction et des allocations d'études des orphelins de										
07	3	47	33.02	11	17	3431	Cnd	Frais d'instruction et allocations d'études	2	
								Totaux pour l'activité 11		
									<i>Cnd</i>	2
								Totaux pour le programme 1		
									<i>Cnd</i>	34.505
									<i>Cv</i>	896
								Totaux pour la division organique 47		
									<i>Cnd</i>	34.808
									<i>Cv</i>	896
DIVISION ORGANIQUE 48 CENTRES PMS										

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
04	2	48	12.01	02	37	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	12	
04	2	48	74.01	02	13	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	
Totaux pour l'activité 02										
									<i>Cnd</i>	17
Totaux pour le programme 0										
									<i>Cnd</i>	17
PROGRAMME 1 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
04	3	48	12.01	12	47	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	10	
04	3	48	74.01	12	23	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7	
Totaux pour l'activité 12										
									<i>Cnd</i>	17
Totaux pour le programme 1										
									<i>Cnd</i>	17
PROGRAMME 2 SUBSISTANCE INSPECTION										
20 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
04	3	48	11.03	20	52	1111	Cnd	Personnel statutaire	-	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 20										
									<i>Cnd</i>	0
Totaux pour le programme 2										
									<i>Cnd</i>	0
PROGRAMME 3 SUBSISTANCE INSPECTION										
30 - Frais de fonctionnement										
04	2	48	12.01	30	65	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
04	2	48	74.01	30	41	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	

(151)

471-1 (2003-2004)

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour l'activité 30									<i>Cnd</i>	0
Totaux pour le programme 3									<i>Cnd</i>	0
PROGRAMME 4 DÉPENSES DE PERSONNEL DES CENTRES P.M.S.										
40 - Centres P.M.S. de la Communauté - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
04	3	48	11.03	40	72	1111	Cnd	Personnel statutaire	17.468	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 40									<i>Cnd</i>	17.468
42 - Centres P.M.S. officiels subventionnés - Subventions-traitements										
04	3	48	43.01	42	65	4314	Cnd	Subventions-traitements	16.587	
						4324				
Totaux pour l'activité 42									<i>Cnd</i>	16.587
43 - Centres P.M.S. libres subventionnés - Subventions-traitements										
04	3	48	44.01	43	75	441	Cnd	Subventions-traitements	26.100	
Totaux pour l'activité 43									<i>Cnd</i>	26.100
Totaux pour le programme 4									<i>Cnd</i>	60.155
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS										
50 - Centres P.M.S. de la Communauté - Frais de fonctionnement										
04	2	48	01.01	50	83	1211	Cnd	C.P.M.S. de la Communauté française - Promotion de la Santé à l'école	6	
						33				
04	2	48	12.01	50	85	1211	Cnd	Frais de fonctionnement - Achats de biens non durables et de services	56	
04	2	48	41.23	50	24	413	Cnd	Dotation globale	2.719	
Totaux pour l'activité 50									<i>Cnd</i>	2.781
52 - Centres P.M.S. officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement										
04	2	48	43.23	52	44	4316	Cnd	Subventions forfaitaires	1.480	
						4326				

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour l'activité 52								<i>Cnd</i>		1.480
53 - Centres P.M.S. officiels subventionnés - Aide connexe										
04	2	48	43.08	53	97	4314	Cnd	Formation et recyclage des membres du personnel technique	-	
						4324				
04	2	48	43.09	53	03	4314	Cnd	Formation réseau CPMS	27	
						4324				
04	2	48	43.10	53	06	4314	Cnd	Formation établissements CPMS	5	
						4324				
Totaux pour l'activité 53								<i>Cnd</i>		32
54 - Centres P.M.S. libres subventionnés - Subventions de fonctionnement										
04	2	48	44.23	54	55	443	Cnd	Subventions forfaitaires	2.285	
Totaux pour l'activité 54								<i>Cnd</i>		2.285
55 - Centres P.M.S. libres subventionnés - Aide connexe										
04	2	48	44.08	55	11	441	Cnd	Formation et recyclage des membres du personnel technique	-	
04	2	48	44.09	55	14	441	Cnd	Formation réseau CPMS	41	
04	2	48	44.10	55	17	441	Cnd	Formation établissements CPMS	8	
Totaux pour l'activité 55								<i>Cnd</i>		49
Totaux pour le programme 5								<i>Cnd</i>		6.627
Totaux pour la division organique 48								<i>Cnd</i>		66.816
DIVISION ORGANIQUE 50										
AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE										
L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ										
FRANÇAISE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION -										
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
02	2	50	12.01	02	91	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	248	
02	2	50	74.01	02	67	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	
Totaux pour l'activité 02								<i>Cnd</i>		273

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour le programme 0										
									<i>Cnd</i>	273
PROGRAMME 2 PILOTAGE - STRUCTURES - PROGRAMMES - ACTIVITÉS DE FORMATION - RECHERCHES ET INFORMATION - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
21 - Structures - Programmes - Formation et information										
04	2	50	12.01	21	13	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.051	
04	2	50	12.03	21	19	1211	Cnd	Logiciels d'orientation	27	
07	2	50	41.01	21	80	415	Cnd	Subventions en faveur de recherches et d'études	688	
07	2	50	41.02	21	82	415	Cnd	Subventions en faveur de recherches et d'études en ce compris les créances d'années antérieures	-	
Totaux pour l'activité 21										
									<i>Cnd</i>	1.766
22 - Aide connexe - Formation et recyclage du personnel de la Communauté										
04	2	50	01.02	22	15	1211	Cnd	Formation et recyclage des membres du personnel des CPMS	-	
04	2	50	01.04	22	21	1211	Cnd	Formation Enseignement spécial	-	
04	2	50	01.05	22	24	1211	Cnd	Formation Enseignement secondaire	-	
07	2	50	01.07	22	30	1211	Cnd	Formation Enseignement de promotion sociale	39	
04	3	50	01.08	22	33	01	Cnd	Formation fonctions de sélections et de promotion	209	
03	3	50	01.09	22	36	1211	Cnd	Formation aux brevets de sélection et de promotion - Enseignement fondamental	-	
Totaux pour l'activité 22										
									<i>Cnd</i>	248
23 - Subventions - Cotisations et interventions diverses										
02	2	50	33.03	23	16	33	Cnd	Subvention à l'A.S.B.L. - Sport, Culture, École et Solidarité (S.C.E.S.) à Bruxelles	223	
02	2	50	33.07	23	28	33	Cnd	Subvention à l'A.S.B.L. - Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté	174	
Totaux pour l'activité 23										
									<i>Cnd</i>	397
24 - Formation CPMS										
04	2	50	01.01	24	14	01	Cnd	Formation réseau CPMS	28	
04	2	50	01.02	24	17	01	Cnd	Formation établissements CPMS	6	
04	2	50	01.03	24	20	01	Cnd	Formation réseau CPMS - Enseignement spécial	72	
04	2	50	01.04	24	23	01	Cnd	Formation établissements CPMS - Enseignement spécial	36	
04	2	50	01.05	24	26	01	Cnd	Formation réseau CPMS - Enseignement secondaire	546	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	2	50	01.06	24	29	01	Cnd	Formation établissements CPMS - Enseignement secondaire	273	
								Totaux pour l'activité 24		
								<i>Cnd</i>		961
								Totaux pour le programme 2		
								<i>Cnd</i>		3.372
								PROGRAMME 3 CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE		
								31 - Frais de fonctionnement		
04	2	50	41.23	31	59	415	Cnd	Dotation globale	1.297	
								Totaux pour l'activité 31		
								<i>Cnd</i>		1.297
								32 - Frais dans le domaine de l'enseignement		
04	2	50	12.01	32	24	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris expositions pédagogiques, documents pédagogiques, classes de dépaysement et découverte, activités théâtrales et autres ...	691	
04	2	50	74.01	32	97	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	523	
								Totaux pour l'activité 32		
								<i>Cnd</i>		1.214
								Totaux pour le programme 3		
								<i>Cnd</i>		2.511
								PROGRAMME 4 CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE		
								40 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques		
04	3	50	11.03	40	29	1111	Cnd	Traitements des chargés de mission	1.342	
						1112				
						112				
						1131				
								Totaux pour l'activité 40		
								<i>Cnd</i>		1.342
								41 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier. Rémunérations et allocations généralement quelconques		

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	3	50	11.03	41	30	1111	Cnd	Personnel statutaire	391	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 41										
									<i>Cnd</i>	391
Totaux pour le programme 4										
									<i>Cnd</i>	1.733
PROGRAMME 5 CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
51 - Frais de fonctionnement										
04	2	50	41.23	51	79	413	Cnd	Dotation globale	2.053	
07	2	50	41.30	51	03	415	Cnd	Dotations globales aux centres d'enseignement supérieur hors université et Hautes Écoles ; Han-sur-Lesse (Les Masures) et Buzenol	383	
07	2	50	41.31	51	06	415	Cnd	Dotation centre STREE	403	
Totaux pour l'activité 51										
									<i>Cnd</i>	2.839
Totaux pour le programme 5										
									<i>Cnd</i>	2.839
PROGRAMME 6 CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
60 - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
04	3	50	11.03	60	49	1111	Cnd	Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	2.660	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 60										
									<i>Cnd</i>	2.660
61 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
04	3	50	11.03	61	50	1111	Cnd	Personnel statutaire	467	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 61										
									<i>Cnd</i>	467
Totaux pour le programme 6										
									<i>Cnd</i>	3.127

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 7 CENTRES TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER										
70 - Dépense de personnel										
04	3	50	11.03	70	59	1111	Cnd	Rémunération du personnel administratif et ouvrier	33	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 70										
									<i>Cnd</i>	33
Totaux pour le programme 7										
									<i>Cnd</i>	33
PROGRAMME 8 CENTRES TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER										
80 - Frais de fonctionnement										
04	2	50	41.23	80	11	415	Cnd	Dotation globale	885	
Totaux pour l'activité 80										
									<i>Cnd</i>	885
Totaux pour le programme 8										
									<i>Cnd</i>	885
Totaux pour la division organique 50										
									<i>Cnd</i>	14.773
DIVISION ORGANIQUE 51 ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE										
PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
03	2	51	12.01	02	21	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	18	
03	2	51	74.01	02	94	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	13	
Totaux pour l'activité 02										
									<i>Cnd</i>	31
Totaux pour le programme 0										
									<i>Cnd</i>	31
PROGRAMME 1 SUBSISTANCE ADMINISTRATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
03	3	51	12.01	12	31	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	20	
03	3	51	74.01	12	07	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	12	
Totaux pour l'activité 12										
									<i>Cnd</i>	32
Totaux pour le programme 1										
									<i>Cnd</i>	32
PROGRAMME 2 SUBSISTANCE INSPECTION										
20 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
04	3	51	11.03	20	36	1111	Cnd	Personnel statutaire	-	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 20										
									<i>Cnd</i>	0
Totaux pour le programme 2										
									<i>Cnd</i>	0
PROGRAMME 3 SUBSISTANCE INSPECTION										
30 - Frais de fonctionnement										
04	2	51	12.01	30	49	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
04	2	51	12.02	30	52	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	-	
04	2	51	74.01	30	25	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux pour l'activité 30										
									<i>Cnd</i>	0
Totaux pour le programme 3										
									<i>Cnd</i>	0
PROGRAMME 4 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES MATERNELLES										
41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
03	3	51	11.03	41	57	1111	Cnd	Personnel statutaire du maternel	28.859	
						1112				
						112				
						1131				

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux pour l'activité 41		
									<i>Cnd</i>	28.859
								44 - Écoles maternelles officielles subventionnées - Subventions-traitements		
03	3	51	43.01	44	51	4314	Cnd	Subventions-traitements dans le maternel	194.901	
						4324				
								Totaux pour l'activité 44		
									<i>Cnd</i>	194.901
								45 - Écoles maternelles libres subventionnées - Subventions-traitements		
03	3	51	44.01	45	61	441	Cnd	Subventions-traitements dans le maternel	134.877	
								Totaux pour l'activité 45		
									<i>Cnd</i>	134.877
								Totaux pour le programme 4		
									<i>Cnd</i>	358.637
								PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES		
								53 - Écoles maternelles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement		
03	2	51	43.23	53	29	4316	Cnd	Subventions forfaitaires dans le maternel	18.367	
						4326				
								Totaux pour l'activité 53		
									<i>Cnd</i>	18.367
								54 - Écoles maternelles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné		
03	2	51	43.06	54	76	4314	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	1.291	
						4324				
								Totaux pour l'activité 54		
									<i>Cnd</i>	1.291
								55 - Écoles maternelles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement		
03	2	51	44.23	55	40	443	Cnd	Subventions forfaitaires dans le maternel	12.938	
								Totaux pour l'activité 55		
									<i>Cnd</i>	12.938
								56 - Écoles maternelles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné		
03	2	51	44.06	56	87	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	872	
00	2	51	44.08	56	93	441	Cnd	Formation et recyclage des enseignants dans le maternel	-	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour l'activité 56									<i>Cnd</i>	872
Totaux pour le programme 5									<i>Cnd</i>	33.468
PROGRAMME 6 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES PRIMAIRES										
61 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
03	3	51	11.03	61	77	1111	Cnd	Personnel statutaire du primaire	83.662	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 61									<i>Cnd</i>	83.662
62 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
03	3	51	11.03	62	78	1111	Cnd	Personnel statutaire du primaire	2.495	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 62									<i>Cnd</i>	2.495
63 - Écoles primaires officielles subventionnées - Subventions-traitements										
03	3	51	43.01	63	70	4314	Cnd	Subventions-traitements dans le primaire	400.675	
						4324				
Totaux pour l'activité 63									<i>Cnd</i>	400.675
64 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions-traitements										
03	3	51	44.01	64	80	441	Cnd	Subventions-traitements dans le primaire	333.470	
Totaux pour l'activité 64									<i>Cnd</i>	333.470
Totaux pour le programme 6									<i>Cnd</i>	820.302
PROGRAMME 7 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES										
70 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement										
03	2	51	41.23	70	28	415	Cnd	Dotation globale pour le fondamental	15.766	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux pour l'activité 70		
									<i>Cnd</i>	15.766
								71 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"		
03	2	51	12.21	71	53	1211	Cnd	Assurance des élèves du primaire	250	
								Totaux pour l'activité 71		
									<i>Cnd</i>	250
								72 - Écoles primaires officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement		
03	2	51	43.05	72	91	4316	Cnd	Subventions de fonctionnement aux internats du 4326 primaire	33	
03	2	51	43.23	72	48	4316	Cnd	Subventions forfaitaires dans le primaire 4326	43.279	
								Totaux pour l'activité 72		
									<i>Cnd</i>	43.312
								73 - Écoles primaires officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné		
03	2	51	43.04	73	89	4316	Cnd	Internats du primaire - Intervention de la 4326 Communauté	7	
03	2	51	43.06	73	95	4314	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de 4324 surveillance de midi dans le primaire	1.478	
03	2	51	43.08	73	04	4314	Cnd	Formation et recyclage des enseignants dans le 4324 primaire	-	
								Totaux pour l'activité 73		
									<i>Cnd</i>	1.485
								74 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions de fonctionnement		
03	2	51	44.21	74	53	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	268	
03	2	51	44.23	74	59	443	Cnd	Subventions forfaitaires dans le primaire	38.312	
								Totaux pour l'activité 74		
									<i>Cnd</i>	38.580
								75 - Écoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné		
03	2	51	44.04	75	03	443	Cnd	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	4	
03	2	51	44.06	75	09	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire	1.260	
03	2	51	44.08	75	15	441	Cnd	Formation et recyclage des enseignants dans le primaire	-	
								Totaux pour l'activité 75		
									<i>Cnd</i>	1.264

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
03	2	51	01.02	90	13	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation aux projets complémentaires relatifs aux écoles et implantations à discrimination positive	3.631	
03	2	51	01.03	90	16	01	Cnd	Dépenses en relation avec le paiement du personnel dans les "classes-passerelles"	979	
Totaux pour l'activité 90										
									<i>Cnd</i>	13.081
91 - Promotion d'une école de la réussite										
03	2	51	01.03	91	17	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux frais de rémunération des animateurs pédagogiques	4.380	
00	2	51	01.04	91	20	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux frais de fonctionnement pour la promotion d'une école de la réussite	-	
Totaux pour l'activité 91										
									<i>Cnd</i>	4.380
92 - Formations en relation avec l'Enseignement fondamental										
03	2	51	01.01	92	12	01	Cnd	Formation continuée interréseaux	-	
03	2	51	01.03	92	18	01	Cnd	Formation relative à l'Enseignement de la Communauté française	183	
03	2	51	01.04	92	21	01	Cnd	Subventions aux Ecoles et Instituts Supérieurs de Pédagogie	200	
03	2	51	01.05	92	24	01	Cnd	Formation en cours de carrière - niveau meso officiel subventionné	689	
03	2	51	01.06	92	27	01	Cnd	Formation en cours de carrière - niveau micro	863	
03	3	51	01.07	92	30	01	Cnd	Remplacement des enseignants et encadrement des élèves - macro	259	
03	3	51	01.08	92	33	01	Cnd	Remplacement des enseignants et encadrement des élèves - meso/micro	388	
03	2	51	01.09	92	36	01	Cnd	Formation en cours de carrière - niveau meso libre subventionné confessionnel	513	
03	2	51	01.10	92	39	01	Cnd	Formation en cours de carrière - niveau meso libre non confessionnel	10	
03	2	51	01.11	92	42	01	Cnd	Formation en cours de carrière - niveau meso non affilié	5	
Totaux pour l'activité 92										
									<i>Cnd</i>	3.110
93 - Brevet sélection										
03	3	51	01.02	93	16	01	Cnd	Formation brevet sélection Communauté française	32	
Totaux pour l'activité 93										
									<i>Cnd</i>	32

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour le programme 9									<i>Cnd</i>	20.603
Totaux pour la division organique 51									<i>Cnd</i> <i>Cv</i>	1.335.555 22.039
DIVISION ORGANIQUE 52 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE										
PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
02	2	52	01.01	02	46	01	Cnd	Dépenses de toute nature liée au comptage des élèves	65	
04	2	52	12.01	02	48	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	539	
04	2	52	12.02	02	51	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	-	
Totaux pour l'activité 02									<i>Cnd</i>	604
Totaux pour le programme 0									<i>Cnd</i>	604
PROGRAMME 2 SUBSISTANCE INSPECTION										
20 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
04	3	52	11.03	20	63	1111	Cnd	Personnel statutaire	-	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 20									<i>Cnd</i>	0
Totaux pour le programme 2									<i>Cnd</i>	0
PROGRAMME 3 SUBSISTANCE INSPECTION										
30 - Frais de fonctionnement										
04	2	52	12.01	30	76	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
04	2	52	12.02	30	79	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	-	
04	2	52	74.01	30	52	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour l'activité 30									<i>Cnd</i>	0
Totaux pour le programme 3									<i>Cnd</i>	0
PROGRAMME 4 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE										
41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
04	3	52	11.03	41	84	1111	Cnd	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	452.952	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 41									<i>Cnd</i>	452.952
42 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
04	3	52	11.03	42	85	1111	Cnd	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	17.866	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 42									<i>Cnd</i>	17.866
44 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements										
04	3	52	43.01	44	78	4314	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	312.622	
						4324				
Totaux pour l'activité 44									<i>Cnd</i>	312.622
45 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements										
04	3	52	44.01	45	88	441	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	955.611	
Totaux pour l'activité 45									<i>Cnd</i>	955.611
Totaux pour le programme 4									<i>Cnd</i>	1.739.051
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE										
50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement										

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	2	52	12.45	50	34	1211	Cnd	Dépenses diverses des écoles belges en RFA - Enseignement de plein exercice	28	
04	2	52	41.23	50	35	415	Cnd	Dotation globale - Enseignement de plein exercice	82.001	
Totaux pour l'activité 50										
									<i>Cnd</i>	82.029
51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"										
04	2	52	12.21	51	60	1211	Cnd	Assurance des élèves	540	
Totaux pour l'activité 51										
									<i>Cnd</i>	540
53 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement										
04	2	52	43.05	53	02	4316	Cnd	Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice	850	
04	2	52	43.23	53	56	4316	Cnd	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	30.346	
Totaux pour l'activité 53										
									<i>Cnd</i>	31.196
54 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné de plein exercice										
04	2	52	43.08	54	12	4314	Cnd	Formation et recyclage des enseignants dans le secondaire de plein exercice	-	
04	2	52	43.10	54	18	4314	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	404	
04	2	52	43.11	54	21	4314	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	203	
Totaux pour l'activité 54										
									<i>Cnd</i>	607
55 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement										
04	2	52	44.21	55	61	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux internats	2.390	
04	2	52	44.23	55	67	443	Cnd	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	107.684	
Totaux pour l'activité 55										
									<i>Cnd</i>	110.074
56 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné de plein exercice										
04	2	52	44.08	56	23	441	Cnd	Formation et recyclage des enseignants dans le secondaire de plein exercice	-	
04	2	52	44.10	56	29	441	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	1.290	
04	2	52	44.11	56	32	441	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	645	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux pour l'activité 56		
									<i>Cnd</i>	1.935
								Totaux pour le programme 5		
									<i>Cnd</i>	226.381
								PROGRAMME 6		
								DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES À HORAIRE RÉDUIT		
								61 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques		
04	3	52	11.03	61	07	1111	Cnd	Personnel statutaire - Enseignement à horaire réduit	8.476	
						1112				
						112				
						1131				
								Totaux pour l'activité 61		
									<i>Cnd</i>	8.476
								63 - Écoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions-traitements		
04	3	52	43.01	63	97	4314	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement à horaire réduit	7.378	
						4324				
								Totaux pour l'activité 63		
									<i>Cnd</i>	7.378
								64 - Écoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions-traitements		
04	3	52	44.01	64	10	441	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement à horaire réduit	18.452	
								Totaux pour l'activité 64		
									<i>Cnd</i>	18.452
								Totaux pour le programme 6		
									<i>Cnd</i>	34.306
								PROGRAMME 7		
								FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES À HORAIRE RÉDUIT		
								70 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement		
04	2	52	41.23	70	55	415	Cnd	Dotation globale - Enseignement à horaire réduit	1.771	
								Totaux pour l'activité 70		
									<i>Cnd</i>	1.771
								71 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"		
04	2	52	12.21	71	80	1211	Cnd	Assurance des élèves	24	
								Totaux pour l'activité 71		
									<i>Cnd</i>	24

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour le programme 7										
									<i>Cnd</i>	1.795
PROGRAMME 8 INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI										
80 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi										
04	3	52	11.04	80	29	1111	Cv	Crédit variable en vue du paiement des	7.328	
						1112		rémunérations des agents contractuels		
						112		subventionnés de l'Enseignement secondaire (B)		
						1131				
Totaux pour l'activité 80										
									<i>Cv</i>	7.328
Totaux pour le programme 8										
									<i>Cv</i>	7.328
PROGRAMME 9 DISCRIMINATIONS POSITIVES - DIVERS										
90 - Discriminations positives - Enseignement secondaire										
04	2	52	01.02	90	40	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées aux écoles à discrimination positive	508	
04	2	52	01.05	90	49	01	Cnd	Dépenses en relation avec le paiement du personnel supplémentaire dans les écoles et implantations à discrimination positive dans l'enseignement secondaire	6.053	
04	2	52	01.06	90	52	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec des projets de prévention de la violence	1.625	
04	2	52	01.07	90	55	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement du personnel et du fonctionnement du service de médiation	1.245	
04	2	52	01.08	90	58	01	Cv	Crédit variable destiné au financement de projets éducatifs en faveur des populations issues de l'immigration (A)	-	
						1111				
						1112				
						112				
						1131				
						1211				
04	2	52	01.09	90	61	01	Cnd	Dépenses en relation avec le paiement du personnel dans les "classes-passerelles"	868	
Totaux pour l'activité 90										
									<i>Cnd</i>	10.299
									<i>Cv</i>	0
91 - Actions spécifiques dans le domaine de l'enseignement										

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	2	52	01.01	91	38	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour les relations entre les écoles, les médias et les théâtres	778	
						1111				
						1112				
						112				
						1131				
						1211				
04	2	52	01.02	91	41	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'information, à la solidarité et à la démocratie ainsi qu'à la formation des délégués d'élèves	412	
						1111				
						1112				
						112				
						1131				
						1211				
04	2	52	01.03	91	44	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées aux relations entre les arts et le monde de l'enseignement	500	
04	2	52	01.04	91	47	01	Cv	Crédit variable relatif à la réalisation de programmes en relation avec l'enseignement secondaire (A)	464	
04	2	52	01.05	91	50	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées à l'immersion linguistique	726	
04	2	52	01.06	91	53	01	Cnd	Dépenses de toute nature avec les Cyberécoles	131	
04	2	52	01.07	91	56	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'information, à la solidarité et à la démocratie ainsi qu'à la formation des délégués d'élèves, y compris créances années antérieures	-	
						1111				
						1112				
						112				
						1131				
						1211				
04	2	52	01.08	91	59	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées aux relations entre les arts et le monde de l'enseignement, y compris créances années antérieures	-	
Totaux pour l'activité 91										
									<i>Cnd</i>	2.547
									<i>Cv</i>	464
92 - Activités interréseaux										
04	2	52	01.01	92	39	01	Cnd	Formation et évaluation formative - Formation continuée interréseaux	-	
						1111				
						1112				
						112				
						1131				
						1211				
04	2	52	12.02	92	44	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris les prix, les interventions pour des manifestations pédagogiques et culturelles interréseaux	50	
04	2	52	33.01	92	36	33	Cnd	Subvention à l'ASBL CARREFOUR Economie Technologie Enseignement	295	
Totaux pour l'activité 92										
									<i>Cnd</i>	345
93 - Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles										

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	2	52	01.01	93	40	01	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	744	
04	2	52	01.02	93	43	01	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles, y compris créances années antérieures	-	
Totaux pour l'activité 93										
									<i>Cnd</i>	744
94 - Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel										
04	2	52	01.01	94	41	01	Cnd	Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	2.090	
04	2	52	01.02	94	44	01	Cv	Crédit variable pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel - Région wallonne (A)	5.529	
04	2	52	01.03	94	47	01	Cv	Crédit variable pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel - Région de Bruxelles Capitale (A)	-	
04	2	52	01.04	94	50	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel	496	
Totaux pour l'activité 94										
									<i>Cnd</i>	2.586
									<i>Cv</i>	5.529
Totaux pour le programme 9										
									<i>Cnd</i>	16.521
									<i>Cv</i>	5.993
Totaux pour la division organique 52										
									<i>Cnd</i>	2.018.658
									<i>Cv</i>	13.321
DIVISION ORGANIQUE 53 ENSEIGNEMENT SPÉCIAL										
PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
04	2	53	12.01	02	75	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	39	
04	2	53	74.01	02	51	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	
Totaux pour l'activité 02										
									<i>Cnd</i>	43
Totaux pour le programme 0										
									<i>Cnd</i>	43

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								PROGRAMME 2 SUBSISTANCE INSPECTION		
								20 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques		
04	3	53	11.03	20	90	1111	Cnd	Personnel statutaire	-	
								1112		
								112		
								1131		
								Totaux pour l'activité 20		
								<i>Cnd</i>		0
								Totaux pour le programme 2		
								<i>Cnd</i>		0
								PROGRAMME 3 SUBSISTANCE INSPECTION		
								30 - Frais de fonctionnement		
04	2	53	12.01	30	06	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
								Totaux pour l'activité 30		
								<i>Cnd</i>		0
								Totaux pour le programme 3		
								<i>Cnd</i>		0
								PROGRAMME 4 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL		
								41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement quelconques		
04	3	53	11.03	41	14	1111	Cnd	Personnel statutaire pédagogique	75.437	
								1112		
								112		
								1131		
								Totaux pour l'activité 41		
								<i>Cnd</i>		75.437
								42 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques		
04	3	53	11.03	42	15	1111	Cnd	Personnel statutaire	2.723	
								1112		
								112		
								1131		
								Totaux pour l'activité 42		
								<i>Cnd</i>		2.723

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
44 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
04	3	53	11.03	44	17	1111	Cnd	Personnel statutaire paramédical	13.328	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 44										
									<i>Cnd</i>	13.328
46 - Écoles officielles subventionnées - Subventions-traitements										
04	3	53	43.01	46	10	4314	Cnd	Subventions-traitements du personnel pédagogique	68.227	
						4324				
Totaux pour l'activité 46										
									<i>Cnd</i>	68.227
47 - Écoles officielles subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical										
04	3	53	43.01	47	11	4314	Cnd	Subventions-traitements du personnel paramédical	8.630	
						4324				
Totaux pour l'activité 47										
									<i>Cnd</i>	8.630
48 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements										
04	3	53	44.01	48	21	441	Cnd	Subventions-traitements du personnel pédagogique	126.560	
00	3	53	44.12	48	54	441	Cnd	Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires de l'enseignement libre subventionné	-	
Totaux pour l'activité 48										
									<i>Cnd</i>	126.560
49 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical										
04	3	53	44.01	49	22	441	Cnd	Subventions-traitements du personnel paramédical	13.278	
Totaux pour l'activité 49										
									<i>Cnd</i>	13.278
Totaux pour le programme 4										
									<i>Cnd</i>	308.183
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL										
50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement										
04	2	53	12.45	50	61	1211	Cnd	Dépenses diverses des écoles belges en RFA	28	
04	2	53	41.23	50	62	415	Cnd	Dotation globale	13.686	
Totaux pour l'activité 50										
									<i>Cnd</i>	13.714

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"										
04	2	53	12.21	51	87	1211	Cnd	Assurance des élèves	57	
Totaux pour l'activité 51										
									<i>Cnd</i>	57
53 - Écoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement										
04	2	53	43.23	53	83	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires	5.134	
Totaux pour l'activité 53										
									<i>Cnd</i>	5.134
54 - Écoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné										
04	2	53	43.06	54	33	4314 4324	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	48	
04	2	53	43.08	54	39	4314 4324	Cnd	Formation et recyclage des enseignants du pédagogique	-	
04	2	53	43.09	54	42	4314 4324	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	87	
04	2	53	43.10	54	45	4314 4324	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	44	
Totaux pour l'activité 54										
									<i>Cnd</i>	179
56 - Écoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement										
04	2	53	44.23	56	95	443	Cnd	Subventions forfaitaires	10.155	
Totaux pour l'activité 56										
									<i>Cnd</i>	10.155
57 - Écoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné										
04	2	53	43.09	57	45	4314 4324	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné (pour mémoire)	-	
04	2	53	43.10	57	48	4314 4324	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné (pour mémoire)	-	
04	2	53	44.06	57	45	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	54	
04	2	53	44.08	57	51	441	Cnd	Formation et recyclage des enseignants du pédagogique	-	
04	2	53	44.09	57	54	441	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	146	
04	2	53	44.10	57	57	441	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	73	
Totaux pour l'activité 57										
									<i>Cnd</i>	273

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux pour le programme 5		
									<i>Cnd</i>	29.512
								PROGRAMME 6 INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI		
								60 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi		
04	3	53	11.04	60	36	1111	Cv	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement spécial (B)	2.115	
						1112				
						112				
						1131				
								Totaux pour l'activité 60		
									<i>Cv</i>	2.115
								Totaux pour le programme 6		
									<i>Cv</i>	2.115
								PROGRAMME 7 ACTIONS DE LUTTE ET DE PRÉVENTION CONTRE LES ASSUÉTUDES ET LA VIOLENCE DANS LES ÉCOLES		
								70 - Activités diverses		
04	2	53	01.01	70	44	01	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	167	
								Totaux pour l'activité 70		
									<i>Cnd</i>	167
								Totaux pour le programme 7		
									<i>Cnd</i>	167
								PROGRAMME 8 LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES		
								80 - Initiatives diverses		
04	2	53	01.01	80	54	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées aux travaux de recherches relatives à l'enseignement spécial	102	
								Totaux pour l'activité 80		
									<i>Cnd</i>	102
								Totaux pour le programme 8		
									<i>Cnd</i>	102
								Totaux pour la division organique 53		
									<i>Cnd</i>	338.007
									<i>Cv</i>	2.115
								DIVISION ORGANIQUE 54 ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE		

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 0 CONTRÔLE DES UNIVERSITÉS										
01 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes										
07	3	54	01.01	01	02	01	Cnd	Commissaires et délégués du Gouvernement -	1.030	
						1111		Personnel autre que statutaire		
						1112				
						112				
						1131				
						1211				
Totaux pour l'activité 01								<i>Cnd</i>		1.030
Totaux pour le programme 0								<i>Cnd</i>		1.030
PROGRAMME 1 UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ										
10 - Frais de fonctionnement										
07	2	54	41.12	10	16	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Université de Liège	110.718	
07	2	54	41.13	10	19	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Université de Mons - Hainaut	17.820	
07	2	54	41.14	10	22	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux	13.799	
Totaux pour l'activité 10								<i>Cnd</i>		142.337
11 - Subventions										
07	2	54	41.16	11	29	3122	Cnd	Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège	8.924	
07	2	54	61.01	11	67	6141	Cnd	Subvention destinée à la constitution du capital du C.H.U. Liège	1.723	
Totaux pour l'activité 11								<i>Cnd</i>		10.647
13 - Subventions sociales										
07	2	54	41.15	13	28	415	Cnd	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	3.675	
Totaux pour l'activité 13								<i>Cnd</i>		3.675
Totaux pour le programme 1								<i>Cnd</i>		156.659
PROGRAMME 2 UNIVERSITÉS LIBRES										
20 - Intervention										
07	2	54	44.02	20	23	441	Cnd	Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	5.558	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour l'activité 20										
									<i>Cnd</i>	5.558
21 - Subventions										
07	2	54	44.04	21	30	440	Cnd	Subventions au département environnement de l'Université de Liège	2.745	
07	2	54	44.05	21	33	440	Cnd	Subventions à l'Institut universitaire Eudes du Judaïsme Martin Büber	155	
Totaux pour l'activité 21										
									<i>Cnd</i>	2.900
22 - Subventions sociales - Universités libres subventionnées										
07	2	54	44.03	22	28	440	Cnd	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	9.119	
Totaux pour l'activité 22										
									<i>Cnd</i>	9.119
23 - Allocations de fonctionnement										
07	2	54	44.12	23	56	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	137.853	
07	2	54	44.13	23	59	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles	117.689	
07	2	54	44.14	23	62	44	Cnd	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur	35.223	
07	2	54	44.15	23	65	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire catholique de Mons	7.044	
07	2	54	44.16	23	68	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à la Faculté polytechnique de Mons	15.119	
07	2	54	44.17	23	71	44	Cnd	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles	7.902	
Totaux pour l'activité 23										
									<i>Cnd</i>	320.830
Totaux pour le programme 2										
									<i>Cnd</i>	338.407
PROGRAMME 3 SUBVENTIONS DIVERSES										
30 - Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, Centre universitaire de Charleroi et Institut polytechnique de										
07	2	54	33.14	30	67	33	Cnd	Subventions	241	
Totaux pour l'activité 30										
									<i>Cnd</i>	241
31 - Synergies										
07	3	54	01.01	31	32	01	Cnd	Subventions pour le développement de synergies	-	
Totaux pour l'activité 31										
									<i>Cnd</i>	0

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour le programme 3										
									<i>Cnd</i>	241
PROGRAMME 4 ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE										
41 - Frais de fonctionnement										
07	2	54	12.01	41	44	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	12	
07	2	54	12.70	41	57	1211	Cnd	Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	34	
07	2	54	33.01	41	39	33	Cnd	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	50	
07	2	54	34.03	41	54	3441	Cnd	Indemnités à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement universitaire	74	
Totaux pour l'activité 41										
									<i>Cnd</i>	170
42 - Conseil interuniversitaire de la Communauté française										
07	2	54	41.04	42	24	33	Cnd	Subventions de fonctionnement	216	
Totaux pour l'activité 42										
									<i>Cnd</i>	216
43 - Subventions										
07	2	54	33.15	43	83	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques	372	
07	2	54	44.14	43	82	440	Cnd	Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	192	
07	2	54	44.16	43	88	344	Cnd	Subvention au Collège interuniversitaire Etudes doctorales dans les sciences du Management	-	
Totaux pour l'activité 43										
									<i>Cnd</i>	564
44 - Subventions sociales - Institutions diverses										
07	2	54	44.15	44	86	440	Cnd	Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	5	
Totaux pour l'activité 44										
									<i>Cnd</i>	5
45 - Coopération interuniversitaire - Banque de données										
07	2	54	40.01	45	09	33	Cnd	Intervention spéciale dans les initiatives de coopération interuniversitaire	75	
07	2	54	40.02	45	12	33	Cnd	Bibliothèque virtuelle	-	
07	2	54	40.03	45	15	33	Cnd	Subvention au centre de formation continuée (nouveau)	258	
07	2	54	40.04	45	18	33	Cnd	Promotion de la santé et médecine préventive (nouveau)	380	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
07	2	54	40.05	45	21	33	Cnd	Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite (nouveau)	273	
07	2	54	40.06	45	24	33	Cnd	Subventions aux écoles doctorales interuniversitaires (nouveau)	300	
07	2	54	40.07	45	27	33	Cnd	Intervention en faveur des étudiants bénéficiant d'une allocation d'étude (nouveau)	-	
Totaux pour l'activité 45										
									<i>Cnd</i>	1.286
Totaux pour le programme 4										
									<i>Cnd</i>	2.241
Totaux pour la division organique 54										
									<i>Cnd</i>	498.578
DIVISION ORGANIQUE 55 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ ET HAUTES ÉCOLES										
PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
07	2	55	12.01	02	32	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	25	
07	2	55	74.01	02	08	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7	
Totaux pour l'activité 02										
									<i>Cnd</i>	32
03 - Divers										
07	2	55	01.10	03	58	01 1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives aux divers conseils consultatifs en matière d'enseignement supérieur	97	
Totaux pour l'activité 03										
									<i>Cnd</i>	97
Totaux pour le programme 0										
									<i>Cnd</i>	129
PROGRAMME 1 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
07	3	55	12.01	12	42	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	25	
07	3	55	74.01	12	18	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7	
Totaux pour l'activité 12										
									<i>Cnd</i>	32

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour le programme 1										
									<i>Cnd</i>	32
PROGRAMME 2 SUBSISTANCE INSPECTION										
20 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
04	3	55	11.03	20	47	1111	Cnd	Personnel statutaire	-	
Totaux pour l'activité 20										
									<i>Cnd</i>	0
Totaux pour le programme 2										
									<i>Cnd</i>	0
PROGRAMME 4 DÉPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ÉCOLES (HORS DOTATIONS)										
40 - Hautes Écoles de la Communauté - Dépense de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
07	3	55	11.03	40	67	1111	Cnd	Personnel statutaire (cadre d'extinction)	1.097	
Totaux pour l'activité 40										
									<i>Cnd</i>	1.097
41 - Hautes Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles										
07	3	55	11.03	41	68	1111	Cnd	Personnel statutaire (mises en disponibilité)	1.249	
Totaux pour l'activité 41										
									<i>Cnd</i>	1.249
42 - Hautes Écoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel										
07	3	55	11.03	42	69	1111	Cnd	Personnel statutaire (chargés de mission)	83	
Totaux pour l'activité 42										
									<i>Cnd</i>	83

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
43 - Hautes Écoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles officielles subventionnées (hors subventions)										
07	3	55	43.14	43	03	4314	Cnd	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	4.766	
07	3	55	43.15	43	06	4314	Cnd	Subventions-traitements (chargés de mission)	402	
Totaux pour l'activité 43								<i>Cnd</i>		5.168
44 - Hautes Écoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles libres subventionnées (hors subventions)										
07	3	55	44.10	44	01	441	Cnd	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	5.222	
07	3	55	44.11	44	04	441	Cnd	Subventions-traitements (chargés de mission)	212	
Totaux pour l'activité 44								<i>Cnd</i>		5.434
Totaux pour le programme 4								<i>Cnd</i>		13.031
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES HAUTES ÉCOLES										
50 - Hautes Écoles de la Communauté - Divers										
07	2	55	01.04	50	87	1211	Cnd	Écoles d'interprètes internationaux de Mons	459	
Totaux pour l'activité 50								<i>Cnd</i>		459
51 - Hautes Écoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Écoles de la Communauté française										
07	2	55	41.21	51	14	415	Cnd	Dotation aux Hautes Écoles	65.340	
07	2	55	41.22	51	17	415	Cnd	Dotation aux Hautes Écoles, y compris créances années antérieures	-	
Totaux pour l'activité 51								<i>Cnd</i>		65.340
52 - Hautes Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement										
07	2	55	12.01	52	82	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	27	
07	2	55	33.01	52	77	33	Cnd	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	-	
07	2	55	41.23	52	21	415	Cnd	Interventions en vue d'assurer la gestion des 12 internats autonomes	6.877	
Totaux pour l'activité 52								<i>Cnd</i>		6.904

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
53 - Hautes Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"										
07	2	55	12.21	53	46	1211	Cnd	Assurance des élèves	136	
Totaux pour l'activité 53										
									<i>Cnd</i>	136
54 - Hautes Écoles de la Communauté - Divers - Jury										
07	2	55	12.01	54	84	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
07	2	55	12.02	54	87	1211	Cnd	Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur	-	
Totaux pour l'activité 54										
									<i>Cnd</i>	0
56 - Hautes Écoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Écoles officielles subventionnées										
07	2	55	43.14	56	16	4314	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles	87.207	
						4316				
						4324				
						4326				
07	2	55	43.15	56	19	4314	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles, y compris créances années antérieures	-	
						4316				
						4324				
						4326				
Totaux pour l'activité 56										
									<i>Cnd</i>	87.207
57 - Hautes Écoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Écoles libres subventionnées										
07	2	55	44.13	57	23	441	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles	135.176	
						443				
07	2	55	44.14	57	26	441	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles, y compris créances années antérieures	-	
						443				
Totaux pour l'activité 57										
									<i>Cnd</i>	135.176
58 - Refinancement des Hautes Écoles - Enseignement										
07	2	55	01.01	58	86	01	Cnd	Dépenses générales quelconque relatives aux Hautes Ecoles	50	
07	3	55	11.04	58	88	1111	Cnd	Personnel de niveau 1 - Hautes Écoles de la Communauté - Rémunérations	350	
07	3	55	43.01	58	76	4314	Cnd	Personnel de niveau 1 - Hautes Écoles officielles subventionnées - Subventions-Traitements	483	
07	3	55	44.01	58	85	441	Cnd	Personnel de niveau 1 - Hautes Écoles libres subventionnées - Subventions-Traitements	872	

(181)

471-1 (2003-2004)

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux pour l'activité 58		
									<i>Cnd</i>	1.755
								59 - Refinancement des Hautes Écoles - Équipement		
07	2	55	01.01	59	87	01	Cv	Crédit variable relatif aux interventions des régions (A)	-	
07	2	55	60.01	59	36	6151	Cnd	Équipement des Hautes Ecoles	299	
								6313		
								6323		
								641		
07	2	55	63.01	59	63	6313	Cnd	Équipement des Hautes Ecoles - officielles subventionnées	459	
								6323		
07	2	55	64.01	59	72	641	Cnd	Équipement des Hautes Ecoles - libres subventionnées	729	
								Totaux pour l'activité 59		
									<i>Cnd</i>	1.487
									<i>Cv</i>	0
								Totaux pour le programme 5		
									<i>Cnd</i>	298.464
									<i>Cv</i>	0
								PROGRAMME 6		
								FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES D'ARCHITECTURE		
								60 - Écoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture		
07	2	55	41.21	60	23	415	Cnd	Dotation à l'Institut d'Architecture - La Cambre	2.182	
								Totaux pour l'activité 60		
									<i>Cnd</i>	2.182
								61 - Écoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture		
07	2	55	43.24	61	51	4324	Cnd	Subvention à l'Intercommunale d'Architecture	5.409	
								4326		
								Totaux pour l'activité 61		
									<i>Cnd</i>	5.409
								62 - Écoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture		
07	2	55	44.13	62	28	441	Cnd	Subvention aux Instituts Saint-Luc	5.305	
								443		
								Totaux pour l'activité 62		
									<i>Cnd</i>	5.305
								Totaux pour le programme 6		
									<i>Cnd</i>	12.896

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 7 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ										
70 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes										
07	3	55	01.01	70	01	01	Cnd	Commissaires et délégués du Gouvernement	520	
						1111				
						1112				
						112				
						1131				
						1211				
						7422				
Totaux pour l'activité 70										520
									<i>Cnd</i>	
71 - Allocations familiales										
07	3	55	45.40	71	30	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel de la Communauté française dans l'Enseignement Supérieur hors université	1.283	
07	3	55	45.41	71	33	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel de l'Officiel Subventionné de l'Enseignement Supérieur hors université	1.759	
07	3	55	45.42	71	36	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel du Libre Subventionné de l'Enseignement Supérieur hors université	3.726	
Totaux pour l'activité 71										6.768
									<i>Cnd</i>	
72 - Congés de maternité										
07	3	55	01.01	72	03	01	Cnd	Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liées aux congés de maternité	234	
						1111				
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 72										234
									<i>Cnd</i>	
Totaux pour le programme 7										7.522
									<i>Cnd</i>	
PROGRAMME 8 HAUTES ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ										
81 - Divers										
07	2	55	12.02	81	17	1211	Cnd	Dépenses relatives au fonctionnement des réseaux NARIC (CE) & ENIC (Unesco/Conseil de l'Europe) et Projets européens	12	
07	2	55	12.24	81	83	1211	Cnd	Dépenses diverses relatives à la promotion de l'enseignement supérieur hors université	50	
07	2	55	33.01	81	09	33	Cnd	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	25	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
07	2	55	33.02	81	12	33	Cnd	Subvention aux Centres de ressources de l'Éducation aux médias	30	
07	2	55	43.02	81	05	434	Cnd	Dotation aux Centres de ressources de l'Éducation aux médias	10	
Totaux pour l'activité 81										
									<i>Cnd</i>	127
82 - Subventions sociales										
07	2	55	33.01	82	10	33	Cnd	Subventions sociales	3.748	
Totaux pour l'activité 82										
									<i>Cnd</i>	3.748
Totaux pour le programme 8										
									<i>Cnd</i>	3.875
PROGRAMME 9 INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI										
90 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi										
07	3	55	11.04	90	23	1111	Cv	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement supérieur hors université (B)	1.812	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 90										
									<i>Cv</i>	1.812
91 - Interventions diverses - Fonds Social Européen										
07	3	55	01.01	91	22	01	Cv	Crédit variable relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (A)	-	
Totaux pour l'activité 91										
									<i>Cv</i>	0
92 - Interventions diverses - Etat fédéral										
07	3	55	01.01	92	23	01	Cv	Crédit variable relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (A)	-	
Totaux pour l'activité 92										
									<i>Cv</i>	0
Totaux pour le programme 9										
									<i>Cv</i>	1.812
Totaux pour la division organique 55										
									<i>Cnd</i>	335.949
									<i>Cv</i>	1.812

**DIVISION ORGANIQUE 56
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
07	2	56	12.01	02	59	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	241	
07	2	56	12.02	02	62	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris années antérieures	-	
07	2	56	12.24	02	31	1211	Cnd	Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale	-	
07	2	56	33.01	02	54	33	Cnd	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale, y compris a.a.	34	
07	2	56	74.01	02	35	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	
Totaux pour l'activité 02										
<i>Cnd</i>										280
Totaux pour le programme 0										
<i>Cnd</i>										280
PROGRAMME 1 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
07	3	56	12.01	12	69	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	2	
07	3	56	74.01	12	45	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2	
Totaux pour l'activité 12										
<i>Cnd</i>										4
Totaux pour le programme 1										
<i>Cnd</i>										4
PROGRAMME 2 SUBSISTANCE INSPECTION										
20 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
04	3	56	11.03	20	74	1111	Cnd	Personnel statutaire	-	
						1112				
						112				
						1131				
Totaux pour l'activité 20										
<i>Cnd</i>										0
Totaux pour le programme 2										
<i>Cnd</i>										0
PROGRAMME 3 SUBSISTANCE INSPECTION										

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								30 - Frais de fonctionnement		
04	2	56	12.01	30	87	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
								Totaux pour l'activité 30		
								<i>Cnd</i>		0
								Totaux pour le programme 3		
								<i>Cnd</i>		0
								PROGRAMME 4 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE		
								40 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques		
07	3	56	11.03	40	94	1111	Cnd	Personnel statutaire	30.070	
						1112				
						112				
						1131				
								Totaux pour l'activité 40		
								<i>Cnd</i>		30.070
								41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques		
07	3	56	11.03	41	95	1111	Cnd	Personnel statutaire	355	
						1112				
						112				
						1131				
								Totaux pour l'activité 41		
								<i>Cnd</i>		355
								43 - Écoles officielles subventionnées - Subventions-traitements		
07	3	56	43.01	43	88	4314	Cnd	Subventions-traitements	52.987	
						4324				
								Totaux pour l'activité 43		
								<i>Cnd</i>		52.987
								44 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements		
07	3	56	44.01	44	01	441	Cnd	Subventions-traitements	32.232	
								Totaux pour l'activité 44		
								<i>Cnd</i>		32.232
								Totaux pour le programme 4		
								<i>Cnd</i>		115.644
								PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE		

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement										
07	2	56	41.23	50	46	415	Cnd	Dotation globale	2.287	
Totaux pour l'activité 50										
									<i>Cnd</i>	2.287
51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"										
07	2	56	12.21	51	71	1211	Cnd	Assurance des élèves	229	
00	2	56	12.24	51	80	1211	Cnd	Dépenses diverses relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale	-	
Totaux pour l'activité 51										
									<i>Cnd</i>	229
52 - Écoles de la Communauté - Dépenses de fonctionnement										
07	2	56	41.24	52	51	1111	Cv	Crédit variable relatif à la dotation globale pour des dépenses de fonctionnement et de personnel -	1.223	
							1112	Enseignement de promotion sociale de la		
							112	Communauté française (B)		
							1131			
							1211			
Totaux pour l'activité 52										
									<i>Cv</i>	1.223
54 - Écoles officielles subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement										
07	2	56	43.08	54	23	4314	Cnd	Frais pour la formation continuée	76	
							4324			
07	2	56	43.23	54	68	4316	Cnd	Subventions forfaitaires	1.768	
							4326			
07	2	56	43.24	54	71	4314	Cv	Crédit variable relatif au subventionnement des dépenses de fonctionnement et de personnel -	1.352	
							4316	Enseignement de promotion sociale officiel		
							4324	subventionné (B)		
							4326			
07	2	56	43.25	54	74	4316	Cnd	Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées	-	
							4326			
Totaux pour l'activité 54										
									<i>Cnd</i>	1.844
									<i>Cv</i>	1.352
55 - Écoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement										
07	2	56	44.08	55	33	441	Cnd	Frais pour la formation continuée	41	
07	2	56	44.23	55	78	443	Cnd	Subventions forfaitaires	450	
07	2	56	44.24	55	81	441	Cv	Crédit variable relatif au subventionnement des dépenses de fonctionnement et de personnel -	1.341	
							443	Enseignement de promotion sociale libre subventionné (B)		
07	2	56	44.25	55	84	443	Cnd	Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées	-	

(187)

471-1 (2003-2004)

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux pour l'activité 55		
									<i>Cnd</i>	491
									<i>Cv</i>	1.341
								56 - Formation-subvention à l'acquisition d'équipements		
07	2	56	60.01	56	60	6151	Cv	Crédit variable pour l'octroi de subventions d'équipements pour les écoles de Promotion sociale (A)	100	
						6311				
						6321				
						641				
								Totaux pour l'activité 56		
									<i>Cv</i>	100
								Totaux pour le programme 5		
									<i>Cnd</i>	4.851
									<i>Cv</i>	4.016
								PROGRAMME 6 INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI		
								60 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi		
07	3	56	11.04	60	20	1111	Cv	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement de promotion sociale (B)	1.014	
						1112				
						112				
						1131				
								Totaux pour l'activité 60		
									<i>Cv</i>	1.014
								Totaux pour le programme 6		
									<i>Cv</i>	1.014
								PROGRAMME 7 LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - DIVERS		
								70 - Initiatives diverses		
07	2	56	01.01	70	28	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive	1.080	
						1111				
						1112				
						112				
						1131				
						1211				
								Totaux pour l'activité 70		
									<i>Cnd</i>	1.080
								Totaux pour le programme 7		
									<i>Cnd</i>	1.080
								PROGRAMME 8 RESTRUCTURATION ET VALIDATION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE		
								81 - Actions diverses		

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
07	2	56	01.01	81	39	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences en promotion sociale	103	
07	2	56	01.02	81	42	01	Cnd	Dépenses de toute nature avec la restructuration de l'enseignement de promotion sociale	193	
Totaux pour l'activité 81										
									<i>Cnd</i>	296
83 - Transfert de données										
07	3	56	01.03	83	47	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en œuvre du protocole CISCO	-	
07	3	56	01.04	83	50	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de développement d'initiatives en rapport avec la société de la connaissance (nouveau)	458	
Totaux pour l'activité 83										
									<i>Cnd</i>	458
Totaux pour le programme 8										
									<i>Cnd</i>	754
Totaux pour la division organique 56										
									<i>Cnd</i>	122.613
									<i>Cv</i>	5.030
DIVISION ORGANIQUE 57 ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE										
PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
07	2	57	12.01	02	86	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	54	
07	2	57	74.01	02	62	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	
Totaux pour l'activité 02										
									<i>Cnd</i>	59
Totaux pour le programme 0										
									<i>Cnd</i>	59
PROGRAMME 1 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
07	3	57	12.01	12	96	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	35	
07	3	57	74.01	12	72	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	
Totaux pour l'activité 12										
									<i>Cnd</i>	40

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux pour le programme 1		
									<i>Cnd</i>	40
								PROGRAMME 2		
								INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES		
								20 - Académie d'été de Wallonie		
04	2	57	33.02	20	05	33	Cnd	Subventions à l'établissement d'utilité publique	176	
								Totaux pour l'activité 20		
									<i>Cnd</i>	176
								21 - Subventions à des associations diverses		
07	2	57	33.04	21	12	33	Cnd	Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature	335	
								Totaux pour l'activité 21		
									<i>Cnd</i>	335
								Totaux pour le programme 2		
									<i>Cnd</i>	511
								PROGRAMME 3		
								DÉPENSES DE PERSONNEL DES		
								ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT		
								SUPÉRIEUR		
								30 - Établissements de la Communauté -		
								Dépenses de personnel enseignant -		
								Rémunérations et allocations généralement		
								quelconques		
07	3	57	11.03	30	14	1111	Cnd	Personnel statutaire	18.965	
								1112		
								112		
								1131		
								Totaux pour l'activité 30		
									<i>Cnd</i>	18.965
								31 - Établissements de la Communauté -		
								Dépenses de personnel administratif et ouvrier		
								- Rémunérations et allocations généralement		
								quelconques		
07	3	57	11.03	31	15	1111	Cnd	Personnel statutaire	2.702	
								1112		
								112		
								1131		
								Totaux pour l'activité 31		
									<i>Cnd</i>	2.702
								32 - Établissements d'enseignement supérieur		
								officiels subventionnés -		
								Subventions-traitements		
07	3	57	43.01	32	07	4314	Cnd	Subventions-traitements	8.468	
								4324		
								Totaux pour l'activité 32		
									<i>Cnd</i>	8.468

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
33 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions-traitements										
07	3	57	44.01	33	17	441	Cnd	Subventions-traitements	16.555	
Totaux pour l'activité 33										
									<i>Cnd</i>	16.555
Totaux pour le programme 3										
									<i>Cnd</i>	46.690
PROGRAMME 4 FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR										
40 - Établissements de la Communauté - Frais de fonctionnement										
07	2	57	41.01	40	94	415	Cnd	Dotation globale aux 6 établissements d'enseignement artistique de la Communauté française à gestion séparée y compris les frais résultant de la formation continuée	2.638	
Totaux pour l'activité 40										
									<i>Cnd</i>	2.638
42 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement										
07	2	57	43.03	42	23	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés	465	
Totaux pour l'activité 42										
									<i>Cnd</i>	465
43 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Divers										
07	2	57	01.01	43	28	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement artistique	25	
Totaux pour l'activité 43										
									<i>Cnd</i>	25
44 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement										
07	2	57	44.30	44	18	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés	1.218	
Totaux pour l'activité 44										
									<i>Cnd</i>	1.218
45 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Divers										
07	2	57	33.01	45	27	33	Cnd	Subventions à des associations diverses	50	
Totaux pour l'activité 45										
									<i>Cnd</i>	50
46 - Subsidés sociaux - Ecoles supérieures des arts										

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
71 - Établissements d'enseignement libres subventionnés										
07	3	57	44.01	71	55	441	Cnd	Subventions-traitements	7.482	
Totaux pour l'activité 71										
									<i>Cnd</i>	7.482
72 - Humanités artistiques										
07	3	57	01.01	72	57	441	Cnd	Subventions traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné (nouveau)	677	
Totaux pour l'activité 72										
									<i>Cnd</i>	677
Totaux pour le programme 7										
									<i>Cnd</i>	68.563
PROGRAMME 8 FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT										
80 - Établissements d'enseignement officiels subventionnés - Subventions de										
07	2	57	43.02	80	58	4316	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	2.179	
Totaux pour l'activité 80										
									<i>Cnd</i>	2.179
81 - Établissements d'enseignement officiels subventionnés - Initiatives et subventions diverses										
07	2	57	43.06	81	71	4316	Cnd	Subventions pour les expérimentations pédagogiques	32	
Totaux pour l'activité 81										
									<i>Cnd</i>	32
82 - Établissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de										
07	2	57	44.30	82	56	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	191	
Totaux pour l'activité 82										
									<i>Cnd</i>	191
Totaux pour le programme 8										
									<i>Cnd</i>	2.402
PROGRAMME 9 EQUIPEMENTS										
90 - Dépenses en matière d'équipement										
07	2	57	60.01	90	24	6151	Cnd	Equipement des Ecoles supérieures des Arts	94	
07	2	57	63.01	90	51	6311	Cnd	Equipement des Ecoles supérieures des Arts officielles subventionnées	44	
07	2	57	64.01	90	60	641	Cnd	Equipement des Ecoles supérieures des Arts libres subventionnées	112	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux pour l'activité 90									<i>Cnd</i>	250
Totaux pour le programme 9									<i>Cnd</i>	250
Totaux pour la division organique 57									<i>Cnd</i>	125.074
DIVISION ORGANIQUE 58 ENSEIGNEMENT À DISTANCE										
PROGRAMME 0 SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
07	2	58	01.01	02	14		01	Cnd	Dépenses généralement quelconques en matière de politique d'enseignement à distance	345
07	2	58	12.01	02	16		1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	893
07	2	58	12.02	02	19		1211	Cnd	Paiement des professeurs correcteurs	1.304
07	2	58	12.09	02	40		1211	Cnd	Dépenses relatives à des nouvelles initiatives en matière d'enseignement à distance	30
07	2	58	33.01	02	11		33	Cnd	Subventions dans le cadre d'initiatives nouvelles	25
07	2	58	74.01	02	89		7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	38
Totaux pour l'activité 02									<i>Cnd</i>	2.635
Totaux pour le programme 0									<i>Cnd</i>	2.635
PROGRAMME 1 SUBSISTANCE INSPECTION										
10 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
04	3	58	11.03	10	21		1111	Cnd	Personnel statutaire	312
									1112	
									112	
									1131	
Totaux pour l'activité 10									<i>Cnd</i>	312
Totaux pour le programme 1									<i>Cnd</i>	312
PROGRAMME 3 RÉALISATION D'ACTION OU DE FORMATION DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE À L'INTERVENTION DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE										
30 - Actions diverses										

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
07	2	58	01.01	30	42	01	Cv	Crédit variable destiné à la réalisation de programme d'action ou de formation de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance (A)	124	
								Totaux pour l'activité 30		
										<i>Cv</i> 124
								Totaux pour le programme 3		
										<i>Cv</i> 124
								Totaux pour la division organique 58		
										<i>Cnd</i> 2.947
										<i>Cv</i> 124
								Totaux pour le chapitre III		
										<i>Cnd</i> 5.099.712
										<i>Cde</i> 10.015
										<i>Cdo</i> 9.827
										<i>Cv</i> 59.237

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
CHAPITRE IV										
DETTE PUBLIQUE DE LA										
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
DIVISION ORGANIQUE 85										
DETTE DIRECTE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION										
01 - Frais de fonctionnement										
05	1	85	12.08	01	86	1211	Cnd	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la dette, en ce compris des dépenses d'information et d'études liées aux finances communautaires	457	
05	1	85	74.01	01	41	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	15	
Totaux pour l'activité 01										472
									<i>Cnd</i>	
Totaux pour le programme 0										472
									<i>Cnd</i>	
PROGRAMME 1										
SERVICE DE LA DETTE DIRECTE										
10 - Amortissements et charges d'intérêts - Papier commercial										
05	1	85	01.01	10	72	211	Cnd	Amortissements et intérêts dus pour la dette consolidée (pour mémoire)	-	
05	1	85	21.01	10	58	213	Cnd	Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures	6.585	
05	1	85	21.03	10	64	211	Cnd	Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures	4.760	
05	1	85	21.04	10	67	211	Cnd	Intérêts dus pour la dette consolidée (y compris primes éventuelles)	118.905	
05	1	85	91.01	10	09	911	Cnd	Amortissements dus pour la dette consolidée	256.200	
Totaux pour l'activité 10										386.450
									<i>Cnd</i>	
Totaux pour le programme 1										386.450
									<i>Cnd</i>	
Totaux pour la division organique 85										386.922
									<i>Cnd</i>	

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 86										
DETTE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS										
IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS										
UNIVERSITAIRES										
PROGRAMME 1										
SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE										
10 - Subventions et charges financières des										
universités de la Communauté										
05	1	86	21.03	10	91	211	Cnd	Intérêts de l'emprunt contracté en 1991 pour les investissements académiques des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	2.900	
05	1	86	44.08	10	22	415 211	Cnd	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	117	
05	1	86	91.01	10	36	911	Cnd	Amortissement de l'emprunt contracté en 1991 pour les investissements académiques des universités de la Communauté	1.750	
05	1	86	91.02	10	39	911	Cnd	Subventions en capital destinées à l'amortissement des emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques des universités de la Communauté	-	
Totaux pour l'activité 10										
								<i>Cnd</i>		4.767
11 - Subventions et charges financières des										
universités libres										
05	1	86	21.04	11	95	211	Cnd	Intérêts de l'emprunt contracté en 1991 par la Communauté pour le financement des investissements immobiliers des universités libres (y compris primes éventuelles)	3.000	
05	1	86	21.05	11	01	211	Cnd	Intérêts relatifs à l'acquisition des terrains de la plaine des manoeuvres à Etterbeek	155	
05	1	86	44.08	11	23	444	Cnd	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)	12.200	
05	1	86	44.23	11	68	444	Cnd	Intervention en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise en vue de couvrir les charges financières 1996 liées aux investissements immobiliers antérieurs (pour mémoire)	-	
05	1	86	44.40	11	22	444	Cnd	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers	50	
05	1	86	91.01	11	37	911	Cnd	Subventions en capital destinées à l'amortissement des emprunts souscrits pour le financement de la Fondation universitaire luxembourgeoise	150	
05	1	86	91.02	11	40	911	Cnd	Subventions en capital destinées à l'amortissement des emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques des universités libres	1.745	

(197)

471-1 (2003-2004)

En milliers d'euros

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
05	1	86	91.03	11	43	911	Cnd	Amortissement de l'emprunt contracté en 1991 par la Communauté pour le financement des investissements immobiliers des universités libres	1.800	
05	1	86	91.04	11	46	911	Cnd	Subvention en capital destinée à l'amortissement de l'acquisition des terrains de la plaine des manoeuvres à Etterbeek	430	
Totaux pour l'activité 11										
								<i>Cnd</i>		19.530
Totaux pour le programme 1										
								<i>Cnd</i>		24.297
Totaux pour la division organique 86										
								<i>Cnd</i>		24.297
DIVISION ORGANIQUE 87										
DETTE LIÉE AUX EMPRUNTS DES										
ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC PRIS EN										
CHARGE PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
PROGRAMME 1										
SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE										
10 - Intérêts et charges d'amortissements										
05	1	87	21.11	10	45	211	Cnd	Charges d'intérêts des emprunts visés à l'art. 1er du décret programme du 26 juin 1992 et à l'art. 7 du décret portant diverses mesures en matière de Culture, d'Affaires sociales, d'Enseignement et de Budget du 21 décembre 1992	930	
05	1	87	91.11	10	93	911	Cnd	Charges d'amortissement des emprunts visés à l'art. 1er du décret programme du 26 juin 1992 et à l'art. 7 du décret portant diverses mesures en matière de Culture, d'Affaires sociales, d'Enseignement et de Budget du 21 décembre 1992	15.560	
Totaux pour l'activité 10										
								<i>Cnd</i>		16.490
Totaux pour le programme 1										
								<i>Cnd</i>		16.490
Totaux pour la division organique 87										
								<i>Cnd</i>		16.490
Totaux pour le chapitre IV										
								<i>Cnd</i>		427.709

Mi	A	D	AB	P	C	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
CHAPITRE V										
DOTATION A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE										
DIVISION ORGANIQUE 90										
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE										
PROGRAMME 1										
DOTATION À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE										
11 - Région Wallonne - Cocof										
05	1	90	01.32	11	10	4531	Cnd	Dotation à la Région Wallonne	270.015	
05	1	90	01.33	11	13	451	Cnd	Dotation à la Commission communautaire française	79.256	
05	1	90	01.34	11	16	451	Cnd	Dotations à la Région Wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)	1.575	
						4531				
Totaux pour l'activité 11									<i>Cnd</i>	350.846
Totaux pour le programme 1									<i>Cnd</i>	350.846
Totaux pour la division organique 90									<i>Cnd</i>	350.846
Totaux pour le chapitre V									<i>Cnd</i>	350.846
Total général									<i>Cnd</i>	6.953.409
									<i>Cde</i>	31.097
									<i>Cdo</i>	29.616
									<i>Cv</i>	120.499

SECTION PARTICULIERE

(en milliers d'euros)

Art.	Litt	Mode de disposition	LIBELLES	Solde au 1 ^{er} janvier	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décembre
			DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE SUR RESSOURCES AFFECTEES				
			FONDS ALIMENTES PAR DES RESSOURCES PARTICULIERES				
66	48	B	Fonds pour la qualification agricole et l'éducation sociale et économique (arrêté royal du 23 août 1974)	-1 822			-1 822
66	49	A	Exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand. (Des avances de trésorerie peuvent être octroyées dans la limite du total des montants des conventions relatives au secteur et visées à l'article 9 de l'arrêté royal n°25 précité)	-1 103			-1 103
66	60	B	Fonds destiné à la réalisation de programmes particuliers financés par le FSE (Des avances de trésorerie peuvent être octroyées dans la limite du total des montants accordés par la Communauté Européenne)	—	3 500	3 500	—
			TOTAUX DE LA SECTION PARTICULIERE	-2 925	3 500	3 500	-2 925

ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

**FONDS POUR L'EGALISATION DES BUDGETS ET POUR LE
DESENETTEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE**

Budget initial 2004

(en milliers
d'euros)**RECETTES****CHAPITRE 41****PRODUITS RÉSULTANT DE L'EXERCICE DE LA MISSION STATUTAIRE**

		Budget initial
411.01	Dotation de la Communauté française	204
	Total des recettes	204
	Solde disponible au 31 décembre 2003	873
	Total	1.077

DEPENSES**CHAPITRE 53****EXERCICE PAR L'ORGANISME DE SA MISSION STATUTAIRE**

		Budget initial
533.01	Contribution à l'équilibre du budget de la Communauté française	0
533.02	Provisions pour risques et charges	1.077
	Total des dépenses	1.077

COMMISSARIAT GENERAL AUX RELATIONS INTERNATIONALES

(En euros)

R E C E T T E SCHAPITRE 41
PRODUITS RESULTANT DE L'EXERCICE DE LA MISSION
STATUTAIRE DU COMMISSARIAT GENERAL

411.02 Recettes fonctionnelles	430.141,00
411.09 Récupérations	6.194.047,00
413.01 Intérêts sur placements	75.000,00
414.01 Recettes exceptionnelles	0,00

CHAPITRE 43
PRODUITS DE LA VENTE D'OBJETS PATRIMONIAUX

432.01 Produits de la vente de biens mobiliers	p.m.
--	------

CHAPITRE 44
RECETTES FINANCIERES PATRIMONIALES

442.02 Produits d'emprunt	p.m.
---------------------------	------

CHAPITRE 45
INTERVENTION DU SECTEUR PUBLIC

452.01 Contribution de la Communauté française	30.386.000,00
452.02 Divers	959.918,00
452.03 Contribution de la Communauté française - Provision index	14.000,00
452.04 Contribution de la COCOF	240.000,00

CHAPITRE 49
RECETTES POUR ORDRE

491.01 Divers 1.266.166,00

Total des recettes : 39.565.272,00

Majorées de crédits disponibles au 31 décembre 2003 : 966.610,00

—
40.531.882,00
0,00

D E P E N S E S

CHAPITRE 51
MONTANTS A PAYER AUX PERSONNES ATTACHEES A L'ORGANISME

511.01 Rémunération du personnel, y compris les charges sociales 10.460.231,00

- Personnel siège en fonction : 5.491.684,00 EUR
- Personnel siège détaché : 449.862,00 EUR
- Personnel délégations à l'étranger : 3.282.050,00 EUR
- Personnel APEFE : 649.708,00 EUR
- Personnel agences BIJ : 349.257,00 EUR
- Personnel WBI-WBM : 103.340,00 EUR
- Personnel Sommet Lisbonne : 120.330,00 EUR
- Provision index : 14.000,00 EUR

511.05 Service social 32.427,00

511.06 Assurance complémentaire. Intervention patronale 91.000,00

511.07 Formation professionnelle 43.020,00

511.08 Indemnités couvrant des charges réelles 217.000,00

511.09 Indemnités ne couvrant pas de charges réelles. Heures supplémentaires, y compris le précompte professionnel 60.000,00

511.10 Provision pension (part patronale) 333.000,00

—
Total chapitre 51 : 11.236.678,00

CHAPITRE 52
MONTANTS A PAYER A DES TIERS POUR PRESTATIONS,
FOURNITURES ET TRAVAUX QUI ONT POUR OBJET DES SERVICES
OU DES BIENS NON SUSCEPTIBLES D'ETRE INVENTORIES

521.01 Loyer des locaux et charges - Loyer + charges (dépenses énergétiques comprises)	1.302.000,00
521.02 a) Location de matériel et mobilier	84.000,00
b) Location et leasing de véhicules	60.000,00
521.03 Aménagement,entretien et réparation des locaux - Entretien et remise en état des locaux	140.000,00
521.04 a) Entretien et réparation du matériel et mobilier	138.100,00
b) Entretien et réparation des véhicules	20.000,00
521.05 Assurances	152.000,00
521.07 Produits de consommation (carburant)	30.000,00
521.09 Divers - Frais divers (locaux, matériel, véhicules)	3.000,00
522.01 Frais de bureau - Frais de bureau, économat, téléphone et télex, affranchissement, documentation, frais de banque, timbres fiscaux	454.133,00
524.01 Honoraires avocats, experts	265.170,00
525.01 Remboursement d'emprunts	38.600,00
525.02 Intérêts et charges	10.000,00
Total chapitre 52 :	2.697.003,00

CHAPITRE 53
EXERCICE PAR L'ORGANISME DE SA MISSION STATUTAIRE

532	Dépenses de toute nature relatives à la promotion des actions extérieures de la Communauté française :	
532.01	Mensuel "Présences" - Revue "Wallonie-Bruxelles"	391.775,00
532.02	Achat, location de stands, location d'espaces dans les journaux, etc.	220.000,00
532.04	Réalisation de vidéogrammes, impression de brochures et de dépliants	129.306,00
532.05	Achats d'insignes, drapeaux et cadeaux	15.000,00
532.06	Campagnes de visibilité Wallonie-Bruxelles	50.000,00
	Total article 532 :	806.081,00
533	Représentation de la Communauté française à l'étranger :	
533.01	Dépenses de toute nature concernant le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris	969.477,00
533.02	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Québec	315.577,00
533.03.01	Dépenses de toute nature concernant la Délégation générale Wallonie-Bruxelles chargée des affaires multilatérales et francophones	838.395,00
533.03.02	Dépenses de toute nature concernant la Délégation générale Wallonie-Bruxelles chargée des affaires multilatérales et francophones - Théâtre de l'Escalier des Doms en Avignon	330.500,00
533.04	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Kinshasa	612.424,00

533.05	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Genève	348.300,00
533.07	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Tunis	197.173,00
533.08	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Dakar	259.299,00
533.11	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne	209.794,00
533.12	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Alger	79.451,00
533.14	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Prague	250.780,00
533.15	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Hanoï	216.086,00
533.16	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Berlin	210.872,00
533.17	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Rabat	234.050,00
533.18	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Bucarest	175.780,00
533.19	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Varsovie	242.927,00
533.20	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles aux questions audiovisuelles internationales	68.441,00
533.50	Dépenses de toute nature concernant le Bureau Wallonie-Bruxelles à Cotonou	12.000,00
533.51	Dépenses de toute nature concernant le Bureau Wallonie-Bruxelles à Ouagadougou	26.862,00

533.52	Dépenses de toute nature concernant le Bureau Wallonie-Bruxelles à Port-au-Prince	12.650,00
533.53	Dépenses de toute nature concernant le Bureau Wallonie-Bruxelles à Santiago	14.600,00
533.90	Dépenses de toute nature concernant les Délégué(e)s adjoint(e)s à l'Administration centrale	46.920,00
533.99	Autres dépenses concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger	1.120.558,00
	Total article 533 :	6.792.916,00
534	Secteur multilatéral :	
534.01	COTISATIONS	
534.01.01	AUF - Subvention à l'Agence universitaire de la Francophonie	114.000,00
534.01.02	CILF - Subvention au Conseil international de la langue française (siège à Paris)	30.000,00
534.01.04	Fédération des professeurs de français - Subvention à la Fédération internationale des professeurs de français (siège à Paris)	5.000,00
534.01.05	CONFESJES - Subvention à la Conférence des Ministres de l'éducation, de la jeunesse et des sports des pays d'expression française (siège à Dakar)	20.550,00
534.01.06	Subvention à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (siège à Paris)	2.958.150,00
534.01.07	CAMES - Subvention au Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (siège à Ouagadougou)	25.000,00
534.01.08	FEJ - Subvention au Fonds européen de la jeunesse (siège à Strasbourg)	28.000,00
	Total cotisations :	3.180.700,00

534.02	ACTIONS	
534.02.01	Colloques, rencontres, etc. internationaux :	
	a) en Communauté française	24.000,00
	b) à l'étranger	49.000,00
534.02.02	Activités diverses dans le cadre multilatéral	
	a) Union européenne	1.449.214,00
	b) Conseil de l'Europe	53.000,00
	c) UNESCO	30.000,00
	d) OCDE	40.000,00
	e) Francophonie	70.000,00
	f) autres organisations internationales	21.500,00
534.02.04	Dépenses de toute nature relatives aux actions menées dans le cadre du suivi des Sommets des chefs d'état et de gouvernement ayant en commun l'usage de la langue française	911.337,00
534.02.05	Organisation de la Biennale de la poésie	12.395,00
		—
	Total actions :	2.660.446,00
		—
	Total article 534 :	5.841.146,00
535	Relations internationales bilatérales de la Communauté française de Belgique :	
535.01	Frais de missions et d'accueils d'experts et de groupes. Bourses.	7.637.731,00
535.02	Dépenses de toute nature et transferts relatifs à la promotion des échanges de jeunes	327.241,00

535.03	Actions de promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger	1.861.303,00
535.04	Divers - Ecoles à programme belge	146.000,00
	Total article 535 : —	9.972.275,00
536	Dépenses courantes pour l'enseignement et la recherche, la diffusion artistique et littéraire, les échanges culturels et socio-culturels et la coopération en matières sociales et de santé :	
536.01	Secteur culturel	1.097.095,00
536.02	Secteur enseignement et formation	17.000,00
536.03	Secteur personnalisable	6.000,00
536.04	Secteur éducation au développement	22.000,00
536.05	Secteur des matières transférées à la Commission communautaire française	240.000,00
536.06	Secteur coordination des relations extérieures	24.606,00
536.07	Secteur livre scientifique	74.368,00
	Total article 536 : —	1.481.069,00
537	Dépenses particulières :	
537.01	Ristournes et non-valeurs	p.m.
	Total article 537 : —	0,00
	Total chapitre 53 : —	24.893.487,00

CHAPITRE 55
ACHATS DE BIENS PATRIMONIAUX

550.01	Immeubles	127.842,00
550.02	Acquisitions nouvelles (matériel ,mobilier, véhicules automobiles)	30.306,00
550.03	Achats et locations concernant l'informatique	10.000,00
550.04	Achats d'équipements destinés à l'étranger	129.000,00
	Total chapitre 55 :	— 297.148,00

CHAPITRE 56
SOMMES A PAYER A DES TIERS PAR SUITE D'OPERATIONS
FINANCIERES EN PRINCIPAL

560.01	Amortissement d'emprunts	141.400,00
	Total chapitre 56 :	— 141.400,00

CHAPITRE 59
DEPENSES POUR ORDRE

591.01	Divers	1.266.166,00
	Total chapitre 59 :	— 1.266.166,00
	Total des dépenses :	— 40.531.882,00

SERVICES A GESTION SEPARÉE

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

Budget des dépenses et recettes - Exercice budgétaire 2004

1 Recettes (en milliers d ' Euros)

1.1	Solde à reporter	11.467
1.2	Dotation de la Communauté française (A.B. 41.03.21 programme 2)	10.258
1.3	Contribution à la création audiovisuelle des abonnés via certains distributeurs	2.107
1.4	Recettes diverses dont le Médiadesk	260
1.5	Ajustement	1.145
Total des recettes		25.237

2 Dépenses (en milliers d ' Euros)

2.1	Exécution en 2003 d'obligations contractées au cours des années antérieures	10.789
2.2	Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma dont WBI, à l'initiative de l'administration	798
2.3	Primes à l'industrie cinématographique	1.143
2.4	Ateliers d'accueil et ateliers de production	1.091
	Subventions à octroyer, notamment, aux associations suivantes: Atelier de l'INSAS, Atelier IAD, Atelier LA CAMBRE, Collectif Dérives, Atelier Graphoui, Wallonie Image Production, CPC, Atelier Alfred, Atelier Jeunes Cinéastes, Caméra Enfants Admis, Folioscope, Inform'Action, CBA, Centre de Création Multimédia de la C.F., GSARA , Centre de Ressources Vidéo, C.L.A.V.	
2.5	Subventions aux associations assurant la promotion et la diffusion cinématographiques	398
	Subventions à octroyer, notamment, aux associations suivantes: Festival du CM de Bruxelles, Midis du Cinéma, Festival du Court Métrage de Huy, Centre du Film sur l'Art Semaine du dessin animé, Festival Super 8, Festival du Film d'Amour, Festival du Film Fantastique Caméra aux Jeunes, Festival cinématographique de Wallonie, Festival de Bruxelles, Festival du Film européen de Virton, Média 10/10, Grand Angle, Festival international de cinéma de Mons, Centre du Film pour la Jeunesse, Festival Homosexualité, Festival du Cinéma belge de Moustier-sur-Sambre, Festival du Film social de Charleroi et divers à déterminer	
2.6	Aide à la création (relance de la production indépendante avec la RTBF)	1.215
2.7	Subventions aux associations de promotion, de diffusion de l'audiovisuel et divers	1.328
	Subventions à octroyer, notamment, aux bénéficiaires suivants:	

Eureka, Cinélibre, l'Observatoire européen, C.P.C., DISC, Progrès Diffusion, Centre Création Multimédia de la C.F., Edimédia, Grignoux (Convention "Le Parc"), IMA'J (Mémoire juive), CLARA, Association européenne du dessin animé, A.I.D.A., Cinédécouvertes, Aide RACC, Fonds Storck, La rétine de Plateau, C.I.A.V., Cinéculture (Samedis du Cinéma), Cinédit, Service national des Ciné-clubs, Centre Laïque audiovisuel, Cinélibre, Studio Parallax, salles d'art et Essai, Bureau de liaison du cinéma de l'espace francophone, Action Culture Enseignement, Convention Comédia Le p'tit ciné et divers à déterminer.

2.8	Aide à la création audiovisuelle, y compris la contribution des télédiffuseurs	7.685
2.9	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service (conseils, commissions) et autres à déterminer	87
2.10	Dépenses afférentes à Eurimages, au Médiadesk et à certains accords internationaux	306
2.11	Actions visant à permettre la promotion et la distribution des films de la CF, soit en Belgique, soit dans des festivals majeurs à l'étranger, via les producteurs et les distributeurs distributeurs	397
Total des dépenses		25.237
Résultat		0

Art. 70.02.C**Budgets agrégés des services à gestion séparée
de l'Enseignement de la Communauté
enseignement obligatoire**

(Sur base de l'exercice 1999 réalisé)	en euros	en euros	en euros	total en euros
niveaux d'enseignement	primaire	secondaire	spécial	
<i>1. Solde au 1er janvier 2004</i>	3.534.392,23	29.107.831,68	3.907.130,06	36.549.353,96
<i>2. Recettes</i>				119.194.547,2
<i>Total recettes</i>	10.385.017,64	94.155.783,93	14.653.745,72	8
<i>3. Dépenses</i>				117.049.459,9
<i>Total dépenses</i>	10.717.714,72	91.884.117,73	14.447.627,51	6
<i>4. Solde au 31 décembre 2004 (1) + (2) - (3)</i>	3.201.695,15	31.379.497,87	4.113.248,27	38.694.441,29

COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE													
budget des hautes écoles article 70,03													
N°	ETABLISSEMENT	REPORT au 01,01,2004	RECETTES					DEPENSES					solde au 31,12,2004
			OP. COUR. & OP. CAP.	OP. ORDRE TIERS	OP. ORDRE TRESOR	TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	OP. COUR. & OP. CAP.	OP. ORDRE TIERS	OP. ORDRE TRESOR	TOTAL		
1	H.E. de Bruxelles	1.732.330,87	1.891.828,07	742.003,57	0,00	2.633.831,64	4.366.162,51	2.727.662,46	228.328,43	0,00	2.955.990,89	1.410.171,62	
2	H.E. Paul Henri Spaak- Bruxelles	3.102.974,85	2.020.730,67	119.504,44	566.048,68	2.706.283,78	5.809.258,62	2.494.470,98	123.677,05	19.835,10	2.637.983,14	3.171.275,49	
3	H.E. du Hainaut - Mons	3.084.396,27	3.574.256,41	3.743,56	645.078,87	4.223.078,84	7.307.475,11	3.892.125,22	11.910,42	28.598,76	3.932.634,39	3.374.840,72	
4	H.E. Charlemagne - Liège	739.094,32	3.929.233,81	474.227,53	62.929,58	4.466.390,92	5.205.485,24	4.779.560,01	20.212,77	0,00	4.799.772,78	405.712,46	
5	H.E. Albert Jacquard- Namur	1.887.791,34	920.188,10	1.117,93	307.283,09	1.228.589,11	3.116.380,46	1.749.543,40	1.117,93	37.791,07	1.788.452,40	1.327.928,06	
6	H.E. Robert Schuman- Libramont	4.118.815,27	2.463.492,84	403.734,22	0,00	2.867.227,06	6.986.042,33	2.077.556,59	48.460,53	0,00	2.126.017,12	4.860.025,21	
Total Hautes Ecoles de la C.F.		14.665.402,91	14.799.729,90	1.744.331,25	1.581.340,21	18.125.401,35	32.790.804,27	17.720.918,67	433.707,12	86.224,93	18.240.850,72	14.549.953,54	

Budgets agrégés des services de la Communauté à gestion séparée pour les centres P.M.S. de l'Enseignement de la Communauté
(sur base de l'exercice 2001 réalisé)

en euros

1. Solde au 1er janvier 2004	1.449.701,09
2. Recettes	
2.1. Recettes en opérations courantes	2.409.703,69
2.2. Recettes en opérations de capital	0,00
2.3. Recettes en opérations pour ordre	-
<i>Total recettes</i>	2.409.703,69
3.1. Dépenses en opérations courantes	2.153.562,48
3.2. Dépenses en opérations de capital	177.246,72
3.3. Dépenses en opérations pour ordre	-
<i>Total dépenses</i>	2.330.809,20
4. Solde au 31 décembre 2004 (1) + (2) - (3)	1.528.595,58

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE						
Propositions budgétaires 2004 du flux des paiements des dépenses						
ARTICLE	LIBELLE	Réalisations 2002	Crédit initial 2003	Proposition 2004		
70,05	Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez DEXIA en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires(gestion séparée)	6.835.608,79 €	12.330.676,54 €	12.783.676,54 €		
	RECETTES:					
	PROPRES	3.598.367,45 €	3.000.000,00 €	1.500.000,00 €		
	BUDGETAIRES	27.270.000,00 €	27.453.000,00 €	27.915.000,00 €		
	TOTAL DISPONIBLE	37.703.976,24 €	42.783.676,54 €	42.198.676,54 €		
	DEPENSES	25.373.299,70 €	30.000.000,00 €	32.000.000,00 €		
	SOLDE DISPONIBLE AU 31 DECEMBRE	12.330.676,54 €	12.783.676,54 €	10.198.676,54 €		

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES SUBVENTIONNEES

Propositions budgétaires d'ordonnancement des dépenses-Division organique 44 – Montants en EUROS

Article	Libellé	2002 ⁽¹⁾	2003 ⁽²⁾	2004 ⁽²⁾
70.06	Opérations du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'article 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22.12.1997	30.077.294,71	31.625.096,08	30.130.484,98
	SOLDE REPORTE AU 1^{ER} JANVIER			
	RECETTES -PROPRES	11.112,71	1.267.000,00 ⁽³⁾	11.500,00
	-BUDGETAIRES	12.023.000,00	12.112.000,00	12.112.000,00
	TOTAL DISPONIBLE	42.111.407,42	45.004.096,08	42.253.984,98
	DEPENSES	10.486.311,34	14.873.611,10	15.100.000,00
	SOLDE DISPONIBLE AU 31 DECEMBRE	31.625.096,08	30.130.484,98	27.153.984,98

(1) Situation définitive

(2) Estimation des recettes propres à l'exclusion de toute recette d'intérêts.

(3) Y compris la quotité du produit de la vente (EUR 1.250.000) de l'immeuble sis rue Montoyer

Article 70.08 C Budget de l' Observatoire des Politiques culturelles

	En euros
1, Recettes	
1,1 Solde à reporter	273.568,07
1,2 Dotation de la Communauté française	149.000,00
Total des recettes	422.568,07
2, Dépenses	
2,1 Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études	
2,1,1 paiement des engagements antérieurs à 2004	197.000,00
2,1,2 dépenses 2004	185.000,00
2,2 dépenses 2004 relatives à la publication et à la diffusion d'études et de recherches	10.000,00
2,3 Dépenses de toutes natures relatives au fonctionnement du service et au Comité d'accompagnement	
2,2,1 paiement des engagements antérieurs à 2004	10.013,90
2,2,2 dépenses 2004	19.500,00
Total des dépenses	421.513,90
3, Résultat	1.054,17

Article 70.10 Ecole d'administration publique

RECETTES		Montant (EUR)
1.1. Solde à reporter		0
1.2. Dotation de la Communauté française (DO 11 - AB 41.01.21)		1.819.000
1.3. Recettes diverses		0
TOTAL GENERAL		1.819.000
DEPENSES		Montant (EUR)
2.1. Frais de personnel		0
2.2. Dépenses liées aux formations et au fonctionnement de l'Ecole		1.671.000
2.3. Dépenses relatives au paiement des primes liées aux formations		148.000
TOTAL GENERAL		1.819.000

Art. 70.20.C
Budget du fonds d'exploitation de la ferme de GEMBLOUX

	en euros
1. Solde au 1er janvier 2004	386.926,62
2. Recettes	3.842.349,63
3. Dépenses	3.867.138,99
4. Solde au 31 décembre 2004 (1) + (2) - (3)	362.137,26

<i>centre</i>	Art. 70.21 C CAF Frameries	<i>année</i>	2004
<u>Recettes</u>			2101185,55
1. Intendance			0,00
1.0. Reports			0,00
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			0,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			0,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			0,00
2. Fonctionnement			2095285,55
2.0. Reports			255271,55
2.2. Dotation			594944,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			170,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			1226850,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			18050,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			5900,00
3.0. Reports			0,00
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			5900,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	2024055,91
1. Intendance	0,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	0,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	0,00
2. Fonctionnement	2024055,91
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	941982,41
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	33000,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	8200,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	31700,00
2.05. Locations	10000,00
2.06. Réparations	17000,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	22800,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	24000,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	26239,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	909134,50
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	0,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	0,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.22 C CAF Tihange	<i>année</i>	2004
<u>Recettes</u>			1043837,97
1. Intendance			51100,74
1.0. Reports			4100,74
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			0,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			47000,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			0,00
2. Fonctionnement			893478,33
2.0. Reports			188428,33
2.2. Dotation			650000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			10000,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			40000,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			5050,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			99258,90
3.0. Reports			49258,90
3.11. Dotation			50000,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	915430,00
1. Intendance	45000,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	45000,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	0,00
2. Fonctionnement	870430,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	420000,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	10000,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	18000,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	60000,00
2.05. Locations	1700,00
2.06. Réparations	40000,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	11000,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	80000,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	3500,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	205000,00
2.12. Crédit provisionnel	21230,00
3. Capital	0,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	0,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

Article 70.23 C Ecoles supérieures des Arts

En euros

(Sur base de l'exercice 2000 réalisé)

	solde au 01,01,2004	R E C E T T E S			T O T A L			D E P E N S E S			solde au 31,12,2004,	
		CAPITAL	COURANTES	POUR ORDRE TIERS	ANNEE	GENERAL	CAPITAL	COURANTES	POUR ORDRE TIERS	TRES OR		TOTAL
Arts Visuels BRUXELLES	242.460,91		890.922,61	0,00	890.922,61	1.133.383,52	41.606,70	813.509,43	3.861,34		858.977,46	274.406,06
INSAS BRUXELLES	129.413,63		764.495,13	0,00	764.495,13	893.908,76	74.084,34	589.927,76	0,00		664.012,11	229.896,65
Conserv.BRUXELLES	250.399,21		1.090.976,40	0,00	1.090.976,40	1.341.375,61	28.623,40	690.750,77	0,00		719.374,17	622.001,44
Conservatoire de LIEGE	328.723,67	0,00	588.222,11	0,00	588.222,11	916.945,78	16.156,61	493.624,40	0,00		509.781,01	407.164,77
Arts Plas.et Vis. MONS	283.032,41		338.572,26	4.117,0 2	342.689,27	625.721,68	41.958,78	283.401,47	4.915,38		330.275,63	295.446,05
Conservatoire de MONS	424.284,74		278.008,27	27.917, 32	305.925,60	730.210,34	8.911,15	259.248,91	59.353,96		327.514,02	402.696,31
TOTAL	1.658.314,5 7	0,00	3.951.196,78	32.034, 34	3.983.231,12	5.641.545,69	211.340,9 8	3.130.462,74	68.130,68	0,00	3.409.934,4 1	2.231.611,2 8

ARTICLE 70.26 C INSTITUT SUPERIEUR D'ARCHITECTURE - LA CAMBRE
(sur base de l'exercice 2001 réalisé)

En euros

1, solde au 01, 1, 2004	228.157,11
RECETTES	
OP. COUR. & OP.CAP.	423.763,64
OP.ORDRE TIERS	106.730,56
OP.ORDRE TRESOR	35.126,51
2, total des recettes de l'année	565.620,71
DEPENSES	
OP. COUR. & OP.CAP.	479.165,22
OP.ORDRE TIERS	60.460,36
OP.ORDRE TRESOR	46.232,14
3, total des dépenses	585.857,72
4, solde au 31, 12, 2004	207.920,10
(1)+(2)-(3)	

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA La Louvière Saint-Vaast	<i>année</i>	2004
<u>Recettes</u>			752971,26
1. Intendance			254465,83
1.0. Reports			102065,83
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			0,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			150000,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			2400,00
2. Fonctionnement			342802,40
2.0. Reports			10927,62
2.2. Dotation			270000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			8000,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			0,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			8000,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			45874,78
3. Capital			155703,03
3.0. Reports			130703,03
3.11. Dotation			25000,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	541200,00
1. Intendance	115200,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	110000,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	5200,00
2. Fonctionnement	401000,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	270000,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	1500,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	6500,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	6000,00
2.05. Locations	23000,00
2.06. Réparations	1500,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	15000,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	57500,00
2.09. Fournitures scolaires	10000,00
2.10. Transport	0,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	10000,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	25000,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	25000,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA CF Marbehan	<i>année</i>	2004
<u>Recettes</u>			463220,97
1. Intendance			203272,63
1.0. Reports			84457,63
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			109927,79
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			8640,77
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			246,44
2. Fonctionnement			255795,57
2.0. Reports			22458,90
2.2. Dotation			227588,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			727,10
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			0,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			5021,57
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			4152,77
3.0. Reports			152,77
3.11. Dotation			4000,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	335330,69
1. Intendance	80411,03
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	75687,55
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	4723,48
2. Fonctionnement	250919,66
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	173630,48
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	296,83
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	5314,39
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	7093,42
2.05. Locations	2482,07
2.06. Réparations	7270,81
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	19449,09
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	26602,18
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	0,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	8780,39
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	4000,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	4000,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA Gouvy	<i>année</i>	2004
<u>Recettes</u>			615393,79
1. Intendance			255000,00
1.0. Reports			150000,00
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			0,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			5000,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			100000,00
2. Fonctionnement			312293,79
2.0. Reports			175788,79
2.2. Dotation			130000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			505,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			0,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			6000,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			48100,00
3.0. Reports			48100,00
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	318835,02
1. Intendance	57100,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	55500,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	1600,00
2. Fonctionnement	213635,02
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	146300,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	1000,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	2560,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	2035,00
2.05. Locations	40,00
2.06. Réparations	4600,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	10000,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	34148,81
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	100,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	12851,21
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	48100,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	48100,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA Classes d'Ardenne Esneux	<i>année</i>	2004
<u>Recettes</u>			808361,57
1. Intendance			290784,35
1.0. Reports			9264,94
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			0,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			28300,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			253219,41
2. Fonctionnement			417896,98
2.0. Reports			4896,98
2.2. Dotation			410000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			0,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			0,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			3000,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			99680,24
3.0. Reports			99680,24
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	807534,80
1. Intendance	95444,82
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	65851,64
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	29593,18
2. Fonctionnement	612409,74
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	411808,99
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	4500,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	4000,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	3800,00
2.05. Locations	0,00
2.06. Réparations	8500,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	93000,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	70000,75
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	0,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	16800,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	99680,24
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	99680,24
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA CF Ethe-Buzenol	<i>année</i>	2004
<u>Recettes</u>			540018,83
1. Intendance			211318,83
1.0. Reports			105318,83
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			90000,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			13000,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			3000,00
2. Fonctionnement			268700,00
2.0. Reports			85000,00
2.2. Dotation			177000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			1000,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			1000,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			4700,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			60000,00
3.0. Reports			60000,00
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	302713,00
1. Intendance	73740,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	70240,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	3500,00
2. Fonctionnement	209873,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	120430,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	1200,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	6070,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	2445,00
2.05. Locations	2790,00
2.06. Réparations	13610,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	13770,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	27660,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	4600,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	14378,00
2.12. Crédit provisionnel	2920,00
3. Capital	19100,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	19100,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA CF Domaine des Mesures Han-sur-Lesse	<i>année</i>	2004
<u>Recettes</u>			893540,00
<i>1. Intendance</i>			549116,72
<i>1.0. Reports</i>			209430,07
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			280000,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			24000,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			35686,65
<i>2. Fonctionnement</i>			318903,28
<i>2.0. Reports</i>			686,99
<i>2.2. Dotation</i>			291266,29
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			10850,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			1000,00
<i>2.5. Pré gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			15100,00
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			0,00
<i>3. Capital</i>			25500,00
<i>3.0. Reports</i>			25500,00
<i>3.11. Dotation</i>			0,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			20,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			20,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	888540,00
1. Intendance	188150,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	188150,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	0,00
2. Fonctionnement	606870,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	400750,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	4200,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	8000,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	6820,00
2.05. Locations	10000,00
2.06. Réparations	12500,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	44600,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	91450,00
2.09. Fournitures scolaires	3500,00
2.10. Transport	600,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	24450,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	93500,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	93500,00
4. Pour ordre	20,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	20,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CPDA CF Wellin	<i>année</i>	2004
<u>Recettes</u>			1204198,50
1. Intendance			512850,00
1.0. Reports			189400,00
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			305000,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			17950,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			500,00
2. Fonctionnement			588346,39
2.0. Reports			209279,39
2.2. Dotation			322262,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			3885,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			8870,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			44050,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			80002,11
3.0. Reports			2,11
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			80000,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			23000,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			23000,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	705085,43
1. Intendance	134050,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	132500,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	1550,00
2. Fonctionnement	538035,43
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	400120,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	1820,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	7650,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	4300,00
2.05. Locations	0,00
2.06. Réparations	6800,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	19616,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	48063,02
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	26000,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	23666,41
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	10000,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	10000,00
4. Pour ordre	23000,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	23000,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CPDA Centre scientifique Fleurus Sivry-Rance	<i>année</i>	2004
<u>Recettes</u>			293220,00
<i>1. Intendance</i>			55570,00
<i>1.0. Reports</i>			4000,00
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			0,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			925,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			50645,00
<i>2. Fonctionnement</i>			231650,00
<i>2.0. Reports</i>			-3000,00
<i>2.2. Dotation</i>			227000,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			0,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			4650,00
<i>2.5. Pré gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			3000,00
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			0,00
<i>3. Capital</i>			6000,00
<i>3.0. Reports</i>			0,00
<i>3.11. Dotation</i>			6000,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			0,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			0,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	293210,00
1. Intendance	13480,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	7350,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	6130,00
2. Fonctionnement	273730,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	224300,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	0,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	4000,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	6280,00
2.05. Locations	16300,00
2.06. Réparations	150,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	3200,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	14850,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	0,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	4650,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	6000,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	6000,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

centre	Art. 70.27 C CDPA Classes de Plein Air et de Forêt Saint-Hubert	année	2004
<u>Recettes</u>			751688,65
1. Intendance			265654,23
1.0. Reports			113154,23
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			0,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			0,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			152500,00
2. Fonctionnement			358958,69
2.0. Reports			168558,69
2.2. Dotation			180000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			400,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			0,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			10000,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			127075,73
3.0. Reports			127075,73
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	581072,00
1. Intendance	145450,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	132000,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	13450,00
2. Fonctionnement	369622,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	258050,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	1650,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	4958,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	2004,00
2.05. Locations	1045,00
2.06. Réparations	11880,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	16610,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	48070,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	0,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	25355,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	66000,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	66000,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA CF La Roseraie Péruwelz	<i>année</i>	2004
<u>Recettes</u>			498605,00
1. Intendance			140490,00
1.0. Reports			35000,00
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			0,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			100990,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			4500,00
2. Fonctionnement			338115,00
2.0. Reports			27000,00
2.2. Dotation			300000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			1255,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			1210,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			7650,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			1000,00
3. Capital			20000,00
3.0. Reports			20000,00
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	428799,00
1. Intendance	78900,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	72700,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	6200,00
2. Fonctionnement	333399,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	240675,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	1800,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	3840,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	6160,00
2.05. Locations	5200,00
2.06. Réparations	8000,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	19550,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	36724,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	270,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	11180,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	16500,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	16500,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.28 C Centre des Technologies Agronomiques de la CF Strée	<i>année</i>	2004
<u>Recettes</u>			817649,12
<i>1. Intendance</i>			7145,82
<i>1.0. Reports</i>			2945,82
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			0,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			4200,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			0,00
<i>2. Fonctionnement</i>			548223,67
<i>2.0. Reports</i>			16223,67
<i>2.2. Dotation</i>			372000,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			0,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			160000,00
<i>2.5. Pré gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			0,00
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			0,00
<i>3. Capital</i>			103226,53
<i>3.0. Reports</i>			103226,53
<i>3.11. Dotation</i>			0,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			159053,10
<i>4.0. Reports</i>			19053,10
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			140000,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	798100,00
1. Intendance	4100,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	3540,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	560,00
2. Fonctionnement	532000,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	222000,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	0,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	8150,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	4150,00
2.05. Locations	6000,00
2.06. Réparations	24000,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	42000,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	67300,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	0,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	158400,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	103000,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	103000,00
4. Pour ordre	159000,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	159000,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

centre	Art. 70.29 C Centre Technique Horticole de la CF Gembloux	année	2004
<u>Recettes</u>			1017000,00
1. Intendance			0,00
1.0. Reports			0,00
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			0,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			0,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			0,00
2. Fonctionnement			1017000,00
2.0. Reports			0,00
2.2. Dotation			890000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			0,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			127000,00
2.5. Pré gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			0,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			0,00
3.0. Reports			0,00
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	1161636,25
1. Intendance	0,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	0,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	0,00
2. Fonctionnement	1016736,25
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	573000,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	550,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	7700,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	13860,00
2.05. Locations	7700,00
2.06. Réparations	28050,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	10670,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	191950,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	6050,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	152515,00
2.12. Crédit provisionnel	24691,25
3. Capital	144900,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	144900,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

Annexe 1

Table de concordance

Structure 2003		Structure 2004	
D.O.	A.B.	D.O.	A.B.
06	11.01.21	06	11.01.21
06	11.02.21	06	11.02.21
06	12.19.22	06	12.19.22
06	12.06.23	06	12.06.23
06	74.01.24	06	74.01.24
06	74.02.24	06	74.02.24
06	11.02.25	06	11.02.51
06	12.07.26	06	12.07.52
06	12.19.26	06	12.19.52
06	74.01.27	06	74.01.54
06	11.01.51	06	11.01.71
06	11.02.51	06	11.02.71
06	12.07.52	06	12.07.72
06	12.19.52	06	12.19.72
06	12.06.53	06	12.06.73
06	12.08.53	A.B. supprimée	
06	74.01.54	06	74.01.74
06	74.02.54	06	74.02.74